



COMITÉ SOCIAL ET
ECONOMIQUE
CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION
NORD-EST –
NORMANDIE

Procès-verbal n°33

Réunion plénière du 21 novembre 2019

La Direction était représentée par M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE), Mme Marion CURET, Mme Agnès RAULT et M. Olivier MARTY.

Intervenants : M. Pierre MERTEN et le Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN.

Représentants titulaires du Personnel du Collège Exécution :

M.	JUDENNE	Renaud	CGT	INE	Présent
Mme	MAHIEU	Shirley	CGT	EIC HDF	Absente
M.	VUILLAUME	Nicolas	CGT	ILOG Lorraine	Absent
M.	BONNESOEUR	Christophe	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	REYMANN	Didier	CGT	IP Rhénan	Absent
M.	TRUFFIN	Anthony	CGT	IP NPDC	Présent
M.	ROBERT	Aurélien	CGT	IP Lorraine	Absent
M.	LECLERC	Édouard	CGT	IP Normandie	Présent
M.	FATOME	Jean-Christophe	CGT	IP NPDC	Présent
M.	LLOPIS	Arnaud	CGT	EIC LORCA	Présent
Mme	KAMMERER	Sylvie	UNSA-Ferroviaire	EIC ALSACE	Présente
M.	PINOT	Vincent	SUD Rail	EIC HDF	Présent
Mme	SCHUEER	Stéphanie	SUD Rail	EIC HDF	Absente
M.	BRASSART	Nicolas	SUD Rail	ILOG NPDC	Absent
Mme	LANTZ	Caroline	CFDT	IP Rhénan	Présente

Représentants titulaires du Personnel du Collège Maîtrise :

M.	ACHOUB	Christophe	CGT	IP Lorraine	Présent
Mme	GUILHERME	Isabelle	CGT	ILOG NPDC	Absente
M.	NEAU	Sébastien	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	MUTEL	Jean-Marie	CGT	IP Normandie	Présent
M.	DE CLERCQ	Jean-Claude	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	CHERIFI	Mickael	CGT	IP Normandie	Présent
M.	LEROY	Adrien	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présent
Mme	MELONI	Delizia	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présente
M.	NOEL	Maurice	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Présent
M.	BERTRAND	Pierre	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DURIEZ	Éric	SUD Rail	INE	Présent
Mme	VASSEUR	Céline	SUD Rail	EIC HDF	Présente
M.	SEGATTO	Manuel	SUD Rail	EIC HDF	Présent
M.	STIEGLER	Emmanuel	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants titulaires du Personnel du Collège Cadre :

M.	GUELUY	Pascal	CGT	IP NPDC	Présent
Mme	DEMARES	Sophie	UNSA-Ferroviaire	IP Normandie	Présente
M.	SCHMITT	Pascal	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent
M.	RAWOLLE	Régis	UNSA-Ferroviaire	ILOG Lorraine	Absent
M.	THEVENARD BERGER	Benoit	UNSA-Ferroviaire	IP lorraine	Présent
M.	DAIME	Laurent	UNSA-Ferroviaire	Dir. ZP NEN	Absent

Représentants suppléants du Personnel du Collège Exécution :

Mme	DEQUEANT	Faustine	CGT	EIC NMD	Présente
M.	WAVELET	Sylvain	CGT	IP NPDC	Présent
M.	DOUCET	Denis	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	FLAUW	Ulrich	CGT	INE	Présent
M.	LOISEL	Anthony	CGT	IP Rhénan	Non convoqué
M.	PIERRE	Steve	CGT	IEE	Non convoqué
M.	MERLIN	Vincent	CGT	IP NPDC	Non convoqué
M.	CERVELLIN	Gilles	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	NOYELLE	Jean-Philippe	CGT	EIC HDF	Non convoqué
M.	HUVE	Julien	CGT	IP Normandie	Présent
M.	GY	Jean-Marc	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Présent

M.	BAETENS	Ludovic	SUD Rail	ILOG National	Non convoqué
Mme	COELET	Amélie	SUD Rail	EIC LORCA	Présente
M.	RUBY	Alan	SUD Rail	IP Normandie	Non convoqué
M.	CANTREL	Guillaume	CFDT	EIC ALSACE	Non convoqué

Représentants suppléants du Personnel du Collège Maîtrise :

Mme	PENAROYAS	Fanny	CGT	ILOG Lorraine	Non convoquée
M.	SIMON	Arnaud	CGT	IP Rhéan	Présent
M.	DI CARLO	Antoine	CGT	EIC LORCA	Non convoqué
M.	LANSIAUX	Laurent	CGT	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	REPILLET	Thierry	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	MARSEILLE	Frédéric	CGT	IEE	Non convoquée
Mme	LE CESNE	Claire	UNSA-Ferroviaire	ILOG National	Non convoquée
M.	COLLOTTE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	HALAS	Gaël	UNSA-Ferroviaire	EIC NMD	Présent
M.	MARQUISE	Philippe	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	DERRIEN	Marc	SUD Rail	EIC NMD	Non convoqué
Mme.	WALTHERT	Emmanuelle	SUD Rail	EIC HDF	Non convoquée
M.	DINE	Dominique	SUD Rail	EIC LORCA	Présent
Mme	L'HOMEL	Vanessa	CFDT	EIC LORCA	Non convoquée

Représentants suppléants du Personnel du Collège Cadre :

M.	DEGAND	Jérôme	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	CAILLE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP NPDC	Présent
Mme	HENER	Evelyne	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéan	Non convoquée
M.	TREDEZ	Christophe	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	STRICHER	Pascal	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéan	Non convoqué
M.	NOWICKI	Pierre	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Non convoqué

Représentants syndicaux :

M.	OLCZAK	Gauthier	CGT		Présent
M.	CATIAU	Bruno	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présent
M.	GENEAU	Pierre	SUD Rail	ILOG NPDC	Présent
M.	OZENNE	Pascal	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Réunion plénière ordinaire du 21 novembre 2019

1. DECLARATION CGT	6
2. DECLARATION UNSA-FERROVIAIRE	12
3. DECLARATION SUD-RAIL	14
4. DECLARATION CFDT	17
MOTION	20
A. APPROBATIONS	40
B. FONCTIONNEMENT DU CSE	40
B1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CSE (PROJET)	40
B2 – DESIGNATION DES MEMBRES ELUS SUPPLEANTS DES CSSCT	42
C – CONSULTATION DU CSE	44
C1 – CONSULTATION POUR LA NOMINATION D'UN MEDECIN DU TRAVAIL AU CABINET MEDICAL D'AMIENS	44
DECLARATION CGT	44
DECLARATION UNSA-FERROVIAIRE	45
C2 – CONSULTATION PROJET IP RHENAN 2020	51
DECLARATION UNSA-FERROVIAIRE	51
DECLARATION SUD-RAIL	53
DECLARATION CFDT	54
RESOLUTION	63

La séance est ouverte à 9 h 14.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je vous propose de commencer la séance.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Vu que le président est désormais présent, on peut commencer.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Notre séance est ouverte.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Après les déclarations liminaires, j'aimerais avoir la parole.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Bien. Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je voudrais d'abord que l'on fasse le point des suppléants dans les différentes délégations.

Les représentants syndicaux précisent leurs membres suppléants présents.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci. Je vais indiquer une particularité signalée à notre secrétaire hier soir. J'ai souhaité retirer de l'ordre du jour la consultation du CSE sur le projet de création de l'UO Artois-Hainaut. Je souhaite retirer ce projet parce que l'établissement rencontre actuellement une difficulté logistique dans la mise en place de l'informatique dans les nouveaux locaux, et donc un choix a dû être réalisé entre démarrer l'organisation au 1^{er} janvier, sous réserve de la consultation de cette instance bien évidemment, dans des conditions qui n'auraient pas été favorables, et notamment le fait de travailler avec du WiFi là où on a de l'informatique câblée, éventuellement des temps de réponse dégradés. Le fait de décaler dans le temps la mise en œuvre de cette organisation présente d'autres inconvénients. Je pense notamment aux questions administratives et comptables qui font qu'il est toujours plus simple de mettre en place une telle organisation un 1^{er} janvier. Le directeur d'établissement nous a fait part récemment de son choix de décaler la mise en œuvre. De ce fait, comme elle n'aura pas lieu avant début février, je propose que l'on organise la consultation de cette instance un peu plus tard, à priori en janvier. Monsieur PINOT, si c'est sur ce sujet.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Nous l'annoncer à cette heure, c'est un peu fort de café, Monsieur le Président. Vous pensez bien que vu la charge des ordres du jour, tout ça se prépare. On avait connaissance d'une installation repoussée entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril. C'est fort sympathique pour le personnel de ne pas pouvoir se situer dans l'espace-temps avec tout ce qu'il y a à organiser autour. Ce projet est du grand n'importe quoi par rapport à l'information qui a pu nous être passée et vu les débats qu'il a pu y avoir. C'est un très gros manque de respect d'avoir signalé ceci au secrétaire hier soir. On connaît la problématique et ça dure depuis un moment. Le DET était bien au courant de cette problématique. On ne nous reçoit pas en DCI parce qu'on nous dit que tout sera discuté le 21. Je peux vous ressortir les dates. Ça a été discuté avec madame RAULT et l'on apprend aujourd'hui que l'on verra ça en janvier. Il y a du personnel qui est en souffrance et c'est une situation qui est actuellement inacceptable, Monsieur le Président. Vous avez du personnel sur place qui est en souffrance.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je prends votre déclaration et ce dernier point avec attention, Monsieur PINOT. Je dis simplement que nous n'avons pris effectivement que relativement tardivement connaissance de ce choix. La décision de retirer ce point de

l'ordre du jour s'est faite hier après-midi pensant que l'ordre du jour de cette séance est assez consistant. Nous aurions meilleur compte à traiter ce sujet à priori en janvier. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT – Secrétaire) : Le secrétaire a été avisé à 19 h 21 précisément par le président. Je tiens à le préciser. J'entends que le président reconnaît enfin que les ordres du jour sont trop chargés, et j'espère que ça se suivra des faits pour les prochains ordres du jour. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur LEROY.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Il est bien évident, d'après ce que vous nous aviez dit il y a quelques minutes, que la totalité du projet est décalée à une date ultérieure, c'est-à-dire au mieux en février. On n'a pas attendu hier soir 19 heures pour émettre nos grosses interrogations sur le déroulement du calendrier des travaux, en sachant que jeudi dernier les clés n'étaient pas livrées. En tournée, on nous a laissé entendre qu'il y aurait peut-être une mise en place des modifications d'organisation dès le 1^{er} janvier, mais avec des lieux de travail séparés. Est-ce donc bien la totalité du projet qui est décalée ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : C'est exactement ce que j'ai dit. La question a été envisagée de travailler dans des conditions provisoires. Le directeur d'établissement a décidé de ne pas faire ce choix, et de mettre en place la totalité de l'organisation de façon décalée entre à priori février et avril. Ça nous donne un peu plus de temps pour le processus de consultation du CSE. Je passe la parole aux délégations qui ont des déclarations à faire.

1. Déclaration CGT

M. Gauthier OLCZAK donne lecture de la déclaration suivante au nom de la délégation CGT :

Mesdames, Messieurs, les élu(e)s, les représentants syndicaux, les représentants de la direction et assesseurs,

Comment ne pas voir du Alain JUPPÉ dans Emmanuel MACRON qui affirmait, le 28 octobre dernier, qu'il n'y aurait aucune forme de faiblesse ou de complaisance » sur sa réforme des retraites affirmant même : je suis prêt à assumer un nouveau décembre 1995, s'il le faut.

Voilà un ton bien martial alors que s'annonce une forte mobilisation sociale à partir du 5 décembre sur le projet gouvernemental de réforme des retraites.

Notons que l'opinion publique n'est toujours pas convaincue, loin s'en faut, par le projet Delevoye.

De la part de ce gouvernement, tenir de tels propos à caractère définitif dans un contexte à forte « inflammabilité sociale », surtout chez les cheminots, relève bien de la pyromanie.

Ces provocations témoignent de la déconnexion « macronienne » avec les réalités sociales.

C'est bien cette morgue de grand bourgeois qui a obscurci le jugement de l'exécutif au point de ne pas avoir vu venir les actions de ce qu'il est convenu d'appeler les « Gilets Jaunes », et de ne la gérer que par la répression.

Cette tentative d'intimidation des syndicats, qui prépare activement l'acte 1 de la bataille contre la réforme des retraites, en dit long sur le caractère monarchique et autoritaire de ce gouvernement qui préfère la communication verticale au dialogue social, qui serre la vis et cogne quand le mouvement le met dos au mur.

Dans ce moment potentiellement explosif, si le nouveau président FARANDOU n'en prenait pas la mesure, le président MACRON espère détourner l'attention en focalisant l'agenda politique sur l'Islam, alimentant les fantasmes éculés d'une extrême droite qui en fait son miel, utilisant le thème du voile comme cache-sexe de sa politique ultralibérale.

La CGT combattrait ces populismes dans le cadre de la mobilisation du 5 décembre. Les adversaires du salariat, ont bien des raisons de redouter les convergences avec les Gilets Jaunes qui appellent à rejoindre cette journée de mobilisation du 5 décembre, et les jours d'après, donnant ainsi corps à ce rassemblement démocratique que beaucoup rêvent de construire.

Monsieur le Président, lundi 28 octobre dernier, en milieu d'après-midi, un homme âgé de 84 ans a ouvert le feu devant la mosquée de Bayonne. La CGT apporte sa solidarité aux victimes, leurs familles et leurs proches. Il s'agit bien là d'un véritable attentat raciste et islamophobe qui doit être qualifié comme tel.

Cette attaque survient en pleine nouvelle polémique lancée sur le voile et l'islam, rouverte par le gouvernement par le débat parlementaire qu'il a voulu sur l'immigration.

Ce débat souffle sur les braises des plus bas instincts. Plus grave, il oppose les classes populaires à l'immigration, cherchant à transformer ces mêmes classes populaires en haut lieu privilégié de la xénophobie.

Ces façons assumées de reprendre la thématique fétiche des extrémistes de droite s'avèrent dangereuses et mortifères.

L'agitation médiatique autour de ces questions incite à la haine raciale et religieuse, tel que la CGT l'a déjà dénoncé, en refusant de se rendre sur les plateaux de CNews, pour ne pas cautionner la libre diffusion de propos discriminants et racistes.

La CGT condamne la volonté du gouvernement d'éluder les questions sociales au profit des questions identitaires

La CGT continuera de s'appuyer sur son histoire, celle d'une organisation qui s'honore d'avoir toujours eu des militants aux noms difficiles à prononcer, celle aussi d'un pays qui s'est construit avec la sueur, le sang et les luttes des travailleurs de toute origine.

Ce qu'ont affirmé haut et fort ce jeudi 14 novembre les personnels des trois versants constitutifs de la fonction publique, et plus particulièrement encore ceux de la santé et de l'action sociale, des finances, des services départementaux d'incendie et de secours, les originaires de l'outre-mer, par la grève, dans les manifestations et les rassemblements organisés sur l'ensemble du territoire.

Il relève de la responsabilité des pouvoirs publics de répondre aux revendications portées pour le maintien, la reconquête et le développement des politiques publiques, l'octroi des moyens de fonctionnement nécessaires, l'amélioration des conditions de travail, sans lesquels les services publics ne seront plus au service de l'intérêt général, des citoyens et du progrès social.

Le 14 novembre dernier a donc vu une mobilisation massive de ces travailleurs, celle-ci ne restera pas sans lendemain.

À l'évidence, Emmanuel MACRON, son gouvernement et sa majorité parlementaire persistent et signent dans leur volonté de mettre en œuvre une politique dévastatrice pour le monde du travail.

Les politiques publiques, les services et l'emploi publics, sont un des cœurs de cible de cette entreprise de démolition avec notamment d'innombrables abandons et privatisations de missions, de fermetures et de regroupements d'administrations, de services et d'établissements, la poursuite de la précarisation de l'emploi par le recours encore plus massif au non-titulariat, la destruction des droits et des garanties des personnels.

Dans le même temps, alors que les services sont d'ores et déjà exsangues et ne disposent plus des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions, les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale au titre de l'année 2020 sont marqués une nouvelle fois du sceau de l'austérité et d'économies supplémentaires à faire.

Celles et ceux qui gouvernent organisent une dégradation toujours plus conséquente des conditions de vie au et hors du travail avec le gel prolongé du salaire des agents, l'asphyxie budgétaire des politiques dédiées à l'action sociale, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, la casse des instances de consultation des salariés.

Nous en savons quelque chose à la SNCF et dans notre CSE, et nous ne pouvons en rester là.

Monsieur le Président, les cheminots et ceux de Réseau en particulier, ne se situent pas en dehors des maux de notre société, nous n'avons de cesse que de vous le rappeler.

Si les élu(e)s n'intervenaient pas pour vous rappeler à vos obligations légales d'employeurs, vos projets néfastes seraient déjà d'actualité.

Dans nos métiers de l'ÉPIC Réseau, les conditions de travail se dégradent au rythme accéléré de vos réformes et restructurations.

C'est presque devenu un rituel. Avant chaque grand conflit social, les cheminots sont entraînés dans la boue. Ce weekend, divers journaux ont engagé l'offensive en multipliant les publications ignobles. Et aujourd'hui, la Cour des comptes fait paraître, comme à son habitude avant chaque négociation ou réforme importante, un nouveau brûlot contre les salariés du chemin de fer. La CGT ne peut pas rester sans réagir face à de telles dérives.

Il y a seulement quelques semaines, les commentateurs s'étonnaient du malaise social à la SNCF, des démissions, des suicides, etc. Le droit de retrait national avait pointé les graves problèmes de sécurité, et diverses autres actions avaient mis en évidence les menaces qui

pèsent sur le transport de marchandises, et donc sur l'environnement, les petites lignes, et donc les territoires, le service public dans les gares, etc.

La palme revient au magazine VSD avec cet édito plein de profondeur et tout en mesure : Les cheminots prenant en otage les familles, martyrisent d'autres travailleurs, et de conclure que la SNCF utilise les salariés en France comme DAESH utilise les femmes et les enfants en boucliers humains en Syrie. Rien que ça ! Nous apprenons hier dans la communication interne les infos que la SNCF engagerait une action judiciaire contre cette presse, et que le nouveau président FARANDOU était scandalisé... Mais les autres chiens de garde du capitalisme seront-ils aussi traduits en justice ? Le Figaro, Christophe BARBIER ? Yves CALVI ? La rédaction de BFM ? Et j'en passe... En effet, pourquoi s'arrêter à VSD — hebdomadaire lu par une poignée de « bobos » parisiens ?

Par ailleurs, une telle pratique de la SNCF ne s'inscrit-elle pas dans le même schéma que quelques grands groupes privés qui ne supportent pas l'atteinte à l'image qu'il voudrait donner ?

Les cheminots souffrent de ces dénigrement, de ces insultes, qui amplifient les réactions des voyageurs dans leurs contacts au quotidien, surtout quand cela reste sans démentis ou dénonciations de ces diatribes. Pas une journée sans agression verbale ou physique, sans réaction des directions qui préfèrent banaliser. C'est inacceptable ! Et je ne vous parle pas des impacts et conséquences sur la vie de famille ou en société...

Redorer l'image de l'entreprise passe certainement à ce stade par des actions en justice, mais redonner confiance aux cheminots passe par une autre communication interne qui assure tous les cheminots du soutien indéfectible de leur nouveau président, mais aussi de tous les plus hauts dirigeants.

Monsieur FARANDOU entame sa tournée des régions, comme tous bons nouveaux présidents bien qu'il s'affiche également comme d'origine cheminote et connaissant bien l'entreprise publique.

Ce jeudi 21 à Lille, demain à Amiens avec le président MACRON, sans doute pour y faire ensemble des annonces concernant Réseau et les infrastructures régionales. Vous nous direz certainement ce que vous en savez...

Les attentes sont énormes, à la taille des attaques vécues et des régressions sociales accumulées au nom de la rentabilité et pour favoriser l'arrivée de la concurrence.

Le chantier est donc conséquent, mais il est tout aussi important d'annoncer très vite la rupture avec les méthodes inefficaces, coûteuses et dangereuses du précédent président. C'est bien ce que revendique La CGT lors de ses trois derniers rassemblements parisiens.

Après Rungis pour le développement du transport de marchandises par train, Réseau concerné par le maintien des voies ferrées dédiées ou autres outils industriels, comme les triages pour la bonne réponse aux besoins des chargeurs, et aux exigences de rééquilibrage modal en faveur du ferroviaire dans un contexte de prises de conscience grandissantes de réduction des pollutions et des gaz à effets de serre (GES). Après Paris-Nord pour le maintien des guichets, des RCAD, des Escales. Contre la stratégie jusqu'au-boutiste de l'ex-président qui a conduit à fermer en masse des guichets et à supprimer plus de 900 postes de vendeurs

depuis début 2019. Avec en parallèle, le choix de transformer les gares en véritables centres commerciaux afin de faire rentrer du cash.

Pour exiger immédiatement une campagne de recrutements avant la fin de l'année afin de couvrir les besoins et de présenter aux usagers et aux cheminots, un plan précis, chiffré, d'envergure nationale, sur la réhumanisation des gares et la réouverture des guichets.

Ce mardi 19 novembre, ce sont plus de 900 cheminots rassemblés sous les fenêtres de la direction Réseau à Saint-Denis pour dire stop à la sous-traitance !

Le mécontentement est fort et se fait bien sentir au sein de la fonction Équipement suite au recours abusif à la sous-traitance, au manque de personnel, aux restructurations et aux dégradations des conditions de travail.

La politique de dumping social, menée par nos plus hauts dirigeants, n'a qu'une seule volonté : externaliser massivement nos métiers et missions, se passer des Cheminots et privatiser nos emplois pour faire du low cost.

Pour la CGT, seuls des cheminots en nombre et formés correctement assureront la sécurité et une bonne production.

Une délégation CGT a été reçue en marge de ce rassemblement. Elle n'a pas obtenu de réponses claires sur l'ensemble des revendications :

- *un plan de recrutement ambitieux et immédiat de 1800 cheminots à l'Équipement ;*
- *un moratoire sur l'ensemble des réorganisations ;*
- *la réinternalisation de l'ensemble des missions de sécurité ;*
- *un niveau de formation élevé en adéquation avec les besoins pour une parfaite connaissance des règles de maintenance, tant au niveau de la production que de la mise en œuvre de celles-ci ;*
- *des moyens matériels supplémentaires pour les cheminots afin qu'ils puissent assurer correctement leurs missions ;*
- *une véritable harmonisation en termes de politique de sécurité et de prévention des risques.*

La coupe est pleine !

Le projet de retraites par points du Gouvernement MACRON s'attaque aux retraites de l'ensemble des salariés : les régimes spéciaux comme le régime général sont ciblés. Au-delà des menaces sur le moment auquel nous pourrions partir en retraite, tout(e)s les salarié(e)s subiraient une baisse très importante du montant de leur pension ! Les différentes simulations réalisées sur la base du rapport Delevoye prévoient en effet des baisses de pensions de 200, 400, 600 € par mois selon les situations ! Ce n'est pas admissible ! C'est sans compter sur la baisse prévisible du montant du point de retraite, en imposant une règle d'or qui limite la part des pensions à 14 % du PIB. Avec la forte progression à venir du nombre de retraités, les pensions des retraités seraient encore diminuées !

Avec la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 de la loi « nouveau pacte ferroviaire », la Direction SNCF souhaite remettre en cause l'essentiel de notre contrat social, aussi bien avec l'éclatement en SA que dans le cadre de la négociation de la convention collective : rémunération ; métiers ; protection sociale ; emploi ; externalisation ; facilités de circulation ; fin du statut ; avenir des lignes et du Fret ; etc. L'État a décidé de ne rien nous épargner. C'est le moment d'imposer d'autres choix ! La colère sociale est montée d'un cran supplémentaire ces derniers mois. Le nouveau Président de la SNCF doit répondre, en urgence, aux revendications. La réforme des retraites voulue par le gouvernement touche l'ensemble des salariés. L'objectif n'a jamais été de remettre plus d'équité dans le système, mais bien d'imposer à tous de travailler plus longtemps avec, à l'arrivée à la retraite, le versement d'une pension plus basse. Quant à la suppression des régimes spéciaux, elle n'a pour visée que d'abaisser les droits de tous. La fédération CGT des cheminots exige le maintien du régime spécial de retraite des cheminots et la pérennisation de son financement. Elle propose l'élargissement du régime spécial à l'ensemble de la branche ferroviaire.

Je ne peux pas terminer cette déclaration liminaire sans intégrer deux sujets d'actualité. Premièrement, je voudrais revenir sur la surveillance des ponts et autres ouvrages d'art. Depuis la dramatique catastrophe de Gène, l'actualité nous rappelle à nos obligations de surveillance et de maintenance des OA, pas seulement au travers du prisme très important du risque amiante. Ce sont de vieux patients qu'il faut traiter avec soin pour prévenir la moindre pathologie, car elle pourrait s'avérer fatale. Nous sommes obligés de prendre grand soin de ses plus de 32 000 ouvrages d'art, ponts et tunnels, sur notre réseau ferré en France. Le pont qui s'est effondré, lundi 18 novembre à Mirepoix-sur-Tarn, Haute-Garonne, n'était a priori pas en mauvais état, selon plusieurs sources. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de la catastrophe, certains évoquant une « rupture sous surcharge » suite au passage d'un camion dépassant le poids maximal autorisé. « Si un pont qui n'était pas recensé comme dangereux s'est effondré, qu'en est-il des ponts qui sont clairement identifiés comme présentant un risque ? », s'est inquiété le sénateur PS Michel DAGBERT. En juin 2019, il faisait partie des sénateurs réclamant un « plan Marshall » de rénovation, en conclusion d'une mission lancée après l'effondrement du viaduc autoroutier de Gênes, en Italie, qui a fait 43 morts en août 2018. Selon les conclusions de cette mission, au moins 25 000 ponts français « sont en mauvais état structurel » sur les 200 000 à 250 000 ouvrages que compte le pays — le nombre exact de ponts routiers en France n'est pas connu. Si ce pont enjambait une voie ferrée, que ce serait-il produit lors de son effondrement ? La CGT demande ce qu'il en est de la situation de ces OA sur le territoire du CSE Réseau NEN, combien de moyens humains et matériels sont affectés à la surveillance et la maintenance de ces OA ? Les retards pris en matière de régénération des infrastructures concernent aussi ces OA et nous savons que les efforts d'investissements pour rattraper ces retards ne seront pas suffisants. Il est donc impératif de mettre à niveau l'adéquation entre cette charge de travail et les effectifs de ces catégories de cheminots aux compétences particulières et nécessaires, comme bien d'autres métiers de cheminots, à moins que là aussi vous comptiez externaliser... Combien d'agents sont consacrés à ces missions, avec quels moyens, et sont-ils suffisants ?

Enfin, nous apprenons Monsieur le Président, qu'à l'InfraLog national, la Direction des suites sapides a pris la décision unilatérale de neutraliser la période de travail du 4 décembre à 20 h au 8 décembre à 24 h, soit les quatre premiers jours du préavis national unitaire de grève

reconductible. L'établissement a défini les modalités à appliquer durant la période où la production est neutralisée et souhaite imposer les repos aux agents ! On croit rêver ! La direction s'appuie sur son interprétation du RH00010 en imposant certains repos devenant « allocatables », pour faire oublier le droit de grève aux agents concernés ! Ce passage en force serait bien évidemment susceptible d'engendrer un conflit majeur au sein de l'établissement !

La délégation CGT demande de ne pas appliquer cette directive et fait des propositions.

- *La CGT préconise la mise en place de formations des remises à niveaux, de bonnes pratiques des gestes métiers, bref ce qui se fait rarement sur les USR. Les semaines sécurités sur d'autres unités se font tous les ans, ce ne sont pas des journées blanches à la suite d'incidents et accidents qui vont régler les problématiques récurrentes.*
- *Notre organisation syndicale s'interroge quant aux réelles intentions de la direction et exige de faire respecter toute la réglementation du travail pour la programmation des périodes travaillées et de repos dus, ceci en concertation avec les agents et leurs représentants du personnel.*

Nous n'osons penser qu'il s'agisse d'un nouveau stratagème de ces dirigeants pour casser la grève en se retranchant derrière leur interprétation de l'accord collectif sur le temps de travail.

Face à une direction arrogante et autoritaire, qui renie les droits des cheminots, la CGT invite d'ores et déjà les agents de l'infra-log national à se tenir prêts, et à se mobiliser massivement dès le 5 décembre pour exiger une d'autres orientations à l'infra-log national comme partout à la SNCF !

La fédération CGT appelle l'ensemble des cheminots actifs, de tous collèges et de tous métiers, à s'inscrire massivement dans la grève à partir du 5 décembre 2019.

Monsieur le Président au-delà de cette déclaration liminaire, plusieurs faits se sont déroulés depuis l'élaboration de l'ODJ de la plénière d'aujourd'hui, et la CGT attend donc les informations que vous allez nous apporter.

Merci de votre écoute attentive.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur OLCZAK. Monsieur CATIAU.

2. Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Bruno CATIAU donne lecture de la déclaration suivante au nom de l'UNSA-Ferroviaire :

« Une résilience du système ferroviaire Français à tenter de préserver ! »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

S'il fallait décrire la situation à laquelle la SNCF se trouve être confrontée aujourd'hui, un mot issu d'une langue française ô combien riche résume à lui seul la situation : résilience.

Aussi bien dans les domaines de la psychologie humaine que de la physique, nombreux sont les synonymes à ce mot : endurance, résistance, robustesse, solidité qui par définition viennent s'opposer aux mots faiblesse, fragilité, etc. Force est de constater que ce sont ces derniers mots qui s'appliquent actuellement au système ferroviaire français. En témoignent, les nombreux aléas vécus et subis par nos collègues de tous métiers, mais également les utilisateurs du rail qu'ils soient FRET ou VOYAGEURS. Ainsi l'arc ferroviaire languedocien a été coupé entre Béziers et Sète, région Occitanie, dès le 23 octobre dernier à la suite des phénomènes dits cévenols interrompant complètement la circulation des trains soit près de 140 par jour le 8 novembre dernier, et toujours à la suite de pluies diluviennes où l'équivalent de deux mois de précipitations sont tombés en 7 jours, la ligne Morcenx – Dax, région Nouvelle-Aquitaine, fût coupée à la suite de nombreuses coulées de boue. Le 9 novembre, ce fut le tour de l'axe ferroviaire Paris – Cherbourg, région Normandie, de subir une interruption de trafic à la suite de l'affaissement du talus ferroviaire déstabilisé par les pluies intenses entraînant la chute de poteaux caténaires. Pour couronner le tout, c'est la neige qui s'est invitée précocement sur une bonne partie de la région Rhône-Alpes–Auvergne, et causant la chute de nombreux arbres sur les voies avec à la clé la suspension du trafic ferroviaire au départ et à l'arrivée de Grenoble, Valence, Lyon. Ainsi, après les deux canicules de l'été 2019 déjà dévastatrices, les pluies intenses puis la neige sont venues désorganiser un peu plus le mode ferroviaire avec pour corollaire des coûts de remise en état significatifs, des pertes de recettes importantes, une désorganisation du plan de transport entraînant un déficit d'attractivité du mode ferroviaire faute de résilience. Comme si Dame nature ne suffisait pas, c'est la politique qui se charge également de déstabiliser un peu plus l'actuel mode ferroviaire. Un énième rapport de 146 pages issu du Palais de la rue Cambon, portée que vous tenterez, peut-être, de minimiser Monsieur le Président, vient de nouveau alimenter la vindicte populaire par des approximations parfois relatives. Alors que les salaires à la SNCF connaissent depuis cinq années une absence de revalorisation, précisons que ceux versés à la Cour des comptes oscillent entre 4 200 euros net par mois pour les magistrats débutants et 14 500 euros net par mois pour son président. Ainsi selon ses auteurs, les facilités de circulation des cheminots seraient la cause d'une perte de compétitivité de la SNCF. L'insuffisance des suppressions d'emplois est également pointée y compris chez SNCF Réseau. Les voyageurs empruntant des gares et des trains dépourvus de présence humaine apprécieront. Nous relèverons dans ce rapport d'autres pépites comme la confusion affichée entre les activités sociales, gérées par les CASI, et le fonds d'action sanitaire et sociale dont les gestions sont séparées. Il en va de même de la médecine de soins, chapitre 12 du statut, qui est prise en charge par la CPR et non l'entreprise. Quant à évoquer la « complexe maîtrise de la masse salariale », c'est omettre les conséquences liées au nouveau pacte ferroviaire 2018, dont les impacts n'ont pas fini de secouer nos fondements. La politique salariale est montrée du doigt avec en ligne de mire les primes versées comme la PFA, mais également celles d'astreinte et de nuit. L'institution épingle la « diversité des primes et indemnités avec un foisonnement d'EVS ». Ces écrits à charge viennent d'ailleurs télescoper la récente initiative lancée en interne par la Direction de la SNCF via sa publication « infos d'avance » datée du 8 novembre 2019. L'opération a été intitulée « un challenge pour recruter de futurs collègues ». Le but : relancer une campagne d'embauches à la peine depuis 2018, et ce pour la période courant de novembre 2019 à juin 2020. Ainsi, chaque

cheminot se verra octroyer une gratification exceptionnelle de 600 euros brut qui sera versée en deux temps, s'il est à l'origine d'un recrutement, à savoir 300 euros à la signature du contrat de travail de la personne « cooptée », et 300 euros supplémentaires, si le collaborateur nouvellement embauché est toujours présent dans l'entreprise un an plus tard. Nous laisserons les gardiens du palais de la rue de Cambon juger cette nouvelle initiative d'une SNCF désormais aux abois pour tenter de préserver son avenir, mais souvent trop prompt à obéir aux injonctions contradictoires. Alors que le nouveau président Jean-Pierre FARANDOU veut rapidement établir un « projet humain et un dialogue social » au sein de la SNCF. Le sujet « retraites » vient perturber l'impression de bonne volonté affichée. À la suite des rencontres OS/tutelle/Haut-Commissaire au gouvernement, réunion où l'UNSA Ferroviaire était présente, deux sujets retiennent l'attention à savoir la durée de transition entre l'actuel régime de retraite et le prochain avec en filigrane « la clause de grand-père » portée par les syndicats, à l'instar de nos voisins cheminots allemands, il y a déjà 20 ans. Le Haut-Commissaire au gouvernement, Jean-Paul DELEVOYE devrait rendre publics ce vendredi 22 novembre les éléments retenus ou pas, à la suite de ces échanges.

Nous ne terminerons pas cette déclaration sans évoquer les travaux qui ont animé les récentes CMP. Nous sommes déjà à mi-parcours. Trois commissions se sont tenues et trois autres sont annoncées dont celles portant sur la rémunération et la classification des métiers, avec l'objectif d'achever ces deux sujets majeurs d'ici la fin du mois de décembre prochain. Il en ressort déjà l'annonce de la fin du dictionnaire des filières, l'introduction d'un salaire minimum garanti, l'instauration d'un système de progression professionnelle en lien avec la classification, la prise en compte de l'ancienneté sous forme de primes, encore, et non plus de pourcentage. Quant au pacte social d'entreprise, le discours affiché est de garantir l'accueil des futurs embauchés. Selon les informations disponibles, les nouveaux contrats de travail seraient prêts avec une rémunération permettant une marge de positionnement à l'embauche. Le nouveau cadre contractuel est prêt, et ce ne sera pas l'actuel RH254 qui s'appliquera, car destiné aux contractuels d'aujourd'hui, celui-ci ayant été construit avec pour référence le statut. Ce dernier va désormais s'inscrire dans une phase d'extinction programmée à plus ou moins longue échéance. Les premières conséquences pour celles et ceux, encore au statut se feront rapidement sentir, puisque dès 2021 on assistera à un allongement de la durée de maintien sur les PR ce qui sous-tendra peut-être à un mécanisme financier compensatoire, mais qui restera à négocier entre OS et entreprise. Les premières conséquences économiques et sociales ne font que commencer...

Nous vous remercions de votre attention.

La délégation des élus UNSA- Ferroviaire au CSE ZDP NEN.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci. Monsieur GENEAU.

3. Déclaration SUD-Rail

M. Pierre GENEAU procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de SUD-Rail :

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la fin de l'année approche. C'est une période où l'on prépare les fêtes, mais c'est aussi l'époque des bêtisiers de l'année. Ne sachant pas trop ce qui l'en sera en décembre, c'est peut-être le moment de faire le bêtisier du CSE. Ce sera un bêtisier simplifié, car il y a tellement de choses à raconter, alors on se contentera d'un top 10.

Top n° 1 : l'obésité du CSE

Pour contrer cette obésité, qui ne permet pas d'aborder sérieusement les dossiers locaux et les questions de sécurité, il aurait été utile d'installer dans chaque établissement un comité qui tienne la route dans chaque établissement, afin d'instaurer un dialogue concret. Mais non, vous avez préféré réaliser un nouveau découpage biscornu. Résultat : SUD-Rail se retrouve dans l'obligation de déposer sans cesse des DCI et des droits d'alerte. Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 2 : IRP et la tablette

Vous avez cru à l'industrialisation de la représentation du personnel. Poser des questions ou recevoir une quantité de dossiers par la tablette magique. Magique, mais pas pratique. Pas de clavier pour écrire, écran pas adapté pour étudier les dossiers, tout le monde n'est pas encore formé, etc. Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 3 : les ICP et les AT

Tout d'abord, c'est la surprise de recevoir des avis à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, puis de constater que les délais ne permettent pas à un élu de pouvoir se rendre à une inspection commune préalable, s'il le juge nécessaire. Quant aux déclarations d'accident du travail, elles sont souvent bâclées, et parfois fantaisistes. Et qui plus est, sous prétexte d'anonymat, vous compliquez davantage la tâche des élus. Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 4 : les C2SCT et les commissions RPX

Les DET s'en servent comme chambre d'enregistrement, et ne prennent pas en compte les questions posées par les représentants. À côté de ça, les réponses aux questions écrites posées par la délégation SUD-Rail depuis le début de l'année n'ont toujours pas été débattues.

Le comble : tenter de faire une C2SCT extra à la dernière minute par Skype, sans même s'assurer que les représentants soient dégagés. Dialogue zéro. Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 5 : les restructurations.

On constate que vous n'avez pas vraiment la main sur les DET. Peut-être, leur fixez-vous des objectifs, mais pour l'application, ils n'en font qu'à leur tête. Non seulement ils ont tenté des restructurations en cachette, mais la présentation au CSE est souvent bâclée. Combien de fois la délégation SUD-Rail a dû rappeler qu'il manque un glossaire pour ceux qui ne sont pas du métier, une analyse des risques psychosociaux, des facteurs humains organisationnels et des risques routiers ! On passe souvent des heures à réclamer ce qui est réglementaire. Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 6 : l'amiante

Gros sujet qui est apparu dès le début. Là encore, il a fallu des droits d'alerte pour que les sujets évoqués soient pris au sérieux. On remarquera que les cheminots ne font pas du tout confiance en leur direction et que ses propositions sont souvent remaniées par épisode.

Dernier exploit, celui de l'expert amiante André JACQ lors d'une tournée sur le pont du Garabit dans le Cantal, le 13 novembre dernier. Alors qu'il découvre la présence de plaques d'amiante cassées à même le sol, il est reparti du site sans donner d'explication ni de recommandation au chef d'équipe présent. Situation pénible pour tout le monde !

Top n° 7 : les vêtements de travail

Les DET et les DU font chacun à leur sauce. Pourtant les agents d'un même métier devraient avoir les mêmes ÉPIS, et les mêmes possibilités de vêtements sur catalogue. Sans parler du fait, qu'au contrat-cadre, les fournisseurs changent quand ce n'est pas leurs fabricants, ou les produits des fabricants. Les agents d'Unité s'arrachent les cheveux. Les agents ne comprennent pas, à l'époque d'Amazon, que ce soit si compliqué d'avoir des ÉPIS en bon état.

D'ailleurs, nous sommes étonnés que notre entreprise n'ait pas encore proposé une application qui permettrait de proposer un catalogue sur écran, et de simplifier les commandes, le suivi, les remplacements ou les lavages.

Ah, les lavages ! Non seulement on fait perdre la qualité haute visibilité par des lavages sauvages, mais aussi la polymérisation des tenues pour les caténaires.

Les agents ne comprennent plus : ils sont suivis de très près lors des veilles sécurité, au risque de prendre des sanctions, mais on se moque totalement de l'état de leur ÉPI, qui sont pourtant des éléments de sécurité ! Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 8 : les ESR

Comme pour les restructurations, la présentation des ESR est souvent légère. Impossible de faire notre rôle de préventeur tellement il est difficile d'avoir les informations nécessaires. Il faut reposer plusieurs fois la question pour s'apercevoir finalement qu'il y a anguille sous roche.

D'ailleurs, j'en profite pour signaler que je ferai comme vous, lors de la séance du 14 novembre. Je partirai en cours de séance pour participer à un échange avec notre nouveau dirigeant, monsieur FARANDOU. Je pense que cela n'aura pas les mêmes conséquences que la fois dernière, car vous aviez laissé la présidence de séance au DRH. Le débat s'était tellement crispé avec lui, que notre délégation a préféré partir pour ménager ses nerfs. Une situation pénible pour tout le monde !

Top n° 9 : Dupont de Nemours

Pendant que la direction propagandise la méthode Dupont de Nemours, à grands frais, sans avoir de garantie de résultats, on constate que la Direction continue d'infantiliser les cheminots et tente encore de leur rejeter la faute.

Le comble : mettre une demande d'explication écrite à un accidenté. Une situation pénible pour tout le monde !

Top 10 : Les pistes et la végétation

Au début, on nous disait que c'était dû à RFF qui ne donnait pas les budgets. RFF a disparu... La végétation pousse toujours et envahit les pistes. Les cheminots galèrent et se retrouvent dans des situations dangereuses. Une situation pénible pour tout le monde !

Ce Top 10, Monsieur le Président, nous souhaitons fortement qu'il disparaisse. Et vous pourriez y faire quelque chose. Mais pour cela, il faudrait une meilleure cohésion entre le terrain, les unités, les établissements et la zone de production.

Cela dit, on ne peut finir ce top 10 sans rajouter un bonus : la sous-traitance.

Prenons l'exemple de la réfection de la ligne Abancourt-Le Tréport qui s'est transformée en un fiasco digne de l'escroquerie à la taxe carbone. En effet, des rails russes d'occasions, rachetés à un ferrailleur belge, ont été installés sans vergogne par des sous-traitants au rabais.

Du coup, selon un récent sondage par ultra-sons, la durée de vie de la ligne est estimée à 15 ans. C'est un scénario digne d'un mauvais polar auquel nous avons droit, et qui a abouti à un droit d'alerte posée par la direction elle-même ! N'hésitez pas si vous voulez des conseils en la matière...

On comprend mieux pourquoi le tribunal de Bobigny avait notifié à SNCF Réseau l'arrêt immédiat de toutes les opérations de sous-traitance, tant en maintenance qu'en travaux.

En attendant, les cheminots sont désabusés. Vous ne leur promettez que des restructurations, de la productivité, des gels de salaires, du recul social, et vous leur avez retiré une représentation du personnel qui fonctionnait malgré tout.

Rien d'étonnant à ce que les démissions augmentent, que les embauches soient difficiles, que des mouvements sociaux éclatent hors du cadre réglementaire.

C'est dans ce contexte que la fédération SUD-Rail dénonce la mise en place d'une contre-réforme des retraites qui va remettre en cause les acquis sociaux des bénéficiaires actuels et futurs.

C'est dans ce contexte que la fédération SUD-Rail revendique le maintien d'une entreprise unique avec la prise en compte des acquis existants comme base pour les négociations de la Convention collective nationale de la branche ferroviaire afin d'éviter tout dumping social.

Pour cela, la fédération SUD-Rail appelle à rejoindre le mouvement social à partir du 5 décembre prochain.

Merci de votre écoute.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci. Monsieur OZENNE.

4. Déclaration CFDT

M. Pascal OZENNE procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de la CFDT :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nouveau président, nouvelle méthode

En effet, la nomination de monsieur FARANDOU en ce début novembre marque déjà quelques changements de style par rapport à son prédécesseur, monsieur PÉPY. Lors de sa visite à Strasbourg le 14 novembre dernier à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'accident d'Eckwersheim, le nouveau président a rencontré, à l'issue de celle-ci, une délégation de la CFDT Cheminots. Le souvenir de ce tragique événement doit rappeler à l'ensemble de notre ligne managériale que nos métiers concourent à la sécurité ferroviaire et que la politique actuelle met sérieusement en péril cette notion au profit de la réduction

dogmatique des coûts. Mais revenons à l'échange entre monsieur FARANDOU et nos collègues. Le nouveau président constate un climat social très difficile dans un contexte de transformations importantes. Afin d'améliorer ce climat, il a demandé la création d'un 4^e programme au côté de FIRST, PRISME et H00, qui serait « solidarité-emploi ». Ce programme qui sera piloté par M. RASCOL aurait pour mission de faire le bilan réel et professionnalisé de l'emploi dans chaque bassin. Par ailleurs, celui-ci doit permettre à chaque agent d'avoir une vision de l'avenir de son emploi et des perspectives régionales de reclassement. En outre, notre nouveau PDG fait le constat que les nouvelles IRP et en particulier les CSSCT ne permettent pas de discuter dans une maille correspondante aux besoins réels ! Voilà qui se rapproche beaucoup de nos revendications lors des tables rondes et de notre proposition de voir une CSSCT par établissement ! En ce qui concerne les bas salaires, le successeur de monsieur PÉPY fait le même constat que ce dernier, à savoir que cela conduit à la démission de nos collègues et à la non-attractivité de nos métiers. Ainsi, les salaires devront, selon lui, augmenter pour conserver notre attractivité dans un monde devenu concurrentiel. Pour mémoire je vous rappelle aussi les propos du DRH SNCF monsieur RAIGNEAU qui déclarait au figaro le 3 septembre dernier « les salaires à l'embauche seront alignés sur les prix du marché » ; « pour les métiers en tension un meilleur package salarial » et enfin « une meilleure rémunération pour l'IDF et les frontaliers ! » Ainsi, il y a beaucoup de travail à réaliser avant d'atteindre l'un de ces objectifs !

L'arrivée de monsieur FARANDOU signe aussi le départ de son ami, c'est ainsi qu'il le nomme, Patrick JEANTET. Notre PDG de SNCF Réseau va laisser une place libre qui sera certainement aussi difficile à combler que celle annoncée en son temps pour M. PÉPY. Cependant, à la lecture de « vie rail et transport » du 12 novembre dernier, on apprend que plusieurs opérateurs alternatifs à la SNCF et membres de l'association AFRA se demandent si la Commission de déontologie du système de transport ferroviaire ne pourrait pas être saisie. En effet, Claude STEINMETZ s'est dit « surpris » de voir l'ancien président de Réseau « celui qui a préparé pendant trois ans l'ouverture du réseau » et a donc eu connaissance à d'innombrables données fournies par les opérateurs intéressés par la concurrence. « Prendre aujourd'hui les commandes d'une filiale de la SNCF KEOLIS, qui n'a jamais caché son ambition de répondre à des appels d'offres ferroviaires ». Affaire à suivre...

Bien entendu, notre délégation CFDT Cheminots ne pouvait restée sans voix suite au nouveau rapport de la cour de comptes dont tous les journaux font leurs choux gras ! Nous ne reviendrons pas sur la suppression dogmatique des effectifs demandée par les sages tant elle ne surprend plus personne. Telle une vision purement économique d'un problème qui lie sécurité des circulations et aménagement du territoire. Il est toutefois intéressant de noter que les effectifs du GPF ont fondu de plusieurs milliers de postes équivalent temps plein « entre 2012 et 2017 », mais cet effort a souffert d'une « mise en œuvre trop lente des programmes de transformations technologiques », des demandes des autorités organisatrices pour davantage de trains et de services, ainsi que du « recours important » à l'intérim et aux heures supplémentaires, déplore la Cour ! Un comble tout de même de constater que les autorités organisatrices réclament des trains et qu'il faut faire des heures supplémentaires afin d'assurer le service... Preuve s'il en est que nous ne sommes pas trop nombreux...

Nous ne reviendrons pas non plus sur le débat autour des primes, car ces dernières constituent bien souvent le seul moyen d'avoir un salaire décent tant le traitement est faible ! Bien entendu comme à chaque rapport, une pique supplémentaire est envoyée vers ce qui est considéré comme le Graal des privilèges à savoir les facilités de circulations. Nous n'allons pas relever non plus tant cet avantage nous a longtemps été vendu comme une

compensation de nos faibles rémunérations. Mais s'il y a bien un élément qui change dans le discours des sages de la rue Cambon, c'est bien la prise en compte des problèmes de dialogue social !

En effet, la Cour relève que les négociations entre les instances représentatives du personnel et la direction sont désormais grippées. Et ce, malgré des années de dialogue social « important, avec des organisations syndicales puissantes ». « Ce dialogue a perdu en efficacité avec le temps, certaines instances ne permettant plus des échanges productifs », note-t-elle. De plus, le dialogue constant entre les instances « n'a pas abouti à réduire le degré élevé de conflictualité au sein du groupe ». Ceci rejoint la vision de la CFDT Cheminots, qui constate que le fonctionnement des nouvelles IRP regroupées autour du CSE sur un périmètre géographique trop grand rend le dialogue social extrêmement difficile. Par ailleurs, le rôle des différentes commissions, en particulier la CSSCT, ainsi que les Rpx n'est pas encore tout à fait clair et ils n'ont pas trouvé leur légitimité. En effet, de nombreux managers par méconnaissance ou effet d'aubaine font actuellement des restructurations sans aucune concertation. Cette instance vous a déjà, à de nombreuses reprises, averti de ces lacunes, de la nécessité de respecter le dialogue social et ses règles légales. Le récent conflit social des technicentres rappelle que les salariés eux-mêmes peuvent cesser le service en dehors du cadre syndical lorsque le dialogue ne fonctionne plus. N'oubliez pas que nous sommes les porte-paroles de nos collègues et vos interlocuteurs privilégiés.

La transition est ainsi toute trouvée pour évoquer l'enquête ALLURE qui fait son retour dans nos boîtes mail. Cette version est beaucoup plus édulcorée que la première. L'entreprise cherche peut-être à voir si les mauvais résultats de la précédente seront infirmés par vos actions managériales. Nous ne voudrions pas être trop pessimistes, mais selon les remontées de nos tournées sur le terrain, la situation globale ne s'est pas améliorée comme par magie ! Ce n'est pas en multipliant les questionnaires que le moral de vos troupes retrouvera de la vigueur ! Mais certainement plus en apportant de la stabilité dans les collectifs de travail et de l'humanité ! La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers par la revalorisation de certaines indemnités telles que les nuits, les dimanches et autres travaux dans les tunnels serait des leviers efficaces pour retrouver des agents motivés !

Nous terminerons cette liminaire en vous faisant lecture d'une de nos dernières communications syndicales concernant le retour dans l'entreprise d'un ancien DET qui propose ses services de consulting et cherche à débaucher des compétences directement sur leur lieu de travail. Je cite.

Actuellement, nombre de retraités sont de retour dans notre entreprise sous différents contrats : intérimaire ; contractuel ; autoentrepreneur ; etc. Sur le périmètre de notre CSE, nous atteignons le Graal de la bêtise avec le retour aux affaires d'un ancien cadre supérieur, ancien DET de l'EIC Alsace et de l'EIC Lorca. Cette personne intervient dans de nombreux EIC. Elle est chargée de faire des études sur les achats et la logistique par l'intermédiaire de son entreprise créée dès son départ à la retraite en janvier 2019.

Pour la CFDT, nos établissements ont toutes les compétences pour faire ce type d'études. La stratégie de SNCF Réseau nous échappe ainsi qu'à bon nombre de dirigeants et de responsables dans nos établissements. Comment l'entreprise peut-elle soutenir un ancien DET cumulant sa retraite et les revenus de son entreprise ? Comment l'entreprise peut-elle soutenir cet ancien DET qui embauche d'autres retraités ? Comment l'entreprise peut-elle soutenir cet ancien DET qui est en contact permanent avec des agents en activité volant ainsi nos savoir-faire et spécificités pour mieux les revendre après ?

La CFDT dit stop !

La CFDT demande à l'ensemble du personnel des établissements de ne pas répondre aux interpellations de cette personne. La CFDT demande l'arrêt immédiat des interventions de cette entreprise à SNCF Réseau.

Dans le cas contraire, nous médiatiserons l'affaire.

Nous sommes en droit de nous interroger sur les conditions d'attribution de ce marché. À défaut de népotisme ou favoritisme, il nous est autorisé de nous interroger sur le respect du Code de la déontologie et de notre charge éthique.

Le CSE Réseau NEN a le pouvoir d'ester en justice. C'est un pouvoir que la CFDT se réserve le droit d'user si toute la transparence ne devait être faite par la direction sur les conditions d'attribution de ce marché.

Fin de citation, en vous remerciant pour vos réponses.

La délégation CFDT Cheminots ZDP NEN.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur OZENNE. Le secrétaire avait demandé à pouvoir prendre la parole après les déclarations. Monsieur ACHOUB, vous avez la parole.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Merci, Monsieur le Président. Plusieurs sujets pour le secrétaire. Je vais vous faire lecture d'une motion que je vous demanderai de faire voter.

Motion

M. Christophe ACHOUB, Secrétaire, procède à la lecture de la motion suivante :

Monsieur le Président,

Dernièrement, une note est parvenue dans certains établissements de la ZDP NEN précisant l'organisation du temps de travail en semaine 49, à la suite du préavis de grève déposé par les organisations syndicales CGT, UNSA-Ferroviaire et SUD-Rail.

Cette note précise qu'une période sera neutralisée couvrant la période du 4 décembre 2019 20 heures au 8 décembre 2019 24 heures. Durant cette période, la programmation sera faite en fonction de la situation des compteurs des agents. En cas de retard dans l'attribution, seront graphiqués les repos périodiques ou des repos supplémentaires, donc les RU, ou les congés, soit des RN, des RCF ou des TQ. Il appartient effectivement à l'entreprise de décider des périodes travaillées et non travaillées dans le programme semestriel. Les écarts sont possibles selon l'article 25 alinéa 5 bis de l'accord collectif sur l'organisation du temps de travail. Il précise qu'en cas de grève, le programme semestriel peut être modifié après information de chaque agent concerné, et au plus tard 24 heures avant la modification.

Nous pouvons constater que si l'établissement programme les RP durant la période neutralisée, les agents n'auront pas la possibilité de faire grève. Par ailleurs, comment se

déclare-t-on en grève spontanément, à la prise de service, alors même que l'établissement programme notre utilisation ?

L'article 25 alinéa 5 bis n'a pas été construit pour programmer une utilisation des agents en cas de grève un mois avant, mais bien pour adapter la production de l'entreprise en cas de mouvement social.

À l'aube d'un grand mouvement national d'envergure le 5 décembre prochain, les élus CGT, UNSA-Ferroviaire et SUD-Rail ne peuvent que déplorer ces méthodes sournoises qui visent à réduire le nombre d'agents grévistes, voire entraver le droit de grève. Nous rappelons que les cheminots ne font pas grève par plaisir, mais bien pour défendre leurs droits. Les élus CGT, UNSA-Ferroviaire et SUD-Rail du CSE ZDP NEN demandent à ce que cette note ne soit pas appliquée dans les établissements du périmètre.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Merci de bien vouloir faire voter cette motion, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Bien. Je mets au vote la motion que vient de lire notre secrétaire. Qui approuve cette motion ? 33. Qui s'abstient ? 2. Qui vote contre ? 0.

La motion est approuvée à la majorité des membres présents.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Vous aviez un autre point, Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. J'avais demandé, lors de la dernière plénière, mais vous ne m'avez toujours pas répondu, à ce que l'on remette le nom des accidentés du travail dans les dossiers. Vous pouvez faire comme vous voulez. Je ne vous donne pas encore une dernière chance parce que je ne suis pas là pour donner des chances au président, mais à un moment donné on ne peut pas travailler comme ça. Nous sommes soumis au droit de réserve. On a le droit d'avoir la confidentialité des informations. On ne va pas passer notre temps à rechercher le nom de l'accidenté. On a autre chose à faire. On va vous demander de rétablir le nom des accidentés. Là, vous entravez un peu notre mission. C'est le deuxième point.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vous laisse finir et je répondrai à l'ensemble.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Pour le troisième point, je vais vous demander d'appliquer l'article 24 de l'accord collectif sur l'organisation du temps de travail. *Pour tout établissement, partie d'établissement ou chantier, est établi un tableau de service indiquant les heures, prises et cessations de service, et à échéant les heures de commencement et les fins de coupures.* Ensuite, et c'est important à ce moment-là. *Les tableaux de service et les tableaux de roulements ainsi que les programmes semestriels visés à l'article 25 du présent accord seront établis après consultation des instances de représentation du personnel concernées.* Or, notre accord dispose bien que les élus, des RPX des CSSCT reçoivent cette information, mais je vous rappelle que nous ne sommes pas dans le cadre d'une consultation, puisqu'ils n'ont pas la légitimité d'être consultés. Même si aujourd'hui on ne vous demande pas une consultation sur les tableaux de service mensuels, et l'on espère que vous donnez tous les éléments à nos RPX, mais il va de soi que vous devez organiser un CSE pour les programmes semestriels et les tableaux de roulements.

De plus, à plusieurs reprises, et à juste titre, des élus ont demandé où nous en étions avec le classement des ICP. Effectivement, on avait dit à l'appui de l'article 14 D, à la suite de la

signature d'un accord par trois OS sur quatre, qu'une *classification sera réalisée par la Direction de la ZDP NEN en concertation avec le secrétaire en fonction du degré de risque potentiel et d'importance pour permettre aux membres de prioriser celles auxquelles ils souhaitent participer, et pour aider les établissements à déterminer celles pour lesquelles ils convoquent les membres de CSSCT. Sauf convocation, les ICP ne sont pas considérées comme du temps de travail effectif.* Ce travail a été établi avec vos services lundi matin. J'en informe l'ensemble des élus ici présents. Je n'avais pas encore le tableau hier. Je l'ai eu pendant le bureau, c'est pour ça que je n'en ai pas parlé hier. Je n'ai pas consulté mes mails durant le bureau puisqu'il n'est pas possible de le présider en même temps. Au départ, la direction voulait se calquer un peu sur l'Île-de-France en mettant quatre niveaux. Mais, les quatre niveaux, selon moi, provoquent plus une noyade dans la procédure. En fin de compte, la question est de savoir si l'on fait les ICP en service. On a trouvé plus simple de les placer sur deux niveaux. Le niveau 1 donne lieu à une convocation de l'employeur, alors que le niveau 2 ne donne pas lieu à une convocation de l'employeur. Pour le niveau 1, nous avons mis :

- l'exposition régulière au risque ferroviaire ;
- l'exposition en zone dangereuse ;
- le risque chimique ;
- le risque amiante ;
- le risque électrique ;
- le travail en hauteur ;
- et le travail aux abords des PN.

Pour le niveau 2, nous avons mis :

- les travaux de bâtiment hors risques électrique et amiante ;
- l'exposition occasionnelle en zone dangereuse.

Tout ce qui est à gauche impose une convocation, et ce qui porte sur les bâtiments et l'exposition occasionnelle en zone dangereuse ne supposent pas de convocation. Or, et là je m'adresse au président, vous avez ajouté un couplet là-dedans qui ne me plaît pas du tout. *Les exemples de classifications ICP ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne valent pas engagement. Ils permettent d'analyser s'il y a lieu d'établir une convocation à l'initiative de l'employeur, conformément à l'accord.* Mais qu'est-ce que ce bordel ? Il était clair qu'on allait le classer. L'extrait de l'article D dispose bien que les ICP, sauf convocation, ne sont pas considérées comme du temps de travail effectif. Aujourd'hui, un certain nombre de personnels reçoivent des ICP tous les jours, et même bientôt pour aller planter un clou, mais il suffit de transformer ça en convocation. Je pense que ça doit être un couplet de monsieur MARTY, parce qu'il n'y a que lieu qui est prudent à ce point, mais il va foutre le bordel. Ce sont trois lignes qui, je découvre, remettent tout en cause, parce que si les exemples de classifications sont donnés à titre indicatif et ne valent pas engagement, comment faire demain ? Je vous ai expliqué une chose. Ne croyez pas que si l'on fait ça en service, on va courir faire des ICP toutes les cinq minutes. Vous avez vu le périmètre et vous avez notre charge de travail. Je demande à ce que ces trois lignes qui ont été ajoutées n'y figurent plus parce que ça me dérange énormément. Voilà ce que le secrétaire voulait vous dire, Monsieur le Président.

Une toute dernière chose. Je vous demande, au nom des élus, le report de la plénière du 10 décembre puisque l'on rentre dans un conflit le 5 décembre. Je pense que le conflit ne sera pas terminé le 5 décembre au soir, sauf s'il y a un miracle, mais je n'y crois pas trop. Ça veut donc bien dire que l'on peut bien imaginer que cette plénière ne pourra pas se tenir. Je demande donc le report officiel de cette plénière. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vais peut-être répondre d'abord à vos questions puisque ce sont des questions de fonctionnement de notre instance. Je reviendrai ensuite sur les déclarations.

Je commence par la fin et la demande de report de la plénière du 10 décembre. Ça me paraît très anticipé aujourd'hui. Je ne prendrai pas position sur cette question. Je note qu'il y a une DCI susceptible de déboucher sur un conflit le 5 décembre qui a été annoncée par plusieurs organisations comme reconductible. J'entends donc bien la logique de la question, mais je le répète c'est prématuré.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Simplement, pour vous répondre. On préfère prévoir, puisque l'on peut très bien déjà déterminer, une date pour éviter de dire en catastrophe que l'on ne peut pas tenir la plénière. Je vous le dis déjà, si le président estime que l'on a été convoqué régulièrement et qu'il n'y a personne pour tenir la plénière, je pense que les relations sociales vont se tendre avec vous. Je tiens juste à vous le dire au cas où ça vous passerait par l'esprit.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On verra. Il y a des formes et il y a des règles de droit. On verra lesquelles seront appliquées. Je suis juste un peu étonné parce que si vous avez une date à me proposer, ça veut dire que vous connaissez aussi la fin du conflit, ce qui peut être une information intéressante.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : On peut imaginer une date à la fin du mois de décembre.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Non, non. Sur le classement des ICP, je note que ce qui vous a été proposé à priori pose problème dans l'acceptation. On va retravailler ce sujet. Je ne vais pas vous en dire plus aujourd'hui. Il faut que je retravaille ce sujet. Ne personnalisons pas le débat, s'il vous plaît. Quand la direction vous propose quelque chose, elle est solidaire sur ce qu'elle vous propose.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je précise que ce n'est pas le niveau qui me gêne puisqu'ils ont été travaillés conjointement, c'est cette fameuse phrase qui remet en cause le travail effectué.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je pense qu'il avait été dit que c'était soumis à l'appréciation de l'établissement qui déclenche l'ICP, et qu'on lui donnait un certain nombre de critères et points de repère pour cette appréciation. Je pense qu'il s'agit là de la signification de cette phrase.

Je continue. Je prends la demande d'organiser un CSE pour l'approbation des programmes semestriels et des tableaux de roulements. On va l'étudier. Sur les alertes, je ne peux que vous redire ce que j'ai déjà dit. On a appliqué dans ce domaine une demande de l'entreprise concernant les minimas des alertes, à comparer avec la présence de noms dans les bases de données. Je peux reposer la question. J'entends bien et je suis parfaitement conscient de la situation. On a fonctionné pendant un certain nombre de mois avec des alertes nominatives ce qui simplifie la tâche. Je suis parfaitement d'accord avec vous. On n'était pas spécialement à la ZP NEN demandeurs d'un changement. Nous avons appliqué une règle qui nous est

donnée par l'entreprise qui a dû faire une étude juridique. Je reposerai la question, mais à ce stade je n'ai pas d'élément me laissant penser que la réponse sera différente de ce qu'elle a été.

Sur l'organisation du travail de la semaine 49, je découvre des documents qui ont été diffusés. À ma connaissance, la Direction des suites rapides a pris la décision de faire un arrêt propre des suites rapides, ce qui signifie qu'il y aura une période pendant laquelle il n'y aura pas de travail des suites rapides vis-à-vis des entreprises et vis-à-vis des agents impliqués, dont un certain nombre d'agents de l'Infralog national et des agents des ZP concernées, même si nous ne sommes pas actuellement concernés par les suites rapides voies, mais caténaires. Non seulement il y aura une période durant laquelle il n'y aura pas de suites rapides, et vous noterez que cette période comporte des jours qui normalement n'étaient pas travaillés. Et techniquement, on prend les mesures pour que les chantiers soient arrêtés dans des conditions notamment de nivellement des voies qui permettent la circulation des trains, si la production devait être perturbée. Ce sont toutes les informations en ma possession. Je prends la motion. On va regarder si des choses ont été diffusées et faire en sorte que ce qui sera diffusé soit conforme à la réglementation. La problématique est une problématique d'arrêt propre des suites rapides, en particulier voies. Les suites rapides caténaires ne posent pas les mêmes problèmes. Monsieur PINOT, si c'est sur les mêmes sujets. Après, je reviendrai sur les déclarations liminaires.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : C'est sur les mêmes sujets. Si l'on a fait une motion, c'est justement pour la traiter et en discuter. Ce n'est pas une simple motion, Monsieur le Président. Derrière, des droits en découlent. On a un espace-temps aujourd'hui. Il y a une consultation qui ne sera pas faite. Vous avez fait un ordre du jour qui normalement devait tenir de 9 heures à 18 heures. On a donc un espace-temps que vous nous offrez par manque d'organisation du DET de l'EIC Hauts-de-France. Il ne sait pas faire une réorganisation propre et saine pour les agents. C'est pour ça qu'il vaudrait mieux l'arrêter plutôt que la repousser. On a donc un espace-temps. Expliquez-nous, vous ou votre RH qui êtes à côté de vous, ce que nous allons pouvoir imposer aux agents comme journées. La note fait peur. On connaît le manque de respect de droits du DET de l'Infralog national. Il annonce déjà qu'il va y avoir des mises en congé sur des agents qui étaient en arrêt maladie. Monsieur MARTY est au courant puisqu'il reçoit l'ensemble des mails, mais ne réagit jamais. Il est donc en responsabilité et ça vous met, Monsieur le Président, en responsabilité. Nous avons un DRH qui ne réagit jamais à ces mails-là. On ne va pas faire que recevoir des coups de téléphone d'agents de l'Infralog national pour lesquels on s'assit sur leurs droits. On va imposer des congés aux agents, des fériés aux agents, donc vous devez prendre ça en main, Monsieur le Président, et aujourd'hui. On n'a pas la note depuis 10 jours. On a dû travailler hier soir sur le sujet, on a dû aller revoir les différentes réglementations, parce que nous ne sommes pas DRH. Nous sommes représentants des salariés, mais au préalable on a un autre métier. Ici, vous êtes encadré. Vous avez des forces RH au sein de la ZDP. Je pense que l'on peut reporter le débat au début de l'après-midi pour vous laisser le temps de regarder, mais l'on doit avoir un débat sur le sujet. Le DET commence à déborder et sur nombre de sujets. Ce n'est pas pour rien que plusieurs plaintes sont déposées au tribunal ou à la police. Il était important de revenir là-dessus.

Tout à l'heure, vous y êtes vite passé. Vous m'excuserez, je fais un petit retour en arrière, mais s'il y a une réorganisation concernant la fusion Artois-Hainaut, les agents doivent bénéficier de dates. La direction s'est assez assise sur le respect des IRP. Pour ne pas amplifier les RPS, nous vous demandons une date, et ne pas dire que ça sera entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril. L'entreprise doit concilier vie privée et vie active. Là, on est en train de

toucher sur le privé, Monsieur le Président. On a été voir les agents. Ils le vivent très mal. Ils vivent déjà très mal la réorganisation et le fait de ne pas avoir une date fixe amplifie les choses. On vous demande donc de bénéficier d'une date, si réorganisation il y a. Rien n'est commencé, Monsieur le Président. Quand il y a eu l'information, on avait déjà dit que la date était intenable. Peu de temps après, on voit que la date est intenable. Les travaux n'ont pas commencé. La responsable des médecins du travail est ici. En CSSCT, la médecine du travail a dû intervenir parce qu'ils n'ont même pas été consultés à propos de l'emplacement des bureaux, etc. C'est l'omerta. Rien n'est respecté aussi bien au niveau IRP que des conditions de travail et de l'implication de la médecine du travail. On vous demande, si réorganisation il y a, de prendre un espace-temps. Les agents doivent être au courant, et doivent avoir une base par rapport à leur vie privée pour se réorganiser à peu près comme ils pourront.

Je termine par les ICP. On a entendu. On était pour un groupe de travail, on l'a dit avant signature. On n'a pas signé l'accord parce que c'est quand même assez restrictif de faire ça entre deux personnes. Par contre, les ICP où l'on demande à être présents, c'est sur la coactivité, Monsieur le Président. Ce sera un très gros sujet d'avenir. Pour tout ce qui concerne la coactivité, il serait important d'avoir une présence d'élus lors de ce genre d'ICP.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Dans la suite de l'intervention de Vincent, je vais m'exprimer au nom d'une OS qui a signé cet accord d'établissement en juin dernier. J'ai sous les yeux l'article 14 D. *Concernant les ICP, une classification sera réalisée par la Direction de la ZDP NEN en concertation avec le secrétaire.* Je suis même surpris d'entendre le secrétaire découvrir la lecture que vous en faites de votre côté. Je réitère peut-être grossièrement le terme de concertation. Nous étions et nous sommes toujours demandeurs, s'agissant de la concertation – là, j'enfonce peut-être avec insistance – d'un travail collégial toutes OS confondues sur cette fameuse classification. Cette classification ne doit pas relever exclusivement de votre regard. Évidemment, votre regard est nécessaire, mais – et je crois qu'un représentant syndical l'a dit, nous sommes élus, hors RS, par les cheminots – les élus ont ce regard. Vous ne pouvez pas vous dispenser de ce regard. J'insiste sur le terme. Il s'agit d'un groupe de travail toutes OS confondues avec la nécessité de se concerter. C'est bien marqué dans cet accord d'établissement.

Pour terminer sur le sujet de l'Infralog, et sans vouloir m'étendre, ça n'est pas la première fois que les suites rapides sont interrompues à la suite de mouvements significatifs, de mouvements sociaux. Néanmoins, la lecture qui est faite par l'établissement est extrêmement discutable, je pèse mes mots, surtout quand on a un nouveau PDG, Jean-Pierre FARANDOU, qui met avec force la dimension de dialogue social. Nous souhaitons, à l'Infralog national, que ce discours se fasse de nouveau – de toute façon, il va falloir que l'on crève l'abcès, et il sera crevé au moment voulu, Monsieur le Président, mais il doit être soigné, et je n'ai même pas parlé d'une guérison, s'agissant de l'Infralog national – dans un dialogue social. Nous avons trop d'éléments, et je regarde Vincent qui est notre référent harcèlement, qui nous interpellent avec de la souffrance à la clé. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Bien. Sur les ICP, notre accord parle d'une concertation avec le secrétaire. On se retournera donc vers le secrétaire pour voir avec lui le mode de concertation qu'il souhaite établir avec nous. Je n'ai pas de problème là-dessus. Notre accord a été signé. Les OS signataires de l'accord ont convenu de donner une responsabilité au secrétaire à propos de la concertation. Il a exprimé de votre part des questions, des souhaits, etc., sur ce qui est actuellement proposé. La discussion va se

poursuivre. J'estime qu'il convient d'éclaircir un certain nombre de points compte tenu de ce qui a été demandé. Je ne peux pas en dire plus parce que l'accord dit ce qu'il dit. Est-ce que vous souhaitez réagir, Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Oui, vous parlez de moi, donc c'est bien normal que je réagisse. Bien entendu, je fais le lien avec l'ensemble des élus et des OS. Je continuerai à faire cette concertation, mais je vous le redis, la phrase qui est ajoutée déroute complètement le sens de l'accord. Ça ne sert à rien de faire une classification, si derrière chaque établissement peut avoir le choix final. En fonction des établissements, il y a certains cow-boys dans certaines directions. On sait déjà que l'on va tout classer des ICP qui ne sont pas en service. Si la crainte de la direction est que l'on va faire une multitude d'ICP, regardez un peu ce qu'il se passait dans les CHSCT, là où l'on avait des accords et là où l'on pouvait toujours faire des ICP en service, il n'y en a pas eu tant que ça. À un moment donné, il faut revenir à la raison sur ce sujet, parce que la coactivité est effectivement très importante.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On regardera ce point. Pour des questions de vocabulaire, j'insiste sur un point important. Je souhaite que le débat ne mette pas en cause les personnes, mais les sujets qui sont traités par des représentants de l'entreprise, par des salariés ou par des représentants du personnel. Personnellement, je ne sais pas ce que signifie le mot « cow-boy » dans un tel débat, mais je ne le retiens pas. Je souhaite vraiment, par référence à des expressions qui peuvent être utilisées ici, qu'il n'y ait pas de mise en cause des personnes.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : « Cow-boy » n'est pas injurieux.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Non, j'entends bien, mais il y a certainement derrière des choses qui ne sont pas totalement positives. Sinon, ce mot n'aurait pas été choisi. On continuera le travail là-dessus avec l'idée de déboucher rapidement, afin d'avoir au début de l'année 2020 une classification et des éléments qui nous conviennent à tous.

Sur la fusion Artois-Hainaut, Monsieur PINOT, je ne vais pas décider d'une date aujourd'hui. Il s'agit d'une prérogative du directeur d'établissement en appréciant la situation. Par contre, à ma connaissance, et au regard de nos contacts avec lui durant ces dernières heures, il doit pouvoir annoncer rapidement la date qu'il décidera, si la décision de mettre en œuvre cette réorganisation est prise. Je parle évidemment au conditionnel. Cette instance n'ayant pas été consultée. Cette annonce devra intervenir rapidement. J'entends le sujet que vous indiquez que les agents peuvent être soucieux. Je ne partage pas forcément votre analyse du degré d'angoisse que cause cette réorganisation, mais ce n'est pas très étonnant, peut-être. En même temps, j'entends la demande des agents sur cet éclaircissement. Le directeur d'établissement a noté qu'il fallait qu'il donne rapidement une date, dans quelques jours, j'imagine, pour laquelle il envisage cette réorganisation.

Sur la note de l'Infralog national, c'est pareil. C'est un point que je découvre et qui n'est pas à l'ordre du jour, et sur lequel je ne vais pas débattre en séance. On va évidemment analyser la situation de cet arrêt de chantier pour éviter les conséquences dommageables pour la production, et notamment pour l'état de nos infrastructures à la suite d'une situation que pourrait être – on va employer un mot qu'aime bien monsieur MUTEL – chaotique, si elle n'était pas prévue. Pour éviter quelques jours de chaos, cet arrêt de chantier a été décidé. Très clairement, je ne pense pas que l'on a regardé les implications réglementaires de cet arrêt de chantier, donc on va regarder cette note. J'ai bien noté la motion de ce CSE votée tout à l'heure. Voilà ce que l'on peut dire sur ces sujets.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je voudrais juste rappeler que ce n'est pas la peine de dire que ce n'est pas prévu à l'ordre du jour. Si l'on a des débats avant l'ouverture de l'ordre du jour, c'est bien pour régler les problèmes entre deux plénières.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On est d'accord, Monsieur ACHOUB. Je voulais juste dire que nous avons des sujets à l'ordre du jour, et je crois qu'il est de mon devoir de président de faire que ces sujets puissent être traités. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Il y a un sujet, Monsieur le Président, qui est à l'ordre du jour et que vous n'avez pas hésité à écarter d'un revers de la main. Les agents attendent de leurs élus des nouvelles sur le sujet. L'inquiétude, si vous ne la connaissez pas, dès demain vous pourrez tourner avec l'équipe SUD-Rail pour aller voir les agents sur le terrain, et non vous satisfaire d'un discours de dirigeant. Puisque nous serions des inventeurs et des menteurs, vous n'aimez peut-être pas le terme de « cow-boy », mais apparemment quand on vous dit quelque chose, vous vous permettez d'en douter, donc ça pourrait nous faire passer pour des menteurs. Si tel est le cas, Monsieur le Président, venez demain vous promener avec nous, puisqu'apparemment ce sont des promenades syndicales que nous effectuons, et allez voir l'intendance. Mettez quelque chose de plus cool et essayez de vous faire passer pour un délégué Sud-Rail, comme ils ne vous connaissent pas, comme ça, vous pourrez être à l'écoute de la même manière que nous sommes à l'écoute par rapport à leur angoisse. Il y en a qui angoissent sur leur futur poste. Il y a aussi une angoisse parce qu'ils ne connaissent pas la date. Tout à l'heure, je vous ai demandé de respecter aussi la vie privée. Si vous avez l'impression que l'on serait un peu dans le mensonge, venez avec nous. SUD-Rail ne risque rien sur le sujet. À un moment, arrêtez de tergiverser. Vous voulez faire quelque chose de propre et de convenable. Eh bien, vous mettez une date assez éloignée pour que tout soit respecté, pour que les travaux soient finalisés, etc. Pour les locaux actuels, il n'y a pas le feu. Ils peuvent y rester toute l'année 2020 si besoin. Il n'y a pas le feu d'un côté pour libérer les locaux. De l'autre côté, il y a une organisation qui est mal faite. On prend donc une marge de délai. On fait ensuite le nécessaire en instance. Chacun développera ce qu'il a à développer concernant ce dossier, mais à minimal les agents doivent savoir, s'il y a une réorganisation, la date de celle-ci. Vous leur devez ça, Monsieur le Président. On peut quand même en débattre un peu puisque c'était quand même prévu à l'ordre du jour.

Concernant les ICP, vous savez que l'on n'est pas signataires de l'accord, mais l'on était dans les discussions. Il avait bien été précisé qu'il y aurait des groupes de travail sur ce sujet. On est intervenus très souvent sur ce sujet, Monsieur le Président, dont lors de la dernière séance, mais vous n'étiez pas président. Pour les ICP à moins de trois jours ou pile à trois jours, nous vous avons demandé qu'elles cessent. On en reçoit à toute heure et même le dimanche. Si ça ne cesse pas, s'il n'y a pas un groupe de travail intelligent qui est mis en place, afin de discuter de tout, dont la coactivité qui sera un gros sujet d'entreprise, sachez que quand on va recevoir d'un dirigeant un dimanche une ICP, on va peut-être faire un droit d'alerte sur ses droits, parce que le dirigeant est souvent au travail. Le forfait jour, c'est du lundi au vendredi. Voir que certains dirigeants nous envoient des mails à 23 heures ou tôt le matin, à 5 ou 6 heures, c'est qu'ils sont à mon avis hors cadre du droit du travail. S'il n'y a pas quelque chose de plus intelligent de fait, sachez que l'on risque pas mal de droits d'alerte sur les droits des agents.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur PINOT, c'est noté. Trois éléments sur ce que vous avez dit. Première chose. Ayant exercé dans le Nord-Pas-de-Calais et ayant été à l'époque le patron des EEX, il y a de fortes chances qu'ils me reconnaissent pour les plus anciens, même si je porte un tee-shirt SUD-Rail et que je fasse une tournée dans les UO de l'Artois-Hainaut. Ce n'est pas certain que je puisse le faire tout

à fait inopinément. Plus sérieusement, vous noterez que je n'ai pas employé les mots de menteur, d'inventeur ou de promenade syndicale, à aucun moment. Je ne me le permettrai pas et je ne le ferai pas. Si je le faisais, vous seriez en droit de me reprendre sévèrement. On peut ne pas être en accord avec l'appréciation d'un sujet humain et notamment sur le degré d'inquiétude. Je pense que c'est le cas. Je vous dis que mon appréciation n'est pas la même que la vôtre sans vous traiter de menteur ou d'inventeur. Je pense que la plupart de nos débats portent sur des sujets pour lesquels la représentation du personnel et la direction n'ont pas la même opinion. On essaye de s'écouter et de progresser là-dessus.

Sur la date, j'entends ce que vous dites, et je me suis exprimé sur le fait qu'il me semble maintenant pertinent que le directeur d'établissement donne rapidement une date. C'est à lui de juger de la date qu'il peut donner pour que les travaux soient effectués.

Il y avait quatre déclarations assez consistantes pour lesquelles... Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Pour la demande de CSE concernant le programme semestriel, j'ai oublié de le préciser, mais il doit être fait avant le 20 décembre.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Oui, j'ai dit que l'on regarderait ce point.

À propos des déclarations, je ne me prononcerai évidemment pas sur le dossier extrêmement délicat des retraites, puisque le gouvernement doit faire des annonces, si j'ai bien compris, dans les jours qui viennent, et que des rencontres sont en cours sur ce sujet.

Plusieurs interventions ont abordé le climat global. Je ne pense pas que je réponde exactement à la définition du « bobo parisien ». En tout cas, ce qui est certain, c'est que je ne lis pas VSD. J'ai découvert cet éditorial et je peux dire que je suis tombé du placard. Et je me félicite que la SNCF ait porté plainte. L'utilisation du registre terroriste pour désigner ce qui est un débat dans le pays sur des sujets économiques est absolument déplacée, et j'espère qu'il sera acté que ça tombe sous le coup de la loi. Il y a ceci étant un élément qui est le rapport de la Cour des comptes. Là encore, je ne le commenterai pas. Chacun peut le lire. Il est très touffu. Monsieur CATIAU parlait, je crois, de 146 pages. C'est vrai qu'il est effectivement très touffu. Il y a de tout dedans. On y trouve des choses qui pour certaines sont des constats qui ne sont pas totalement négatifs, mais je laisse chacun juge de ce que la juridiction française en charge de l'utilisation de l'argent public exprime.

Dans les sujets plus proches de nos préoccupations dans ce CSE, vous avez évoqué Monsieur OLCZAK, la surveillance des ponts et des ouvrages d'art. C'est un sujet permanent. Si lors de nos dernières séances, nous avons discuté de protocoles pour faire la surveillance d'ouvrages pouvant contenir des peintures amiantées notamment, c'est précisément parce que l'on veut avoir une politique de surveillance des ouvrages d'art. Je n'ai pas clairement les éléments pour vous répondre sur les effectifs. Je répète que ce n'est pas, à ma connaissance, des effectifs qui ont fait l'objet de forte productivité. On a donc le potentiel pour surveiller les ouvrages d'art. Il faudra peut-être, dans un cadre non encore défini, préciser ces points. Vous avez quand bien noté, sans préjuger des causes de l'effondrement du viaduc de Mirepoix-sur-Tarn, qu'après les dires du Procureur de la République quelque chose qui peut relever de la cause immédiate, à savoir une très grave surcharge de l'ouvrage. Ces choses peuvent arriver. Elles sont à réguler par les autorités qui régulent le trafic routier. On a des cas où nous signalons que ces sujets doivent être traités. Il peut y avoir des courriers de notre part à des conseils départementaux ou à des collectivités territoriales, afin de leur dire qu'il faut qu'ils régulent ce trafic routier. Vous savez que dans un autre domaine qui est celui des PN, même si je ne veux pas ouvrir de débat aujourd'hui, nous constatons aussi des emprunts irréguliers par des transports exceptionnels. Il y a évidemment derrière

cette affaire, qui a causé deux décès à ce stade, des questions de surveillance des conditions de sécurité des camions, des transports les plus lourds, qui sont posées. De notre côté, nous n'avons normalement pas ce sujet puisque les charges auxquelles sont soumis nos ouvrages d'art sont répertoriées, et les études prennent évidemment en compte le trafic. Beaucoup d'ouvrages d'art ont d'ailleurs vu des baisses de trafic. Je pense au FRET en particulier qui a les trains les plus lourds depuis leur calcul et leur mise en œuvre.

Sur les questions de résilience face au climat, évidemment on a vécu une séquence qui est tout à fait préoccupante. La Direction opérationnelle de la DGOP me disait qu'on a été certains jours jusqu'à 12 % des circulations supprimées, quand on cumulait les effets de coupures de lignes liées aux inondations et de neige, donc c'est quelque chose de tout à fait considérable. Je crois qu'il faut différencier les sujets. Les conséquences des pluies de type précipitations méditerranéennes ne sont pas nouvelles. On a eu plusieurs fois des voies emportées ou gravement avariées dans le sud-ouest ou dans le sud-est. Il faut surveiller si ces phénomènes se multiplient. Globalement, on sait que l'on risque de voir des phénomènes de pluies violentes, de canicules l'été, se multiplier et donc la réflexion est amorcée sur la résilience du réseau. Mais, elle va être à priori longue et elle peut amener à des conséquences relativement structurelles et relativement coûteuses.

Sur notre CSE, nous avons eu entre Caen et Lison un phénomène hydrologique sur un ouvrage en terre qui était un remblai donc un poteau d'alimentation, qui portait un feeder qui s'est effondré. Ça a révélé une faiblesse sous la voie voisine qui permettait toutefois de circuler en IPCS sur l'autre voie. Des travaux ont été réalisés, à mon avis, de façon rapide et tout à fait efficace par l'Infrapôle Normandie. Ils auront un coût, vous l'avez dit, et qui va peser dans nos comptes dès cette année sur le compte « sinistre », à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, et qui entraînera des travaux de « confortement » plus longs en 2020. À ce stade, on a fait essentiellement du palliatif sans régler complètement la question de la canalisation de la source d'eau à l'origine de cet éboulement. C'est donc évidemment un sujet qu'il faut que l'on regarde. Pour la neige, ce n'était pas sur notre territoire. Je note que l'impact a été traité nettement plus rapidement malgré des arbres tombés sur des voies. J'entendais ce matin que 3 000 foyers restaient privés d'électricité, donc je pense que les dégâts ont dû être considérables pour qu'on soit à ce stade une semaine après une chute de neige même lourde pour les installations électriques.

Je n'ai pas d'éléments pour savoir si le nouveau contrat de travail est prêt. J'imagine que le RH a beaucoup avancé dessus. Nous voyons le Directeur des ressources humaines la semaine prochaine. Il va nous parler du nouveau pacte social. J'imagine qu'on aura les informations la semaine prochaine sur les éléments qui seront donnés aux établissements, afin d'apprécier le salaire d'embauche sur lequel, je crois, une marge serait donnée.

J'ai noté les 10 points du bêtisier lus par monsieur GENEAU. Certains appellent des réponses dans le fonctionnement de cette instance, et dans les règles et principes de fonctionnement que nous mettons au point. J'ignorais l'existence d'un sujet amiante à Garabit. Je n'ai pas d'information là-dessus. Je pense que nous prenons au sérieux...

Intervention hors micro de M Vincent PINOT.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur PINOT, que vous le vouliez ou non, le viaduc de Garabit n'est pas dans notre ZP NEN. Les sujets d'amiante, de vêtements de travail, vous le savez, on a indiqué un programme de travail pour la poursuite des diagnostics techniques dans les bâtiments où les sujets sont remontés au niveau national, afin que ces diagnostics soient effectués de manière plus rapide et plus systématiquement avec l'aide des établissements, bien évidemment. Pour les vêtements de travail, on a indiqué

que l'on avait un programme de travail pour arriver à la situation cible dans laquelle nous aurions des prestataires du nettoyage.

Sur les ESR, j'en dis un mot. Je comprends que ça a été le sujet de l'après-midi du CSE du 14. Au tout début de nos discussions, la question a été de savoir si l'on allait communiquer sur les ESR. J'ai indiqué que, dans un souci de transparence, j'étais favorable à indiquer les ESR. Ça fait l'objet d'une information. De là à donner le niveau de détails qui a été demandé lors de la séance du 14, de là à transformer chaque ESR en un sujet de débat de cette instance, je pense très clairement que ça n'est pas l'objet de cette séance, contrairement à des sujets qui sont très clairement répertoriés dans les attributions des CSE. Nous allons donc avoir à trouver entre nous un meilleur réglage si l'on veut que cette information, dans un souci de transparence, se poursuive, et permette d'éclairer par des questions et des explications si nécessaire la situation de ces événements. Je pense qu'il faut que l'on partage entre nous les questions de sécurité. En même temps, ça doit se faire dans un temps de débat compatible avec le fait que nous avons d'autres sujets à l'ordre du jour.

Très clairement, on suit de près le projet BALT, Monsieur GENEAU. On le suit pour des questions importantes de retour de ces installations dans notre patrimoine après la période sous S 9 A n°3. On a des sujets assez sérieux en ce moment sur les installations, les PN, la signalisation, etc., que l'on est en train de regarder avec les responsables du projet et l'Infrapôle Haute-Picardie. Je découvre ce sujet de rails russes d'occasion que vous qualifiez d'escroquerie. Je n'avais pas d'éléments là-dessus. Je verrai évidemment ça avec les responsables du projet. Je regarderai surtout si ça a été des impacts sur la conformité des installations qui vont être remises à disposition de la SNCF. Je ne sais pas si c'est sur la partie qui concerne notre ZP NEN ou l'Île-de-France.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Sur notre ZDP, Monsieur le Président. Vous qui dites avoir travaillé dans le Nord-Pas-de-Calais...

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur PINOT. Sur les autres éléments, je vais relativement rapidement. Je ne commente pas les éléments que le président FARANDOU peut donner dans ses expressions. Il s'exprime par divers canaux, parfois la presse, les réunions managériales avec les directeurs d'établissement, etc. J'ai pu participer à l'une de ses réunions la semaine dernière. Il rencontre les OS quand il est dans les régions et pas seulement quand il est dans les régions, je crois. Je crois qu'il a dit un certain nombre de choses qui sont intéressantes sur la logique dans laquelle il voit son mandat et son entrée dans son mandat.

Pour l'enquête ALLURE, attendons les résultats de l'enquête avant de dire qu'elle est édulcorée. Je ne pense pas qu'elle est édulcorée. Si les cheminots veulent exprimer des choses dans l'entreprise, ils peuvent parfaitement le faire dans le cadre de cette enquête, et nous en jugerons donc les résultats.

Enfin, je note que vous revenez sur le sujet de l'intervention d'un ancien DET. Je n'ai pas encore tous les éléments là-dessus, mais je m'engage à faire le point avec la direction qui lui a confié une mission, afin de vérifier que cette mission se réalise dans un cadre totalement correct sur les plans aussi bien méthodologique que déontologique. Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, je reviens sur les ESR. En dehors de l'accord, je vous ai demandé lors des premiers ordres du jour établis de remettre les ESR à chaque ordre du jour, puisque c'était un sujet que l'on traitait à M&T. Vous pouvez avoir un échange avec votre futur patron, si c'est Matthieu CHABANEL qui

reprend les manettes, pour lui demander comment l'on faisait à M&T. On n'avait effectivement peut-être pas demandé des renseignements très précis, comme cela a été demandé la dernière fois, sans doute parce que le dossier était présenté avec un sérieux et une qualité irréprochable. À partir où l'on ne découvre pas les choses au fur et à mesure que l'on expose l'ESR, il n'y a pas de passion. Ensuite, je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne doit pas traiter ça dans l'instance. Ce n'est pas le fait du prince. Ça fait partie de nos attributions parce que si vous l'avez oublié, nous sommes des préventeurs. Aujourd'hui, vous avez des accidents graves sur votre périmètre, dont vous êtes le responsable. Vous avez en face de vous des élus qui ont des prérogatives anciennement CHSCT. On est des préventeurs et vous ne pouvez pas nous dire que l'on ne traite pas ça ici. Ça fait trois fois et je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut que l'on trouve une solution, parce que traiter les ESR du mois d'août au mois de novembre, ce n'est pas possible. Là, le rôle de préventeur ne sert plus à grand-chose. Je vous le dis comme je le pense... S'il faut faire des réunions spécifiques, quand il y a des sujets SSCT, vous savez que les 12 réunions mensuelles sont un minimum. Rien ne nous empêche de faire une réunion spécifique aux accidents ou ESR. Je vous alerte de nouveau sur les voyants qui sont en rouge. Je demande aussi, par rapport à l'ESR pour lequel l'agent s'est pris une demande d'explication, de revoir avec vos établissements pour ne pas faire n'importe quoi, parce que quelqu'un qui risque sa vie alors qu'il n'est pas responsable n'a pas à subir une demande d'explication. Je tenais à vous le dire personnellement.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vous réponds sur les ESR. Vous faites bien de m'orienter vers Matthieu CHABANEL que je verrai en tant qu'ancien président du CE M&T pour regarder – puisque vous jugez plus satisfaisant la façon dont c'était traité en CE – si l'on peut s'en inspirer.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : C'était traité de la même manière qu'ici, mais il y avait moins de demandes de précisions. Les dossiers étaient bien ficelés.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends bien, mais on regardera évidemment la consistance de ces dossiers. Monsieur BONNESOEUR.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Monsieur le Directeur, je vais rebondir sur ce qu'a dit notre secrétaire. Sur les ESR, le problème c'est que vous nous donnez trois lignes. Quand on gratte un peu, on se rend compte que vous nous cachez des choses. Quand il faut que l'on aille chercher des informations, et qu'à propos d'un ESR déjà traité, et que l'on constate qu'en fait un agent, par exemple, n'avait pas sa carte d'habilitation, qu'il était en doublon, qu'il travaillait de nuit, que le train a reculé, que l'on ignore si le train est privé, à un moment, faites votre travail en amont. On n'aurait pas ces problèmes. On ne peut pas écrire trois phrases en disant que l'agent est en tort, pour se rendre compte en grattant un peu le caillou que c'est l'organisation mise en place par l'entreprise qui fait que l'agent se retrouve en tort. Ce n'est pas pareil quand même... Il y a quand même une grosse différence. Notre secrétaire a raison. On est des préventeurs. Quand pour un ESR vous nous dites pour un 67 000 que l'agent est rentré dedans, mais qu'en fait c'est un défaut de conception et le frein à main a lâché, et le train a reculé et est rentré dans un autre train. Mais, qu'est-ce qu'il serait passé s'il y avait eu trois agents derrière ? Vous êtes incapable de nous répondre sur le fait de savoir ce que vous avez mis en place pour que ça ne se reproduise plus. On est là pour ça. En plus, on traite de choses qui se sont produites en août au mois de novembre. Imaginez un peu s'il y avait eu un pépin entre temps. Que vous nous auriez répondu ? Ce n'est pas satisfaisant, Monsieur le Directeur. Je tiens à vous rappeler, Monsieur le Directeur, que vous êtes garant de la sécurité et de l'intégrité physique et mentale de vos agents. À la CGT, on

ne reviendra pas dessus. La sécurité, c'est le principal. Les agents sont là pour travailler et rentrer chez eux le soir. On ne fait pas n'importe quoi avec la sécurité.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Ça tombe bien, Monsieur BONNESOEUR, je suis exactement du même avis que vous, et pour être très clair, je suis content que nous ayons là-dessus un consensus. Mais, je n'attends pas, pour être clair, que la CGT ou qu'un autre syndicat me le rappelle pour être conscient de mes responsabilités. Le premier souci du patron d'une ZP, je peux vous le dire, c'est la sécurité de tous les agents qui travaillent sur le terrain et la sécurité de nos trains et de nos clients. Je préfère le dire.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Monsieur le Directeur, je voulais que je ressorte les ESR du 14, est-ce que vous êtes sûr que vous prenez ça au sérieux ? Pour vous, quand il y a un grave problème de train, qu'un agent monte dedans, alors que le frein à main s'arrête, mais que vous êtes dans l'incapacité de nous dire si des travaux seront encore réalisés avec ce train, et ce que vous avez mis en place pour que ça n'arrive plus, vous trouvez que c'est du sérieux... Je n'ai pas vraiment l'impression que vous prenez les choses au sérieux. À part faire vos réunions, parce qu'il faut rentrer dans les petites cases et nous faire passer pour une chambre d'enregistrement, qu'est-ce qu'on a fait ? Tout à l'heure, vous nous avez parlé des vêtements de travail. Depuis quand la haute visibilité est-elle mise en place ? Est-ce que vous avez la date ? Ça fait au moins six ou sept ans que l'on a les mêmes problèmes, et vous nous avez répondu que vous avez mis en place un groupe de travail. C'est ça que vous appelez du sérieux... Non, mais franchement on a un gros problème dans le dictionnaire entre votre vision et la nôtre. Je vous le dis quand même...

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : C'est possible, Monsieur BONNESOEUR. Je voulais vous dire que les incidents de sécurité font l'objet d'une étude, d'un REX et de mesures en parallèle du débat que nous avons ici sur les mêmes incidents.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Pour rebondir, on fera pareil. Il faudra nous donner les enquêtes FOH et tout ce qui va avec. Quand vous mettez que l'agent est en tort, alors qu'en fait c'est tout l'inverse, je suis désolé, je ne vous crois pas. Vous camouflez des choses, vous nous mettez trois lignes pour nous expliquer des choses, mais ce n'est pas normal. On est là pour qu'il n'y ait pas de pépins, on est là pour améliorer les choses. On n'est pas là pour se tirer dans les pattes. On est là pour que l'entreprise avance et que les cheminots avancent. Essayez aussi d'y mettre de la bonne volonté. C'est quand même un minimum. Vous ne pouvez pas présenter un ESR en trois lignes et nous dire merci et au revoir. Derrière, on se rend compte qu'il n'avait pas de carte d'habilitation, que le train était privé. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas sérieux dans la prévention et dans la sécurité pour les agents. Après, si ça vous conforte et que vous trouvez qu'il s'agit d'une sécurité irréprochable, on n'a pas la même vision de la sécurité.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Vous savez, je ne m'exprimerai jamais pour dire que notre sécurité est irréprochable. Je suis le premier conscient, je vous prie de le croire, qu'elle peut toujours s'améliorer et qu'elle a toujours des failles. Ceci étant, je pense que l'on fait tous collectivement un travail permanent tous les jours de l'année pour qu'elle progresse, et globalement elle se tient à un niveau correct. Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je veux juste rebondir là-dessus. Je vous ai senti un peu frustré quand vous avez répondu à monsieur BONNESOEUR. Quand vous dites que ce n'est pas la CGT ou une autre OS... Je vais juste vous dire une chose. Quand il y a de gros pépins, quand il y a des morts, vous êtes contents d'avoir les OS pour faire le nécessaire. N'oubliez pas qu'au niveau des CHSCT et au niveau de la prévention ainsi que

la mise en place d'un certain nombre d'éléments après un accident, ce sont les OS au travers de leur mandat qui le font... Je ne vous laisse pas nous dénigrer.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je ne dénigre personne, Monsieur ACHOUB. Vous retrouverez mes paroles très précisément au PV. Je suis certain de ce que j'ai dit. Je prends mes responsabilités avec l'encadrement de cette ZP, mais nous partageons là-dessus un intérêt, une priorité pour la sécurité, et c'est une bonne chose.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Vous avez surtout dit... Je n'ai pas entendu la CGT, mais une autre organisation syndicale.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'ai cité celle de mon interlocuteur et j'ai bien précisé « ni une autre » pour que tout le monde soit sur le même pied d'égalité dans ma réponse. C'est une vérité. S'il se trouve entre deux CSE, si l'on ne se parle pas, je m'occupe de sécurité tous les jours dans cette ZP.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : La différence entre vous et nous, c'est que l'on a été élu par des cheminots, alors que vous avez été désigné par un seul homme. Ne l'oubliez pas...

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'ai une lettre de délégation qui me donne des responsabilités importantes en matière de sécurité. De même que je délègue un certain nombre de responsabilités. Et les responsables qui ont ces délégations prennent tout à fait à cœur les sujets de sécurité. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : C'est dommage, vous nous aviez presque manqué le 18, Monsieur le Président... Ça va être tendu... Vous faites en sorte que les choses soient tendues. Vous venez, enregistrement à l'appui, mais vous ne connaissez même pas la totalité de la ZDP NEN pour laquelle vous êtes président et directeur. Honteux ! Vous m'excuserez, mais c'est tellement gigantesque et nous le disions dans notre déclaration. Preuve en est, vous ne savez même pas qu'Abancourt fait partie de la ZDP NEN. Elle fait partie de l'UO Somme, de l'EIC Hauts-de-France. À l'époque, Monsieur le Président, vous aviez dit que cet établissement était gigantesque. Il fait partie d'une ZDP NEN gigantesque pour laquelle vous ne savez pas les gares et les postes en font partie. Le Tréport fait bien partie de la ZDP NEN, Monsieur le Président. Il fait bien partie de l'UO Somme de l'établissement EIC Hauts-de-France. Pourtant, c'est en Seine-Maritime.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Aucun doute là-dessus, Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Tout à l'heure, vous aviez un doute.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Soyons précis, la question qui a été débordée est celle de la fourniture de rails de réemploi russes. Je n'ai pas d'information sur ce sujet.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Laissez-moi finir ! Il suffit de faire une tournée ou une promenade, ça dépend comme l'on voit les choses... Les rails sont écrits en russe. Ça ne s'invente pas. Il y a eu des contrôles. La durée de vie – ça devait être neuf – est de 15 ans. Hier, si vous n'êtes pas au courant, l'Infrapôle Haute-Picardie était à Grandvillers. Apparemment, un droit d'alerte a été déposé auprès des entreprises. C'est pour ça qu'en boutade l'on vous disait que l'on pouvait vous aider avec les droits d'alerte, si vous avez des difficultés. Pourtant, on n'a jamais été informés de travaux réalisés par la sous-traitance. Ça rejoint un peu ce qui est passé au tribunal. On n'est informés de rien, donc on a fait une petite tournée. Vous parlez de sécurité, mais vous êtes intéressé par la sécurité ferroviaire, et il ne faut surtout pas que ça sorte dans les différents magazines sur un accident. Par contre, je

ne suis pas sûr que vous placiez la sécurité du personnel sur le même niveau, Monsieur le Président. On a fait une tournée à Grandvillers. On a vu la responsable d'EIFFAGE, je crois. Les pistes et itinéraires doivent être refaits, c'est-à-dire tout ce qu'ils nous ont broyé. Est-ce que vous savez ce que l'on nous a répondu ? C'est à refaire, mais ça dépend des mentalités. Ce sont des entreprises que vous utilisez, Monsieur le Président. Vous en êtes fier. On va continuer dans le 30 %. C'est tellement beau le privé... On en est là, Monsieur le Président.

On va prendre autre chose. Sur l'EIC Hauts-de-France, puisqu'apparemment monsieur le directeur travaille bien, donc il nous présentera sa réorganisation du graissage à l'UO de Lille, par exemple. Passage de deux équipes en une équipe de trois. On dégage quelqu'un parce que l'équipe de trois va faire beaucoup plus de nuits. En même temps, on dégage une personne parce qu'elle a des restrictions médicales de nuit. La réorganisation de l'équipe de graissage, on va l'avoir en présentation ici puisque ce n'est fait nulle part, même si les DPX disent que ça a été fait en CSSCT. Puisqu'on nous ment, il va falloir faire une présentation ici. Au moins, le DET de l'EIC Hauts-de-France ne se déplacera pas pour rien.

Ensuite, vous n'êtes pas au courant du pont avec les plaques amiantées qui sont cassées à terre. Demandez au président qui est à côté de vous. On l'a dénoncé le 18. Monsieur JACQ pour lequel on a dénoncé que l'entreprise de son fils faisait les analyses d'amiante... Vous l'avez embauché. Il critiquait l'Infralog national dans des CHSCT en tant qu'expert indépendant, donc vous l'avez embauché pour ne plus être embêté. Vous aviez prévu de passer une boîte d'expertise tenue par son fils. Ça ne vient pas percuter les esprits... Là, on parle d'amiante, donc monsieur JACQ a vu les plaques d'amiante à terre et cassées là où il y a du personnel qui travaille depuis le 13. Vous êtes en responsabilité à partir de maintenant que vous le savez, et monsieur le président sortant du 18 a aussi été mis au courant, donc il est aussi en responsabilité. Jusqu'au 18, rien n'a été fait. Pourtant monsieur JACQ, monsieur expert de l'Infralog national l'a vu, mais n'a rien fait. On l'a signalé au CSE le 18. On est le 21 et rien n'a été fait. On se dit que l'on a peut-être un peu plus de chance avec le président de séance d'aujourd'hui. Un mail a aussi été envoyé au DET, parce que le DUO a sorti hier à un élu CSE : *633 morts pour l'amiante, mais combien ne sont pas morts et qui ont travaillé avec l'amiante* ? Si c'est ça votre parole, votre responsabilité pour la sécurité du personnel, bravo... Il faut le dire... Si c'est ça, on s'en va, on fait comme la dernière fois, on ne va pas attendre 17 h 30, on va partir tout de suite. La sécurité des circulations, OK, mais la sécurité du personnel est du même niveau, Monsieur le Président.

Par contre, par rapport aux droits et l'Infralog national, vous n'avez pas répondu sur les droits à congé, sur les 28 congés pour lesquels le DET veut faire de l'écrêtage sur du personnel qu'il a mis en arrêt. Il se permet de faire des fiches de paie à zéro euro. Le DRH ici présent est au courant... Quand est-ce que ça va s'arrêter ? Jusqu'à la mort d'un agent, Monsieur le Président ? Il y a encore un agent qui doit m'appeler parce qu'il subit des pressions interminables par ce DET. Est-ce que l'on attend qu'il y ait un mort ? On en est là. Vous pouvez balayer et dire que c'est trop long et qu'il faut avancer. L'ordre du jour est suffisamment chargé, « blablabli, blablabla ». En attendant, beaucoup de choses n'avancent pas. Il y a un gros danger sur le personnel, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Est-ce que vous pouvez simplement, Monsieur PINOT – je vais vous laisser continuer – ne pas caricaturer mes propos ? Merci. Je pense que mes propos méritent sans doute un peu mieux que « blabli blabla ».

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : C'est petit... Et les salariés méritent bien plus en matière de sécurité du personnel, mais ça ne vous choque pas...

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Vous vous exprimez en leur nom...

Je vous dis que nous suivons ce chantier BALT de très près. On va continuer à le suivre pour que les installations qui vont revenir, après une période de S 9 A n°3 je ne sais pas les informations qui ont pu être données dans le passé – et les options qui ont été prises sur le traitement de ce chantier en S 9 A n°3 l'ont été il y a plusieurs années, à mon avis. Qu'on y soit parvenu depuis la création de CSE, c'est possible. On va suivre ces questions et je vais me renseigner sur ces questions de rails.

Je n'ai pas d'information sur la réorganisation du graissage. On l'évoquera avec l'EIC Hauts-de-France. Sur Garabit, j'ai dû mal saisir la question. S'il s'agit d'une intervention de l'Infralog national, je reprendrais le sujet, mais j'imagine qu'il a déjà été abordé par la DRH avec le directeur d'établissement. Je n'ai pas du tout d'intention que telle ou telle chose se fasse qui ne serait pas conforme. J'ai avec chaque directeur d'établissement des discussions régulières. L'Infralog national est managé comme les autres établissements de la ZP NEN. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus. Monsieur STIEGLER.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, Monsieur le Président. On est surpris de l'absence de réponse sur la Cour des comptes. À chaque fois que les agents SNCF sont attaqués dans les médias, il est à charge vis-à-vis des salariés. L'entreprise ne prend jamais position et donne son avis. C'est vraiment humiliant pour les salariés et les cheminots. On parle souvent des primes, mais il n'y a pas de vision globale reprise dans les médias. C'est humiliant pour les cheminots. C'est aussi humiliant que l'entreprise ne prenne pas position. C'est comme ça quand il y a des tableaux sur les retraites. Les médias gonflent la situation de nos avantages, mais l'on n'est jamais défendu par la direction. Vous avez à l'heure actuelle des cheminots qui sont en fragilité. Dimanche, ils iront manger dans leur famille et vont se faire attaquer par toute la famille sur le rapport de la Cour des comptes et l'article dans les médias. C'est pénalisant pour le moral de vos troupes.

Ensuite, sur JEANTET qui rejoint Keolis, on n'a pas eu votre analyse. On est quand même surpris. Il a été parrainé à l'époque par PÉPY pour reprendre sa place, tout en sachant que si PÉPY parrainait quelqu'un, il n'aurait pas sa place, donc c'est un cadeau empoisonné. Maintenant, c'est l'ami d'un autre président et va aller à Keolis. Il y a déjà un problème d'éthique parce qu'on sait très bien que Keolis va répondre aux appels d'offres, et c'est donc un concurrent direct pour nous à Mobilités. En 2016, RAPOPORT a découvert qu'il avait l'âge de la retraite sur les pistes de ski. C'était peut-être plus parce qu'il avait le feu aux fesses avec les accidents d'Eckwersheim, de Brétigny, etc., et il avait dit sur les pistes de ski qu'il avait 64 ans, et qu'il n'était pas en mesure d'inscrire l'action dans une temporalité nécessairement large. Trois ans et demi, est-ce que JEANTET a eu cette temporalité ? On ne sait pas...

On vous a aussi interpellé sur l'enquête ALLURE. On aimerait cette année avoir le résultat de chaque établissement. Certains établissements nous ont donné les résultats. Pourtant, vous nous aviez dit dans cette instance que l'on aurait les résultats dans les instances locales. On vous demande le pack complet, quand il y aura les résultats. Pour avoir une discussion fine et une analyse, c'est bien d'avoir les mêmes chiffres. On peut dire des choses, on peut analyser de façon différente, donc le dialogue n'est pas très correct.

On vous a aussi interpellé sur les problématiques dans les CSSCT et sur les RPX. Vous n'avez pas répondu. À l'heure actuelle, on a des restructurations dans certains postes, et ça ne passe dans aucune instance. Je ne sais pas si vos dirigeants locaux ont tous été formés ou mal formés, mais il serait bien d'avoir une synthèse de ce qui doit passer. Ça permettrait, quand on sollicite les DUO et DET en région, d'avoir le même langage.

Ensuite, on est revenu sur l'ancien DET. Vous allez regarder si le cadre et la méthodologie sont corrects, mais l'on vous parle de respect et de valeurs. C'est totalement irrespectueux ce qu'il se passe. En France, il y a des lois, mais il y a aussi des valeurs. On ne peut pas mettre une loi derrière chaque valeur, il faut bien trancher à un moment donné. On ne veut plus voir ce personnage dans nos établissements. Sachez-le clairement. C'est tout pour l'instant.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur STIEGLER. Très rapidement, et je passerai la parole à monsieur MUTEL, sur la Cour des comptes, il y a un dispositif prévu pour que les entreprises s'expriment, et je parlerai de ce que vous attendez, c'est-à-dire que l'entreprise s'exprime publiquement sur le rapport de la Cour des comptes. Je crois que tous ceux qui sont interrogés, y compris les ministères, parce que les reproches de la Cour des comptes – ses rapports sont essentiellement sur le mode du reproche, il faut être clair – pointent essentiellement ce qui lui paraît ne pas être un bon usage des fonds publics. Les entreprises et les ministères concernés répondent. À ma connaissance, je vérifierai ce point, les réponses sont publiques. C'est quelque chose à suivre sur le site de la Cour des comptes. De même que le rapport est public. Par ailleurs, je n'ai jamais vu un établissement public, placé donc sous l'autorité de l'État et gérant quelque part l'État, s'exprimer publiquement pour dire que le rapport de la Cour des comptes ne lui va pas. Ça ne se fait pas. La Cour des comptes est la plus haute juridiction concernant l'usage des ressources publiques. Dans une démocratie, une telle juridiction est bien. On s'en plaint quand la Cour des comptes dit sur la SNCF des choses qui ne nous vont pas. À côté de ça, on est bien contents que la Cour des comptes pointe un certain nombre de désordres dans d'autres domaines. Je crois qu'il faut être clair sur le fait qu'un établissement public ne s'exprime pas sur le rapport de la Cour des comptes. On peut le regretter, si l'on estime que la presse fait une utilisation à charge du rapport de la Cour des comptes. C'est peut-être le contexte qui veut ça, mais c'est tout.

Quand je dis que je souhaite que les personnes ne soient pas mises en cause dans cette instance, au foot, vous le savez comme moi, ça s'appelle « jouer le ballon » ou « jouer le bonhomme », donc je souhaite que nous jouions le ballon entre nous. Ça vaut aussi pour les présidents. Ça vaut aussi pour le président de SNCF Réseau et les anciens présidents. Je ne m'exprimerai donc pas sur ce qui concerne monsieur JEANTET. Il sait ce qu'il a à faire. Il y a des sujets comme la déontologie pour lesquels il y a des instances et des règles. Tout ça s'applique.

Sur l'enquête ALLURE, j'ai indiqué que nous fournirions au CSE les résultats agglomérés du CSE de cette année, et nous le ferons l'an prochain. Il est à main des directeurs d'établissements de fournir les résultats de leurs résultats. Je leur repasserai le même message, et je pense que c'est fait dans la plupart des cas.

À part le fait de citer le président FARANDOU, qui faisait le constat que certaines CSSCT ne permettaient pas de discuter à la bonne maille selon vous, je reprendrai ce qui a pu être dit à Strasbourg. Je n'étais pas dans cette réunion, mais je note que le sujet sur des restructurations ne passe dans aucune instance. Il faut que l'on trouve les moyens pour qu'elles soient discutées localement. Le président FARANDOU attache effectivement beaucoup d'importance à ce que le dialogue social puisse avoir lieu.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, il va falloir faire une petite pause. Il est 11 h 25.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Oui, si vous voulez bien, je prends la réponse de monsieur STIEGLER, si elle est rapide. Je passerai ensuite la parole à monsieur MUTEL avant la pause.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Sur la Cour des comptes, on comprend bien que vous leur répondez, ce n'est pas le sujet. On vous demande de répondre aux cheminots face aux articles dans les médias qui sont partiels. Ce n'est pas la même chose.

Pour l'enquête ALLURE, on va vous le demander de nouveau. On vous demande d'avoir dans cette séance les enquêtes de tous les établissements, parce qu'on en parle ici globalement, mais après il peut y avoir des différences d'un établissement à une autre. Certains syndicats ne sont pas représentés dans tous les établissements. On est élu pour l'ensemble du CSE. On vous demande l'ensemble des résultats ALLURE. Je ne comprends pas pourquoi vous ne nous les donnez pas, alors que vous êtes d'accord pour les donner en région.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends la demande. Que voulez-vous que je vous dise, Monsieur STIEGLER ? J'entends la demande. C'est une demande.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : On aimerait une réponse positive.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : D'accord, mais il y a des demandes et il y a des réponses. Ce n'est pas la même personne qui fait la demande et la réponse. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Oui, je vois que vous êtes un expert et que vous avez des connaissances footballistiques. En même temps, je ne suis pas très surpris parce que vous dégagez souvent en touche...

Pour revenir sur nos échanges d'hier, et pour revenir sur le mot « chaotique », je n'aime pas particulièrement ce mot. Je vous ai écrit un mail, concernant un accident du travail pour lequel vos établissements ont conclu que les chemins étaient très chaotiques. Effectivement, je vous ai dit que j'espérais que nos échanges de ce matin ne seraient pas très chaotiques, et je m'aperçois que j'avais raison. Que ce soit les cheminots en travaillant ou nous dans cette instance, c'est bien chaotique en espérant que ça ne nous mène pas au chaos.

Concernant monsieur BONNESOEUR qui vous a interpellé sur un ESR avec l'histoire du frein à main et des dérives, je rappelle simplement que l'on a eu un accident du travail qui aurait pu être dramatique au premier trimestre. Il vous a peut-être échappé, mais on a eu un train qui a dérivé avec un agent qui a couru après le train pour essayer de le rattraper. Il s'est blessé en courant après le train. On a quand même des situations critiques. Vous avez plusieurs fois de chance dans cette instance. En parlant de frein à main, je pense qu'il va falloir lâcher un peu de lest. On ne peut pas se rencontrer le lundi et se dire des choses entre quatre yeux avec monsieur MARTY, et puis découvrir que vous ajoutez une phrase un peu dans notre dos. Il y a un moment donné, il faut faire des choses.

Concernant les vêtements de travail qui posent problème, je rappelle également qu'il y a une motion et qu'il y a eu un électrisé. On vous a quand même demandé un certain nombre de choses pour garantir la sécurité de nos agents quand ils travaillent, notamment à propos du risque électrique. J'ose espérer que l'on aura rapidement une réponse.

Puisque je vous parle des accidents du travail, je vous rappelle que ceux du troisième trimestre, en septembre, ont été repoussés en octobre puis en novembre et n'ont pas été traités. Du coup, les accidents du troisième trimestre n'ont pas été traités, et que les accidents du quatrième trimestre vont devoir être traités. Vous n'avez pas prévu d'organiser une

réunion transverse, c'est-à-dire le bilan d'une réunion que vous devez présider concernant la santé au travail. C'est une obligation et elle est prévue dans l'accord. Vous avez donc beaucoup de choses à faire concernant la santé des agents de la ZDP NEN. Pour l'instant, dans cette instance, peu de choses ont fonctionné concernant la santé. Je vous mets, puisque l'on était dans le domaine footballistique, un carton rouge. Ça sera la fin de mon intervention. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur MUTEL. Je ne répondrai pas sujet par sujet. Je les prends en note. On a un certain nombre de sujets à étudier.

Juste une chose. Vous aurez effectivement une réponse à la suite de l'enquête réalisée sur l'électrification avec la demi-barrière. Il y aura des réponses aux préconisations réalisées dans l'enquête. Je vous propose de faire la pause.

La séance est suspendue de 11 h 28 à 11 h 51.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Exceptionnellement, nous allons reprendre sans la présence de monsieur MARTY. Il nous rejoindra.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Le secrétaire est d'accord.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Nous reprenons notre séance. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Monsieur le Président, j'espère que pour monsieur MARTY ce n'est pas le fait qu'il soit en souffrance. On voit très bien qu'il est en souffrance depuis plusieurs mois. On vous l'a déjà signalé, Monsieur le Président. Vous êtes également en responsabilité. Le pôle RH n'est pas équilibré comme il se doit au niveau de la ZDP NEN. C'est pareil pour vos assesseurs sur votre droite. Quand on voit qu'ils sont parfois dans l'obligation de répondre en congé ou tard le soir, il y a aussi du travail à ce niveau, même si parfois on s'oppose fortement par rapport aux réponses du DRH ou l'absence de ses réponses. Ça reste quand même un être humain. Sincèrement, on ne peut pas accepter le sous-effectif de cette ZDP NEN qui met en souffrance vos personnels, vos assesseurs, etc., Monsieur le Président. C'est quelque chose, en tant qu' élu, qui est inacceptable à vivre et à voir. Peut-être que son absence n'est pas liée à ça, mais c'était une précision à apporter.

Pour reprendre un peu les débats, nous avons peut-être été visionnaires en ne signant pas l'accord qui était proposé. Quand on écoute monsieur FARANDOU, avec sa volonté d'avoir du dialogue local, peut-être que vous proposez de revoir l'accord pour faire des choses un peu plus locales et structurées. Je vous précise que l'on est élu sur l'ensemble de la ZDP NEN. Il est même difficile pour nous de savoir comment fonctionnent telle ou telle CSSCT, telle ou telle réunion RPX, etc. Nous sommes opposés sur le fait qu'il puisse y avoir 16 instances qui pratiquent les choses différemment. Ce n'est tout simplement pas possible.

Si l'on est aussi virulents par rapport à l'EIC Hauts-de-France, c'est qu'ils nous ont refusé une DCI. Vous êtes au courant. On a un courrier qui nous donne rendez-vous au 21 pour bénéficier d'une date. J'espère que c'était juste une blague. J'ai essayé d'interpeller madame RAULT durant la pause. Il y a une CSSCT le 22, donc demain, et peut-être que l'on aura la date. Si la CSSCT l'a demain, c'est que l'on se fout vraiment du monde à ne pas vouloir nous la donner aujourd'hui, Monsieur le Président. Pour suivre le fait que les établissements font vraiment n'importe quoi, là j'ai un mail où je dois traiter sur l'EIC Alsace le fait que les délégués de notations ne sont pas convoqués pour la remise des projets pour les notations complémentaires. Il y a des bases quand même, Monsieur le Président, qui n'ont pas disparu.

Peut-être que pour le futur contrat social vous allez modifier des choses, et vous faire plaisir, mais actuellement il y a des textes qui sont applicables et qui doivent être appliqués.

Je tiens aussi à préciser que nous quitterons la séance à 17 h 43 puisque nous avons des élus qui ont une fin de service aujourd'hui à 17 h 43, et certains établissements ne sont pas encore au courant, n'ont pas pris note – c'est peut-être parce qu'on n'est pas signataires, donc ils ne bénéficieraient pas du même créneau horaire pour les séances plénières, et puisque des élus ont reçu une commande à l'instant, alors qu'on a demandé une commande du 1^{er} janvier jusqu'à demain, il y a des abus, et ça fait plusieurs fois que l'on remonte le fait que l'EIC LORCA fait n'importe quoi en matière de commandes, met des pressions aux élus de ce côté-là – que le CSE se termine à 18 heures, et que les évolutions ne sont pas faites pour rester à la maison. Il y a un accord sur le sujet. Il y a des préparations à faire. Il y a aussi du travail les lendemains de CSE parce qu'on doit rendre compte aux cheminots. Si l'on utilise le terme de « balade », ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il est utilisé en établissement. Ils ont l'autorisation du directeur de la ZDP NEN à utiliser ce genre de termes. Pour les deux élus qui sont ici de l'EIC LORCA et qui ont participé à l'enquête IP RHÉNAN, on a fait en sorte qu'ils soient présents pour discuter de ça. Ils ont des pressions de leur direction sur le fait qu'ils manquent à la production, et si elle ne tourne pas, c'est de leur faute, parce qu'il faut les faire évoluer sur une totalité de trois jours, alors que c'est pour qu'ils restent à leur maison. C'est inacceptable et l'on ne comprend pas que ces établissements ne connaissent pas l'accord qui détermine certains horaires. Comme on l'a précisé à madame RAULT, on vous le précise, Monsieur le Président. Si à 18 heures les deux élus concernés n'ont pas une commande du 1^{er} janvier jusqu'à leur suite, on déposera un droit d'alerte sur leurs droits et sur les RPS. Au bout d'un moment, il faut peut-être arrêter... Je ne vais pas utiliser le terme. Je vais éviter en restant suffisamment correct.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur PINOT. Je vous remercie d'abord de vous préoccuper avec sollicitude de mes assesseurs RH. C'est bien. Vous voyez qu'Olivier MARTY nous a rejoints et je pense à priori en bonne santé. Je plaisante, mais je ne plaisante pas en fait. Je pense que je suis effectivement responsable du dimensionnement de la DRH et de la cellule RS. Je pense que nous avons une cellule qui est correctement dimensionnée. Nous sommes tous collectivement responsables de la façon dont nous nous adressons les uns et les autres, dont nous nous sollicitons, etc. Je pense que l'on est tous amenés à être attentifs aux contraintes que ça peut créer chez les uns et les autres.

Je note un certain nombre de sujets sur les établissements : DCI à l'EIC Hauts-de-France ; absence de convocation de délégués de commissions à l'EIC Alsace ; évolution de l'EIC LORCA. Je prends ces sujets et l'on va les regarder. C'est tout ce que je peux vous dire. Monsieur le Secrétaire, je vous propose d'aborder notre ordre du jour. Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Monsieur le Président, je voulais revenir sur le sujet des classifications des ICP. J'ai toute confiance dans mes camarades qui ont discuté avec vos services sur le sujet. D'après ce que j'ai entendu, il y a quand même une partie qui a été ajoutée par vos services qui est gênante et qui nous frustre. Est-ce que vous pouvez vous engager, parce que vous ne pouvez pas nous dire que vous n'êtes pas en responsabilité, à barrer et à supprimer la partie « et ne valent pas engagement » ? Ça va carrément à l'inverse de ce qui est dit précédemment et de l'esprit de la discussion, et ça va encore apporter des discussions en établissement, parce que ça va être interprétable. Est-ce que l'on ne peut pas clore ce sujet maintenant ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vais vous répondre très clairement. Je ne le traite pas à chaud, Monsieur GUELUY. Il faut regarder si cette phrase était depuis

longtemps dans les textes proposés. Est-ce qu'elle est apparue récemment comme je l'ai compris ? Quelle est sa portée ? Vous me laissez regarder ça. Je ne vous répondrai pas tout de suite. Ce sont des sujets qui nous engagent pour la suite du mandat. Il faut que je discute à nouveau avec l'équipe de la DRH.

A. APPROBATIONS

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Nous commençons et nous avons trois PV à approuver, Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. J'ai donc repris l'ensemble des observations de l'ensemble des élus et de la direction qui ont été portées sur les trois projets de PV qui sont :

- le PV n° 8 du 21 mars 2019 ;
- le PV n° 9 du 2 avril 2019 ;
- et le PV n° 10 du 10 avril 2019.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Il n'y a pas d'observation du côté de la direction. Est-ce que vous avez des observations ? S'il n'y en a pas, je mets au vote l'approbation du PV de notre séance du 21 mars 2019. Qui approuve ce PV ? 35 et la voix du président. Ce PV est approuvé à l'unanimité. Je mets au vote l'approbation du PV du 2 avril. Qui approuve ce PV ? 35 et la voix président. Je mets au vote l'approbation du PV du 10 avril. Qui approuve ce PV ? 35 et la voix du président. Les trois PV sont donc approuvés à l'unanimité. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je voulais juste pour vous dire que dans certains PV, quand on parle de l'aspect médical, il y a des noms qui y figurent. Je souhaite pour le respect de l'anonymat des personnes ne pas faire figurer les noms. En contrepartie, je vous demande une annexe confidentielle qui resterait au niveau de la DRH et du CSE pour avoir une traçabilité.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Le souci est tout à fait louable. On va regarder ça.

B. FONCTIONNEMENT DU CSE

B1 – Adoption du règlement intérieur du CSE (projet)

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Il s'agit d'un point important qui va, je l'espère, nous permettre de conclure. Il y a eu beaucoup de discussions et il y a actuellement un projet de règlement intérieur que nous avons à approuver aujourd'hui. Je vous passe la parole, Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Effectivement, pour le projet de RI, je vous ai remis l'ensemble des observations des organisations syndicales. Vous avez retenu en partie ces observations. Ensuite, nous étions en désaccord sur l'article 8.4 et l'article 14. On a fait

des allers-retours. Nous avons chacun fait des efforts. Je note simplement que je vous ai demandé, pour l'article 14 à la suite de la demande d'un élu, d'ajouter qu'en cas *d'absence de RPX dans les commissions de proximité de se faire remplacer par un agent de l'établissement, dans le respect d'un délai de prévenance minimal de 72 heures*. Je vous ai demandé en plus de mettre aussi *que les élus, dans ces commissions de proximité*. C'était la dernière question que l'on voulait émettre sur ce RI.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends la question. Il s'agirait que ça puisse être un agent en dehors de l'établissement. Très clairement, je ne suis pas favorable à cette dernière modification. À la demande des élus, nous avons pris acte du fait que certaines commissions de proximité, regroupant les représentants de proximité avec les directeurs d'établissements, sont relativement peu nombreuses. L'absence d'un RPX peut donc déséquilibrer la commission, d'où la faculté qui a été donnée de le faire remplacer lors de la réunion par un agent de l'établissement. Mais, la nature de la commission de proximité est bien la proximité, donc je reste sur le fait que ce remplacement doit être assuré par un agent de l'établissement. Sinon, nous partons dans quelque chose qui s'écarte de la nature et de l'esprit de notre accord à propos des commissions de proximité. Monsieur LEROY.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : Par rapport à cette demande qui a été faite en bureau hier, les commissions de proximité sont bien créées par l'accord du CSE. Cette instance unique, qui a été voulue par nos dirigeants, donne l'ensemble des prérogatives aux élus du CSE. Par délégation, on a créé des instances intermédiaires pour ajouter un peu de proximité, même si l'on aurait pu aller plus loin. Ce sont par délégation des prérogatives des élus qui sont données aux représentants de proximité par cet accord, mais les prérogatives appartiennent bien aux élus. Pour un certain suivi des dossiers, pour une question de disponibilité, on ne voit pas pourquoi un élu pourrait assumer ces prérogatives et assister à cette réunion qui est créée dans le cadre de l'accord du fonctionnement du CSE. On ne demande pas à ce que les élus puissent y participer, en sus des RPX convoqués, même si dans le cadre de leurs prérogatives ils ont droit à l'information. En cas d'absence, ça peut être plus facile de se libérer et il y a aussi le suivi des dossiers. Les prérogatives, à la base, sont dévolues aux élus. Je me permets de renouveler la proposition qui a été faite au nom de l'ensemble des élus et par le secrétaire à l'instant. Ça nous paraît logique qu'un élu puisse reprendre ses prérogatives, si la personne qui a été désignée pour le suppléer en proximité n'est pas disponible. S'il faut passer par d'autres moyens pour avoir les informations qui ont été données à la réunion, ça sera de la redondance au final.

M. Gauthier OLCZAK (CGT) : Pour rappel, la CGT est pour la proximité et ça nous va bien comme ça. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Là-dessus, j'entends tous les points de vue. Tous les points de vue sont respectables et ont leur logique. L'esprit de l'accord, je le rappelle brièvement, c'est que le Code de travail ne prévoit pas cette notion de représentant de proximité. C'était souhaité par toutes les OS. Le CSE a pu désigner des représentants de proximité dans tous les établissements. De ce fait, cette fonction de représentation de proximité doit fonctionner avec ses représentants de proximité. Pour les commissions de proximité, je pense que les établissements doivent faire des efforts pour en annoncer les dates afin de les prévoir. S'il y avait de façon prévisible absence d'un des représentants de proximité, il doit pouvoir préparer la participation d'un agent de l'établissement qui n'est pas normalement représentant de proximité. Pour ces raisons, il me semble que nous avons fait droit à la demande afin qu'un agent de l'établissement puisse ponctuellement remplacer un représentant de proximité sur l'une de ses réunions, mais je ne souhaite pas aller au-delà avec un agent qui ne serait pas de l'établissement. J'entends la question, Monsieur LEROY,

mais je vous explique ma réponse. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote ce règlement intérieur. C'est un document important qui va fixer, en complément de l'accord et de façon plus précise, un certain nombre de points de fonctionnement de l'instance pour la mandature. On verra ensuite s'il est nécessaire de le réviser, mais il nous engage chacun. Je mets au vote ce règlement intérieur. Qui approuve le projet de règlement intérieur qui a été proposé ? 30 dont le président. Qui s'abstient ? 6.

Le règlement intérieur est approuvé à la majorité des membres présents.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Je ne me rappelle plus trop de ce point, mais un RPX est un salarié protégé, je crois. Celui qui fera le remplacement d'un RPX en tant qu'agent de l'établissement aura donc la même protection, lorsqu'il viendra remplacer un RPX. Nous sommes d'accord ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Ce n'est pas un salarié protégé.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Il le faudra.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Il n'est pas salarié protégé. J'entends votre demande, mais la réponse est claire.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Si les RPX sont des salariés protégés, l'agent qui remplacera un RPX aura fonction de RPX, donc il devra être un salarié protégé. Merci. Sinon, vous mettez des élus.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je note votre lecture. Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole pour le point suivant qui découle de notre RI.

B2 – Désignation des membres élus suppléants des CSSCT

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, conformément au RI qui vient d'être adopté, je vais vous faire lecture des suppléants élus aux CSSCT. Bien entendu, cette désignation doit être suivie d'un vote. Je vous demanderai ensuite de faire voter la liste que je vais précisément vous donner.

- CSSCT1 EIC Hauts-de-France et Infrapôle Nord-Pas-de-Calais. Pour la CGT : Anthony TRUFFIN. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Sébastien CAILLE. SUD-Rail : Emmanuelle WALTHERT.
- CSSCT2 Infralog Nord-Pas-de-Calais, l'Infrapôle Haute-Picardie et l'Infrapôle nord européen. Pour la CGT : Jean-Christophe FATOME. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Jean-Marc GY. Pour SUD-Rail : Éric DURIEZ.
- CSSCT3 EIC LORCA et l'Infrapôle Lorraine. Pour la CGT : Aurélien ROBERT et Frédéric MARSEILLE. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Philippe MARQUISE.
- CSSCT4 Infralog Lorraine, Infrapôle Champagne-Ardenne et Infrapôle est européen. Pour la CGT : Fanny PENAYORAS et Nicolas VUILLAUME. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Pierre BERTRAND.
- CSSCT5 EIC Normandie, l'infrapôle Normandie et la DR ZDP NEN. Pour la CGT : Julien HUVE et Édouard LECLERC. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Sophie DEMARES.

- CSSCT6 EIC Alsace et l'Infrapôle rhénan. Pour la CGT : Didier REYMANN. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Maurice NOEL. Pour la CFDT : Jérémie VEIT.
- CSSCT7 Infralog national. Pour la CGT : Renaud JUDENNE et Julien HUVE. Pour l'UNSA-Ferroviaire : Gaël HALAS.

Je vous demande de bien vouloir procéder au vote.

Mme Agnès RAULT : Est-ce que vous pouvez nous répéter le nom pour la CFDT pour la CSSCT 6 ? On ne le connaît pas.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur Jérémie VEIT.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Quel est le problème ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Le secrétaire n'a pas vérifié. Je prends le nom qui a été donné par les organisations syndicales.

M. Olivier MARTY : L'ensemble des noms cités doivent être des élus du CSE.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Il s'agit bien des membres élus de CSSCT. Quand un membre élu titulaire ne peut pas participer, un membre élu suppléant peut le remplacer, mais il doit être élu. C'est pour ça que l'on a tiqué.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : C'est vrai, je n'ai pas fait attention. On va écouter la CFDT pour savoir s'ils ont un autre nom à nous proposer.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Je me désigne en tant qu'élus.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Rectification pour la CFDT avant de passer au vote. Monsieur STIEGLER pour la CSSCT 6 Alsace. Avec ces rectifications, et sous réserve de vérification, je vous propose de passer au vote. Qui approuve la liste des élus CSE suppléants pour les CSSCT qui vient d'être lue par notre secrétaire ? 35.

La liste relative aux élus CSE suppléants pour les CSSCT est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Après toute cette matinée de travail, je vous demande de faire la pause déjeuner, parce que nous n'aurons pas le temps de traiter le sujet suivant.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On fait la pause déjeuner. Nous nous retrouverons à 13 h 50. Je lève la séance.

La séance est suspendue entre 12 h 19 et 14 heures en raison de la pause méridienne.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vous propose de reprendre après cette coupure du midi.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, on a demandé la dernière fois de faire sauter toutes les CSSCT sur les plénières. On est dans le cadre d'une plénière normale et non une plénière extraordinaire. J'ai fait un peu le tour. On va se dire les choses. J'entends que vous mettez "maintenir cette CSSCT exceptionnellement" et que vous allez redonner la journée manquante aux élus. Le souci n'est pas là. On a des règles de fonctionnement. Il était dit, quand on a signé l'accord, que l'on ne posait pas de CSSCT sur la plénière et les deux jours encadrants. Je ne sais pas s'il y a un problème de coordination entre vos services et les établissements. J'ai un exemple concret où vos services nous ont annoncé que l'on allait mettre un CSE extraordinaire sur la sous-traitance le 18, mais j'apprends qu'une CSSCT est programmée le 18. À un moment donné, il va falloir vous

coordonner, parce qu'on ne peut pas continuer à travailler comme ça. J'ai fait le tour d'un certain nombre de collègues concernés. Monsieur WAVELET, pour être précis, n'a jamais donné son accord pour cette réunion, contrairement à ce qui est dit. Vous essayerez d'éclaircir ça. Je ne remets en doute personne. Je vous le dis simplement. J'entends que vous nous dites qu'il y a un médecin. Je vous rappelle qu'en Lorraine une CSSCT a été annulée alors qu'il devait y avoir deux voire trois médecins présents, parce que c'est notre principe de fonctionnement. En Normandie, je crois qu'il y a eu aussi des soucis. Ils ont eu beaucoup de mal à annuler la CSSCT, donc ça ne serait pas juste pour les autres établissements et les élus de maintenir une CSSCT, alors que ça fait longtemps qu'on vous l'a demandé. Je vous demande, parce que tout le monde n'est pas d'accord pour la maintenir, au nom de votre accord de suspendre cette CSSCT. Même s'il y a un conflit qui vient, après le conflit il y a encore des jours, des mois et j'ose espérer des années qui vont passer.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Écoutez, Monsieur le Secrétaire, je regrette profondément cette position. Évidemment, il n'y a pas d'ambiguïté sur le fait que nous ne programmons pas de CSSCT sur les jours encadrant nos CSE ordinaires. Je suis d'accord et je confirme ce point de notre accord. Là, on était dans une situation particulière avec le fait que les établissements anticipaient un conflit potentiellement reconductible à partir du 5 décembre. Dans ces conditions, ce qui a été imaginé a été discuté. Dans ces conditions, je demande au directeur de l'établissement de déprogrammer la CSSCT en le regrettant.

Je vous propose de prendre la suite de notre ordre du jour.

C – CONSULTATION DU CSE

C1 – Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical d'Amiens

Déclaration CGT

M. Renaud JUDENNE procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de la CGT :

Monsieur le Directeur,

Vous consultez le CSE sur le remplacement temporaire du Dr Françoise VERMEERSCH mutée en région PACA depuis le 1^{er} mai 2019 par le Dr VAREILLE. Une fois de plus, nous ne pouvons que constater un dossier médiocre. Comme d'habitude, sur les dossiers présentés, les informations sont manquantes bien qu'importantes. De ce fait, il serait bien que vous répondiez aux questions suivantes.

- *Qui a pris en charge le suivi médical des agents depuis le 1^{er} mai 2019 ?*
- *Combien de visites médicales sont en retard ?*
- *Combien de jours par semaine le Dr VAREILLE va assurer le remplacement temporaire à Amiens ?*
- *Comment sera véhiculé le Dr VAREILLE ?*

- Il est indiqué que « dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau médecin du travail, candidatures à l'étude ». Quand aura donc lieu cette nomination ?
- En information complémentaire, vous apprenez au CSE que le Dr VERMEERSCH exerçait auparavant à l'EIC Hauts-de-France a été remplacée par le Dr DUTOIT au 1^{er} novembre 2019. Veuillez nous rappeler la date de consultation du CSE.

Toutes les questions posées pour le Dr VAREILLE le sont aussi pour le Dr DUTOIT. Il est constaté que pour cette information les situations, actuelle et future, ne sont pas présentées. La délégation CGT vous demande pour la énième fois de prendre au sérieux le comité, et de lui présenter des dossiers complets.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur JUDENNE. Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Au titre de notre délégation, nous avons une déclaration, mais elle intègre plusieurs questions.

Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Gaël HALAS procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de l'UNSA-Ferroviaire :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Vous nous présentez ce jour ce dossier à la suite de la mutation du Dr VERMEERSCH du cabinet médical de Tergnier. Même si nous pouvons apprécier la volonté de trouver une solution provisoire au vu de la situation bancaire, nous déplorons le manque de réactivité, d'anticipation et d'ambition. Comment peut-on en arriver là dans une entreprise comme la SNCF ? En effet, cette mutation, sans remplacement immédiat, génère de nombreuses conséquences organisationnelles et humaines tant pour les agents que pour les médecins eux-mêmes.

Le contenu du dossier présenté et les éléments fournis sont incomplets et soulèvent un certain nombre de questions :

1. Combien d'agents sont suivis actuellement par le Dr DUTOIT du cabinet de Lille ?
2. Combien de jours le Dr DUTOIT ira-t-elle au cabinet médical d'Amiens ?
3. Combien d'agents sont en visite médicale reportée ?
4. Combien de jours le Docteur VAREILLE ira-t-elle au cabinet médical d'Amiens ?
5. Par qui sont suivis les agents de l'Infrapôle d'Amiens ?
6. Pendant l'absence du Dr VAREILLE, y aura-t-il d'autres médecins sur Hellemmes afin de répondre aux besoins des agents ? La question est la même concernant le Dr DUTOIT.
7. Pourquoi la GPEC n'a-t-elle pas été faite par OPTIM Services ?
8. Comment les docteurs DUTOIT et VAREILLE pourront réaliser, au vu de leur déplacement, trois heures aller/retour, leur tiers temps conformément à l'article R.4624-4 :

« L'employeur ou le président du service interentreprises prend toutes mesures pour permettre au médecin du travail de consacrer à ses missions en milieu de travail le tiers de son temps de travail, dans le cadre des actions mentionnées à l'article R. 4624-1. Ce temps comporte au moins cent cinquante demi-journées de travail effectif chaque année, pour un médecin à plein temps. »

9. Combien de temps comptez-vous faire perdurer cette situation ?

10. Combien d'agents au maximum un médecin de travail peut-il suivre d'après les préconisations d'OPTIM Services ?

Nous arrêterons cette énumération de questions, car celle-ci pourrait être encore longue... Même si nous savons que la décision de nommer un médecin au cabinet médical de Tergnier ne relève pas de votre compétence de directeur de la DZP NEN, nous, élus CSE ZDP NEN, constatons que ce sont les agents et les professionnels de santé existants qui subiront cette situation. Pour l'UNSA-Ferroviaire, le manque d'éléments fournis dans ce dossier ne nous permettra pas de prendre part au vote.

Les élus UNSA-Ferroviaire au CSE ZDP NEN

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur HALAS. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pas de déclaration, mais des questions. Le cabinet d'Amiens a-t-il la place pour deux médecins du travail, avec les aménagements qui vont avec ? Pourquoi Amiens, alors que les agents sont de l'Aisne ? Comment est-ce que ça se passe depuis le 1^{er} mai ? Comment vont se passer les visites d'embauche, les visites de suivi périodique, les visites de malades physiquement et psychologiquement, les visites de reprise après un congé maternité ? Comment est-ce que ça va se passer pour les aménagements de poste et pour les visites de poste de travail ? Faire venir quelqu'un de Lille à Amiens, alors que la plupart des agents sont basés dans l'Aisne va beaucoup compliquer les choses par rapport à la situation passée. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur PINOT. Je vais passer la parole au Dr LEHOUCQ en lui demandant de nous présenter rapidement la situation, et en profitant pour répondre autant que possible aux questions qui étaient posées. Ensuite, on prendra les questions qui n'auraient pas été éventuellement traitées dans le premier exposé.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Le Dr VERMEERSCH qui était médecin du travail au cabinet médical de Tergnier à 70 % a demandé à passer à 60 % sur ce cabinet, avant de postuler sur le poste qui se libérait à Nice, puisque le médecin faisait valoir ses droits à la retraite. Il n'y avait pas les trois mois de travail à faire puisqu'il s'agissait d'une mutation interne. Quand on démissionne d'un service de médecine du travail pour aller travailler dans un autre service, on a trois mois de préavis à faire. Là, il n'y avait pas ces trois, donc elle est partie dès que sa candidature a été acceptée. Le service médical a tout de suite fait passer une annonce dans la presse, et nous a demandé de nous rapprocher des différents médecins de groupes de travail, hors SNCF, pour trouver un médecin pour remplacer le Dr VERMEERSCH à Tergnier. Un médecin s'est présenté. C'était un médecin du service interentreprises de Tergnier qui était intéressé par le poste. Il a rencontré les infirmières, le Dr CREVEL et ensuite le Dr IZAR à Paris. Nous avions de gros espoirs qu'elle accepte ce poste et qu'elle vienne la suite du Dr VERMEERSCH. Au dernier moment, cet été, elle n'a pas désiré donner suite. En septembre, nous n'avions pas de candidature avec une situation qui commençait à devenir problématique. Nous avons réfléchi à une situation temporaire, parce que l'offre de poste et l'embauche sont toujours valables, et le service médical est toujours prêt à embaucher à 60 % à Tergnier. On a beaucoup de mal à trouver un médecin.

Le Dr CREVEL ne pouvant pas assumer seule Amiens et Tergnier, puisqu'il a 1 500 agents à Amiens où elle est à temps plein, et il reste encore 800 agents qui dépendent de Tergnier. On a réfléchi à une situation temporaire pour l'aider. On ne pouvait pas la laisser toute seule pour les deux cabinets. Le Dr CREVEL va prendre en charge le Technicentre de Tergnier, donc ça lui fait 423 agents. Une fois par semaine, elle ira à Tergnier pour voir les agents du Technicentre, et les autres médecins se sont réparti les effectifs de Tergnier que nous irons voir à tour de rôle, une fois par mois, à Amiens pour les visites médicales périodiques. Les visites de reprise, à la demande de l'agent, sont réalisées par le Dr CREVEL. C'est temporaire parce qu'on doit se réunir à nouveau au mois de décembre, parce que c'est un peu bancal, c'est sûr. Mes collègues m'ont demandé de prendre la Traction et le Dr VAREILLE ne souhaitait pas prendre un établissement qu'elle n'avait pas encore suivi. Je peux difficilement libérer tous les tractionnaires une journée par mois. Il faut donc revoir notre organisation. Pour l'instant, il est prévu que nous y allions à tour de rôle une fois par mois.

Quand on suit des agents et que l'on dépend d'un CSE, je dépends du CSE Réseau, donc je suis déjà des agents de Réseau à Lille, et le service médical s'est renseigné. La direction nous a dit qu'on n'avait pas besoin de faire passer devant les CSE les modifications d'organisation, quand on suit de nouveaux agents qui dépendent des mêmes CSE pour lesquels nous participons déjà. C'est pour ça que vous n'avez pas eu le projet de remplacement du Dr DUTOIT pour l'EIC de Tergnier. Dr DUTOIT prend en charge les 138 agents de l'EIC de Tergnier, le Dr DOUVRY les 207 agents de l'ERC de Tergnier, je prends les 145 agents de conduite de Tergnier, et le Dr VAREILLE les 223 agents de l'Infrapôle Haute-Picardie.

Je n'ai pas répondu à toutes vos questions. Effectivement, le Dr VAREILLE a pris son véhicule personnel pour aller à Tergnier. Par le train, c'était beaucoup trop compliqué. Il y a trois heures à l'aller et trois heures pour le retour. Elle a été remboursée de ses frais.

Pour la place au cabinet médical d'Amiens, quand le médecin de soins n'est pas présent, on se retrouve avec deux cabinets médicaux, et l'on s'organise avec les cabinets médicaux réservés aux spécialistes et celui réservé au médecin de soins.

D'après OPTIM Services, nous pouvons suivre entre 1 800 et 2 000 agents pour un temps plein. À la suite du renouvellement de l'agrément qui aura lieu 2020, la Direction du service médical a rencontré la DIRECCTE qui lui a demandé que l'on passe à 3 000 agents par médecin pour un temps plein, parce que la DIRECCTE estime qu'il y a trop de différences entre les médecins des services autonomes et les médecins des services interentreprises. Ça nous a été confirmé par le médecin-inspecteur de Lille que nous avons rencontré l'année dernière.

Le Dr VAREILLE est à 80 % à Hellemmes et va à peu près une fois par mois à Tergnier, selon la demande. Le Dr DOUVRY est à 70 % à Douai. Le Dr CREVEL est à temps plein. Je suis à temps plein. Le Dr EVEN est à 90 % et je pense que le Dr DUTOIT est à 80 %. Le Dr VASSEUR, médecin de région, est à temps plein, mais il est à la médecine de région.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Voilà une première série d'explications qui vous explique le contexte, et les raisons pour lesquelles on est dans cette situation temporaire. Je pense que c'était nécessaire que le Dr LEHOUCQ l'explique. Est-ce que les explications du Dr LEHOUCQ appellent de votre part de nouvelles questions ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Concernant les locaux, on n'a pas eu notre réponse. Le cabinet d'Amiens a-t-il la place pour deux médecins du travail et le secrétariat ? Actuellement, c'est assez débordé. Même la salle d'attente n'est pas prévue pour deux médecins. Si les

salariés doivent attendre debout, selon les restrictions, ça ne va pas être top. Il y a peut-être un aménagement de ce fait à faire. En tant que médecin du travail, vous êtes bien placé pour parler des aménagements. Ça serait dommage que le cabinet d'Amiens fasse défaut sur ce sujet. Autre question. On se demandait si le Dr CREVEL n'était pas de Tergnier.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Si, elle était de Tergnier. Elle a demandé sa mutation à Amiens, et elle a accepté d'aller une fois par semaine à Tergnier prendre les effectifs du technicentre, parce qu'elle a une baisse d'effectifs. Elle est à temps plein et elle a 1 500 agents.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Mais, elle n'est pas de Tergnier ?

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Si, mais elle habite désormais à Amiens.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : D'accord. Elle ne fait donc pas les allers-retours entre Tergnier et Amiens. La difficulté, au niveau de la recherche de médecins, vient peut-être du fait qu'on ne leur propose qu'un 60 %. Il y a peut-être quelque chose à travailler là-dessus. Ils pourraient peut-être bénéficier d'un 100 % et d'éviter au Dr CREVEL d'avoir 1 500 agents, parce qu'elle est assez débordée.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Je sais qu'elle a beaucoup de travail avec ses effectifs, oui.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Ça nous pose problème pour certaines reprises. Les agents de l'Aisne vont devoir se déplacer.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Nous irons à Amiens. Lille — Tergnier, ce n'est quand même pas ce qu'il y a de plus pratique, donc nous allons à Amiens. Je reconnais que ce n'est pratique pour personne.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, complètement. Ce n'est pas du tout pratique. Du coup, on se demandait si ce ne serait pas pratique pour le médecin de faire un aller-retour Lille – Tergnier pour faire des consultations. Ce serait plus pratique pour voir des aménagements de poste.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Nous allons devoir nous déplacer à Tergnier pour faire les visites de postes, en plus des visites médicales. J'ai une collègue qui a déjà prévu une journée de déplacement à Tergnier pour voir les postes.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Aucune présentation ne nous a été faite pour voir si le temps de travail est respecté. Vous allez nous dire, Monsieur le Président, que ça nous ne regarde pas. Mais le jour où un médecin du travail mourra sur la route, peut-être qu'on va commencer à se poser des questions. On y pense. On nous présente des choses. Il y a des personnes qui prennent la route et qui font la route entre Lille et Tergnier parce que le chemin de fer ne sait plus correctement faire. Ça pose problème en tant que cheminot.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur PINOT, pour le coup, je vais prendre la parole. Le souci que vous exprimez, pour un médecin comme pour tout autre salarié de la SNCF, est un vrai sujet. Je dis simplement que la consultation du CSE qui est faite aujourd'hui porte sur un autre objet que celui-ci. Sur les mesures d'organisation du service médical, je le rappelle, ce sont des mesures de l'ÉPIC de tête et d'OPTIM Services. Nous sommes consultés sur la personne du médecin, d'où un vote à bulletin secret. Il sera demain l'interlocuteur des CSSCT et du CSE. Ce n'est pas l'objet de la consultation que de dire si l'on est d'accord ou pas, même si j'entends bien vos expressions et qu'elles sont toujours remontées au service médical, sur l'organisation du service médical.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : On est quand même en droit, Monsieur le Président, par rapport à la façon dont vous faites les choses, de nous questionner pour ceux qui ont des visites obligatoires, des visites médicales obligatoires. À partir du moment où vous n'arrivez plus à les respecter, excusez-nous, mais on peut se dire et se permettre de dire, en tant qu'élus, que votre organisation n'est pas faite pour accueillir et respecter les délais de passage entre deux visites médicales. En ce moment, c'est ce qu'il se passe. Je crois qu'il y a eu des questions sur le sujet.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Ma réponse visait deux de vos questions. Pour celle-là, je crois que vous avoir répondu, et sur celle à propos du fait qu'on ne consulte pas le CSE quand un médecin intervenait déjà au niveau d'un CSE. Est-ce que vous avez, Dr LEHOUCQ, des compléments à apporter par rapport aux dernières interventions ?

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Pour le cabinet médical d'Amiens, j'y suis allée deux fois. J'avoue que je n'ai pas vraiment les locaux en tête. Le fait que le Dr CREVEL aille à Tergnier et que nous allons à Amiens limite le risque routier pour les médecins. Les agents doivent se déplacer, mais ça nous limite le risque routier et le temps passé dans les déplacements.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Il faut aussi se mettre à la place des agents. Ce n'est pas évident d'aller voir un médecin du travail selon les pathologies. S'ils expliquent qu'ils ont tel problème, et qu'ils doivent prendre rendez-vous, ils verront un autre médecin. C'est une situation qui pose problème. Elle est assez compliquée à vivre selon les pathologies.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : Le fait de se partager les effectifs évite qu'un agent passe d'un médecin à un autre. On prendra temporairement en charge les mêmes effectifs.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Excusez-moi, j'insiste. Il est arrivé que des mesures, notamment pour des RQTH, soient différentes d'un médecin à un autre. Certains médecins se sont ainsi permis de lever certaines restrictions pour le bien de la direction. On a ces retours. Ce sont des choses qui sont loin d'être appréciables.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : À partir du moment où le médecin titulaire n'est plus là, et que les agents vont voir un autre médecin, le risque que vous décrivez existe. En essayant de stabiliser les portefeuilles pour que les agents voient le même médecin pendant la période intérimaire, on limite le risque que vous décrivez, Monsieur PINOT. Monsieur LEROY.

M. Adrien LEROY (UNSA-Ferroviaire) : J'ai bien compris qu'une bonne partie des éléments que nous demandions en introduction n'était pas fournie, parce que les médecins étaient déjà sur le périmètre du CSE ZDP NEN, et que la consultation qui est faite porte sur l'arrivée d'un nouveau médecin. Pour que l'on puisse se positionner, il manque quand même un élément dans les dossiers que l'on a habituellement, c'est le CV du médecin arrivant. On a les formations suivies, les dates d'obtention des diplômes, les dates de la formation à la médecine du travail. On nous donne simplement une partie des éléments sur l'organisation. On nous dit qu'il n'y a pas de consultation sur l'organisation. C'est pour ça qu'on n'a pas tout. En même temps, on n'a pas les éléments qui concernent la consultation. C'est pourtant un élément qui, je crois, est toujours fourni dans les présentations d'arrivées de médecins sur le périmètre. Force est de constater qu'on n'a pas eu le CV pour ce dossier.

Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN : En fait, le Dr VAREILLE est depuis 2011 médecin du travail au Technicentre d'Hellemmes. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas son CV. Ce médecin a d'abord été médecin du travail dans un autre service autonome, qui était la cristallerie d'Arques. Elle est arrivée en 2011 à Hellemmes. Elle est médecin-référent pour le

GREF-MED Matériel et pour la filière Matériel. Elle est donc depuis huit ans médecin du travail à la SNCF.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je pense que c'est la raison pour laquelle l'on ne donne pas les mêmes renseignements que quand on recrute un médecin qui n'a pas exercé à la SNCF. Compte tenu de ces éléments, je vais vous demander, s'il n'y a pas d'autre déclaration, de passer au vote. Je me tourne vers les assesseurs pour l'organisation de ce vote à bulletin secret. Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Au titre de la délégation UNSA-Ferroviaire, même si vous l'avez dit – je vais à contrepied vos propos, Monsieur le Président – nous n'avons pas à nous ingérer dans l'organisation d'OPTIM Services. Néanmoins, *le rôle des élus du CSE consiste, notamment, à demander au médecin du travail et à étudier les postes en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur adaptation, proposer des mesures individuelles d'adaptation ou de transformation du poste de travail pour les salariés soumis à des problématiques d'âge ou de santé physique et mentale, intervenir lorsqu'il décèle un risque sur la base de l'article L. 4624-9.* Croyez-vous que pour les 30 élus ici présents, qui demandent à leur médecin du travail respectif ce que je viens de dire, l'organisation puisse répondre à ces demandes ? Si je vous pose la question, je vous fais la réponse. Ils en sont incapables, et ce n'est sûrement pas les blâmer. Notre délégation, comme il était dit, ne prendra donc pas part au vote. Nous n'avons pas pour rôle de nuire à cette gestion de crise. Nous concernant, nous ne participerons pas physiquement à ce vote. Les élus UNSA-Ferroviaire sortiront de cette salle lors de la phase de vote. Le sujet n'est pas nouveau. On ne peut pas cautionner la gestion de crise. Aujourd'hui, OPTIM Services, et vous le savez, même si ce n'est pas leur fait, n'ont qu'à adapter leurs pratiques. On le verra bientôt s'agissant des nouveaux embauchés SNCF. Aujourd'hui, OPTIM Services est en gestion de crise. À charge pour eux d'organiser ce qu'il faut pour que ça aille mieux. J'ai une pensée pour les médecins qui subissent cette organisation. Les temps de travail correspondent à du temps de travail, et c'est autant de temps qui ne sera pas consacré au service de la médecine de soins. Il ne faut pas l'oublier.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : C'est noté, Monsieur CATIAU. Je propose que nous passions au vote.

M. Olivier MARTY : Pour ce vote à bulletin à secret, vous allez avoir trois bulletins : pour ; contre ; et abstention. Vous aurez aussi une enveloppe permettant de glisser le bulletin. Une fois la distribution faite et une fois que vous serez prêts, on refera un tour avec l'urne pour permettre l'expression du vote. Le vote sera ensuite dépouillé entre notre assistance technique et le secrétaire avant proclamation des résultats.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, le dépouillement est terminé et les résultats vous parviennent.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Mesdames et Messieurs, je vous indique les résultats du vote auquel vous venez de participer. 19 voix pour, 6 voix contre sur 25 votants. Le CSE exprime un vote favorable pour cette consultation. Je vous remercie. Merci Docteur.

C2 – Consultation projet IP Rhénan 2020

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Nous pouvons passer au point suivant. Nous accueillons Pierre MERTEN, mon troisième assesseur, directeur de l'établissement. Quand il sera là, je dirai un mot sur cette consultation. Nous accueillons Pierre MERTEN. Je replace le point de l'ordre du jour dans son contexte. Il s'agit d'un sujet qui a été travaillé dans l'établissement dès 2018. Il a été présenté en préinformation à votre CSE en mars 2019. Il vous a été présenté en information en juillet. La consultation était prévue pour la séance du mois d'octobre. Compte tenu du déroulement de cette séance, et du fait qu'ont été demandés des compléments sur le risque routier et la prise en compte des RPS, j'ai donc fait le choix – j'aurais pu faire le choix inverse – de ne pas considérer que la séance du mois d'octobre avait donné lieu à consultation, et de proposer l'inscription d'une consultation à l'ordre du jour en demandant qu'elle soit accompagnée d'un complément au dossier portant spécifiquement sur ces deux sujets. Ils ont déjà été appréciés à travers une étude d'impact. Vous avez reçu ces éléments en complément au dossier fourni aujourd'hui. Je propose que nos débats portent essentiellement sur ces éléments complémentaires afin de passer à la consultation. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : J'aime bien la manière dont vous présentez les choses, Monsieur le Président. Vous nous dites que vous auriez pu faire un choix différent, sauf que ça aurait été la procédure au tribunal, et vous auriez perdu. En effet, dans la procédure, vous n'avez même pas redésigné un secrétaire de séance. Vous savez, votre service juridique n'est pas si bon que ça, parce que chaque fois qu'il va en procès, il perd... C'est bizarre... Vous pouvez dire ce que vous voulez, j'ai noté le passage en force d'un président l'autre fois, mais qui est revenu à plus de sagesse et de respect vis-à-vis des élus, parce que c'est ce qui est important selon moi. C'est une bonne chose que vous soyez revenu à une sage décision, parce que nous devons avoir toute l'information. C'est cette seconde partie qui vous aurait fait perdre. Aujourd'hui, il est indiqué sur l'ordre du jour qu'il s'agit d'une consultation, et non uniquement consultation à propos des pièces que vous rapportez. Vous venez de nous dire que c'est uniquement sur ce qui est nouveau. Si les élus veulent aujourd'hui rediscuter d'un ou deux sujets du fond du dossier, vous ne pouvez pas les empêcher. Je tenais juste à vous le préciser.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Vous avez tout à fait raison, la consultation porte bien sur l'ensemble du projet. Je souhaitais simplement, pour la gestion de notre emploi du temps collectif, orienter les débats compte tenu des échanges qui ont déjà eu lieu. Je vous propose de prendre les interventions et questions. Après, le directeur d'établissement s'efforcera de vous donner les compléments nécessaires. Monsieur NOEL.

Déclaration UNSA-Ferroviaire

M. Maurice NOEL procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de l'UNSA-Ferroviaire :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et les élus,

Notre expression est claire. Quel chemin parcouru depuis la dernière présentation du dossier portant sur la nouvelle organisation de l'INFRAPOLE Rhénan 2020 !

Précédemment, il nous avait été fourni des cartes, des cadres d'organisation, une addition d'agents et de réunions, mais sans obtenir l'intégralité des réponses aux questions posées.

Désormais, enfin, nous obtenons un dossier qui s'il n'est pas complet tend plutôt à l'être grâce à un travail de votre part et de vos collaborateurs.

Nous avons reçu l'étude sur les risques routiers, les conclusions de l'étude DEFACTO sur les RPS, les CO compréhensibles et les fiches de poste pour les nouveaux emplois créés.

Pour nous, élus de l'UNSA-Ferroviaire, ces demandes étaient légitimes.

Sur le mode opératoire, nous n'étions pas les seuls à le penser. Ainsi le DRH rail du GPF n'a-t-il pas consigné dernièrement, au printemps 2019, un guide intitulé « accompagnement des transformations anticiper les enjeux humains » ?

Certains titres parlent d'eux-mêmes.

- « Placer l'humain au cœur de nos transformations ».
- « Mettre en place un comité de pilotage ».
- « Réaliser une étude d'impact humain ».
- « Construire et mettre en œuvre un plan d'accompagnement ».

Les choses essentielles à retenir résident dans les différents diagnostics préalables au projet avec l'étude d'impact des enjeux humains. Nous en sommes à ce moment précis.

Demain, il y aura peut-être la phase de la mise œuvre. Si c'est le cas, nous, élus UNSA-Ferroviaire voulons participer à un suivi du projet afin d'accompagner les agents et les soutenir. De même, il faudra une nouvelle évaluation des RPS pour en mesurer les impacts sur les agents.

Néanmoins, nous tenons à vous exprimer plusieurs points de désaccord dans ce projet.

- Les postes de DPX à la qualification E. Le DPX est un manager responsable de son parcours. Il est le garant de la sécurité des déplacements des convois ferroviaires.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le poste de DPX est de haute responsabilité et ne peut être tenu que par un agent de la qualification F ou son équivalent en agent contractuel. Cela a toujours été l'une des revendications de l'UNSA-Ferroviaire.

- Depuis toujours à l'Équipement, nous avons eu deux grands métiers : Voie et SES. Il y a certainement de bonnes raisons à cela, par exemple la multitude de technologies, de matériels et d'installations. Cela nous interroge sur la ou les compétences techniques à l'avenir des futurs DU et adjoints DU qui ne seraient plus que des généralistes. De quel métier d'origine ? Que des attachés-cadres ? Que des managers ? Comment les détectera-t-on ?

Cela remet en cause les parcours professionnels en vigueur jusqu'ici et connus de tous.

L'expertise technologique et la connaissance de notre patrimoine sont nos principaux atouts. C'est bien ces connaissances nécessaires qui nous préservent d'une éventuelle sous-traitance de l'astreinte.

L'étape suivante pourrait être des UP mixtes Voie, SES et Circulation...

Nous ne voulons pas cautionner cette orientation stratégique de l'entreprise SNCF RESEAU.

Merci de votre attention.

Les élus UNSA-Ferroviaire du CSE ZP NEN.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : *Merci, Monsieur NOEL. Madame COEPLET.*

Déclaration SUD-Rail

Mme Amélie COEPLET procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de SUD-Rail :

Monsieur le Directeur,

Nous sommes aujourd'hui à nouveau consultés sur le projet de réorganisation de l'IP RHÉNAN 2020. Quelques remarques sur le sujet. Un droit d'alerte RPS émis par le CSE est en cours vis-à-vis de cette réorganisation, droit d'alerte ayant donné lieu à une enquête le 7 novembre 2019. Lors de l'enquête, les éléments apportés par la direction n'ont pas permis de lever le droit d'alerte du fait de la non-présentation de l'étude DEFACTO, de l'étude sur les risques routiers, COPIL le 8 novembre, la non-formalisation des entretiens « exploratoire », etc.

Nous tenons à rappeler que c'est lors de cette enquête que ces éléments auraient dû être présentés.

Le 13 novembre 2019 s'est tenue une réunion CSSCT extraordinaire sur le sujet. Nous avons encore regretté que les documents ne nous soient pas remis en séance, car non finalisés.

Par la suite, nous avons reçu un projet de compte-rendu de cette CSSCT extra, que nous trouvons très réducteur, sans aucune annotation sur les premières décisions prises par le DET de l'IP, ni les désaccords qui subsistent. Les élus SUD-Rail se demandent si le président de la CSSCT a pris des notes. Les élus SUD-Rail présents oui, deux pages de notes et non pas quinze lignes dans un compte-rendu.

Nous trouvons essentiel que les engagements pris par le DET soient écrits dans ce compte-rendu, et c'est la raison pour laquelle nous avons rédigé une annexe pour ce CR.

Nous tenons à ce que les agents, élus de différentes instances soient au courant de ces engagements qui sont les suivants.

- 1) L'étude DEFACTO sera présentée en CSE le 21 novembre 2019 en intégralité avec un temps suffisant d'échange sur le sujet en séance.*
- 2) Une ACTU projet 2020 sera réalisée et mise à la connaissance de tous les agents pour présenter dans le temps les étapes du projet, celui-ci n'était pas encore finalisé lors de cette réunion, mais une ébauche nous a été présentée.*
- 3) Chaque semaine, un temps d'échange d'une heure aura lieu entre le DPX et ses agents sur le sujet, dans le but de lever les interrogations et réduire les irritants.*
- 4) Une fois par mois un hiérarchique de la direction de l'établissement participera à ces temps d'échange (DET, RDET, etc.).*

- 5) Mise en œuvre des « marches à blanc », organisation à blanc d'un chantier avec les méthodes de la future organisation.
- 6) Perfectionnement des managers avec proposition d'un coaching sur l'animation des équipes.
- 7) Formalisation des entretiens exploratoires et d'orientation, écoute des agents, et présence d'un délégué si l'agent le souhaite lors des entretiens d'orientation.

Dans la partie conclusion du CR, sur les raisons du maintien du droit d'alerte, désaccord avec les termes de la conclusion du compte-rendu de la CSSCT, la direction écrit que c'est seulement suite à la non-remise préalable des documents que le droit d'alerte n'est pas levé, alors qu'il y a d'autres raisons. Pour rappel, attente présentation étude DEFACTO au CSE, remise étude risques routiers, remises de tous les documents finalisés, formalisation des entretiens agents, etc.

Conclusion très réductrice également à notre point de vue.

Pour conclure, les élus SUD-Rail tiennent à signaler à la direction qu'ils ne prendront jamais de décision sans avoir toutes les informations en leur possession, base d'un travail de qualité dû aux agents que nous représentons.

Merci de votre attention.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Madame COEPLET. Madame LANTZ.

Déclaration CFDT

Mme Caroline LANTZ procède à la lecture de la déclaration suivante au nom de la CFDT :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vous propose de reprendre notre séance après cette pause.

En premier lieu, la CFDT souhaite faire un rappel de l'historique au sein de notre CSE de ce dossier. 21 mars : préinformation. 4 juillet : information. 17 octobre : tentative de consultation, et aujourd'hui pour une consultation. Ce dossier a déjà pu faire couler énormément d'encre et de sueur à travers l'ensemble des instances ou en établissement. Les constats apportés par l'entreprise DEFACTO sur l'enquête RPS sont inquiétants, notamment les tensions que pourrait engendrer le sectionnement des activités de maintenance, ainsi que celle de Travaux. Le système de communication est complètement défaillant, la charge de travail pas totalement définie, etc.

Pour preuve d'un système de communication complètement défaillant, sur l'Infrapôle Rhénan les actus rhénanes présentées dans le dossier ne sont pas celles distribuées aux agents. Pourquoi une telle différence ? Pourquoi une telle défaillance de ce rouage primordial dans un établissement ? Les actions présentées dans les communications semblent en adéquation avec les problématiques relevées par la CFDT Cheminots. Nous aimerions souligner celles de l'heure d'échange hebdomadaire pour les agents. Cette heure doit être

planifiée dans les plannings par la hiérarchie et doit permettre une meilleure communication au sein de l'Infrapôle Rhéan. De plus, le fait d'inclure les RPX à ce temps d'échange ne peut être que positif pour le dialogue social. La CFDT Cheminots découvre avec joie les résultats de l'analyse des risques routiers. Selon vos chiffres, plus de 90 % des agents garderont la même LPA. Concernant le trajet domicile-travail, nous aurions aimé avoir dans ce dossier présenté aujourd'hui l'analyse complète faite par monsieur MERTEN lors de la CSSCT extra du 13 novembre dernier, à la suite du désaccord sur le droit d'alerte émis dans l'établissement.

Cependant, la non-réalisation des entretiens exploratoires, dont les conditions sont reprises par le GRH910, reste un point bloquant dans ce dossier. Un entretien, par définition, est un temps d'échange avec un interlocuteur. Pour la CFDT Cheminots, remplir une feuille de desiderata ne peut pas se substituer à un entretien.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Madame LANTZ. Monsieur BONNESOEUR.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Monsieur le Président, pour la CGT, votre déclaration liminaire ne nous convient pas. On ne va pas refaire une déclaration, comme on en a déjà fait plusieurs sur le sujet. Il nous manquait beaucoup d'éléments, dont les RPS, l'étude DEFECTO, l'étude économique, les risques routiers, étude RPS. La CGT vous posera autant de questions que nécessaires pour une vraie prévention des risques, pour le bien-être au travail et la sécurité des agents. Sur le dossier, il y aura encore beaucoup de questions vu qu'il n'est pas complet. Je vous remercie.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci. Je vais passer la parole au directeur d'établissement pour essayer de donner quelques éléments en réponse à des sujets. Je comprends qu'il y aura encore des questions.

M. Pierre MERTEN : Bonjour à tous et à toutes. Quelques réponses sur la première déclaration, sur le fait que des élus souhaitent qu'il y ait une continuité dans l'étude RPS, et participer au suivi. C'est quelque chose que nous avons imaginé. Il n'y a donc pas de raison que ça ne se passe pas comme ça. On n'a pas fait une étude RPS pour s'arrêter là. Il y a un plan qui a été joint et qui court toute l'année, donc c'est normal que l'on continue dans ce domaine.

Sur le principe de dire qu'il y a deux métiers dans les métiers, Voie et SE, je pense que ça ne se limite pas à ça. On est un Infrapôle avec d'autres métiers qui existent aussi, qui sont peut-être moins représentatifs, mais on a aussi dans l'établissement des équipes de l'ASTI, télécom, informatiques, etc. On a des équipes qui font de la logistique, qui font de la maintenance des engins. Tous ces métiers feront aussi partie de l'établissement, et il faut que l'on ait une structure qui puisse bien représenter l'ensemble de ces métiers.

Sur le compte-rendu et les remarques qui ont été faites, effectivement il était peut-être un peu succinct. La partie des remarques est reprise dans le plan d'accompagnement, notamment le temps hebdomadaire, les échanges, la marche à blanc, etc. Je verrai également avec le président de CSSCT pour savoir pourquoi il ne vous a pas répondu, parce que je pensais que ça avait été fait.

Pour répondre sur le droit d'alerte, le COPIL était prévu le 8, c'est-à-dire le lendemain du droit d'alerte. C'est pour ça qu'on n'a pas pu vous remettre les documents. Effectivement, ça répond aussi à la remarque qui a été faite par madame LANTZ sur l'écart qu'il peut y avoir entre les documents. Je vous ai mis la version « projet » faite un peu dans l'urgence et pour laquelle il y avait quelques modifications à apporter. C'est pour ça que tous les membres du

COPIL ont été sollicités pour faire part de leurs remarques, et pouvoir sortir un document définitif. Effectivement, c'est un document « projet », mais je souhaitais quand même vous en envoyer un, même s'il n'était pas tout à fait finalisé.

J'ai aussi pris note de la remarque concernant les entretiens exploratoires. On en a débattu en séance, et l'engagement qui a été pris, c'est que tous les entretiens d'orientation seront formalisés sous la forme d'entretiens individuels.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Voilà de premiers éléments. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : À la lecture de vos documents, je vais reprendre plusieurs éléments. Concernant les DPX, c'est indiqué que vous allez les inciter à suivre un coaching. Je ne sais pas si le coaching va consister à leur expliquer qu'ils vont être déqualifiés de F à E. Il va falloir y mettre du vôtre parce qu'ils vont peut-être avoir un peu de mal à comprendre. Pour votre organisation, vous parlez des risques routiers. Vous indiquez qu'elle a tendance à être maîtrisée. Je vois que vous prenez des pincettes. C'est monsieur MARTY qui a dû écrire le texte... Pour la tendance à maîtriser le risque routier, excusez-moi, au regard de tous les accidents que l'on voit passer, du nombre de personnes qui s'endorment au volant et de ceux qui finissent dans le bas-côté voire en tonneau, souvent d'ailleurs à l'hôpital et ramassées par les pompiers, vous avez bien fait d'indiquer une tendance, parce que vous ne maîtrisez rien du tout...

Concernant l'analyse RPS, il me semble que dans la vie d'avant le CSE l'on avait, quand on faisait de grosses organisations comme ça, une analyse RPS avant et après avoir mis en place l'organisation. On essayait de comparer l'évolution. Ça serait bien de faire comme ça. On s'apercevrait que les gens vivent de plus en mal au travail à la suite de vos nombreuses restructurations. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur MUTEL. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Cette note complémentaire résume un peu les débats que nous avons eus ce matin. Malheureusement, Monsieur MERTEN n'était pas présent. Il y a eu une enquête avec un désaccord, donc CSSCT extra enclenchée. On a failli oublier un peu les membres élus qui étaient en enquête. Ça s'est rattrapé de justesse grâce à un petit mail pour respecter l'accord. Pour revenir un peu sur l'instance, il y a eu un travail de fait avec les membres de l'enquête, avec la CSSCT il y a eu beaucoup de discussions. Nos membres qui ont participé à l'enquête ont noté deux ou trois pages qui semblaient être actées, et en accord avec le président de cette instance. Après, aux élus, on nous en présente quatre lignes. C'est comme ça dans toutes les CSSCT. On réduit l'ensemble du débat, l'ensemble des accords à trois ou quatre lignes. Franchement, on ne se parlerait pas, je prendrais votre note complémentaire, je me demanderais ce qu'ils ont foutu pendant l'enquête. On s'attendait, sur le fait que l'on passe enfin à une consultation et non pas comme la dernière à un truc mal fait, à une vraie consultation. Mais, on ne sait pas ce qui a été acté en CSSCT. On n'a pas le retour officiel d'acceptation ou pas de ce qui vous a été envoyé. On ne sait pas ce qui est réellement pris en compte. Ça pose souci aujourd'hui.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : C'est noté. Je vois cette question sur la manière de formuler pour ces dossiers le retour de la CSSCT. Monsieur NOEL.

M. Maurice NOEL (UNSA-Ferroviaire) : Je vais revenir sur votre intervention. Il n'y a pas que bien sûr que la Voie et le SE à l'Infrapôle. Il y a beaucoup d'autres métiers en petite quantité. On peut aussi parler des agents du CREM qui s'occupent de la maintenance du

matériel roulant et petit matériel automoteur. Mais, ceux qui sont principalement restructurés, c'est bien la Voie et le SE. Les autres ne sont pas réellement touchés. C'est pour ça que notre intervention était basée sur ça.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : C'est noté, Monsieur NOEL. Madame LANTZ.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Juste pour confirmation et pour que ça soit inscrit au PV, est-ce que l'astreinte sécurité telle qu'elle a été présentée, dans le dossier transmis le 17 octobre, est une astreinte ouverte à tous les agents habilités ASP ? J'entends par là Voie, SE, Caténaires, etc. Dans ma déclaration, j'ai pu faire un appel de l'analyse du risque routier. On avait parlé lors de cette CSSCT extra d'anonymiser les noms et les adresses des agents pour nous communiquer un document complet aujourd'hui. Pourquoi n'avons-nous qu'une partie de ce document ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On va essayer de vous répondre.

M. Pierre MERTEN : Je vais déjà répondre à la première question posée sur le coaching. Il s'agit d'un accompagnement que l'on propose aux DPX qui sont managers. Pour les formations métiers qui existent aujourd'hui, ce sont principalement des formations techniques. On met en fait en place avec des gens ayant plus ou moins d'expérience, y compris des gens qui ont commencé dans des équipes et qui ont passé l'examen de contrôleur. Ils sont souvent très bons techniquement, mais quand ils sont en position de DPX ou d'encadrant, la partie managériale n'est pas forcément la plus simple à réaliser. C'est dans ce sens qu'on les accompagne pour qu'ils puissent aussi apporter toute l'aide que l'on attend d'un manager envers ses équipes. C'est ça le but du coaching.

Pour le risque routier, je suis prudent. Je suis désolé, mais on ne peut pas tout maîtriser dans le risque routier. L'analyse démontre une tendance qui est plutôt positive, mais on n'est jamais à l'abri d'un accident routier. Voilà pourquoi j'ai été prudent dans mon écrit.

Pour l'analyse des RPS avant réorganisation, c'est ce que l'on a fait. Bien évidemment, on mesurera si les craintes qui ont été formulées lors de l'étude d'impact ont trouvé une réponse. On va fixer la date avec le COPIL RPS vers la fin du premier semestre. Ça me semble être une bonne date après quelques mois de fonctionnement.

Pour le compte-rendu de l'enquête, il y a effectivement des choses qui ont été dites, mais qui n'y figurent pas. Ce sont mes propositions et ce sont celles qui ont été reprises dans le COPIL RPS. Ce sont évidemment des choses qui seront actées. Vous avez parlé de la réunion hebdomadaire, de la réunion mensuelle avec un encadrant, etc. On va reprendre ces points, et si ça ne figurait pas en annexe, on le reprendra. J'en prends l'engagement ici.

M. Dominique DINE (SUD-Rail) : C'est pour ça que l'on aurait préféré que ça soit repris dans la conclusion du compte-rendu de la CSSCT, comme c'était acté, et non pas uniquement des choses reprises dans une annexe.

M. Pierre MERTEN : Je prends note de votre remarque et je verrai avec le président.

Pour l'astreinte sécurité, elle est ouverte à tous les métiers. Par contre, ce n'est pas parce que les agents ont les habilitations qu'ils vont forcément faire cette astreinte. Ça dépendra des roulements. Ça dépendra aussi et principalement des particularités locales. Pour les agents caténaires, toutes les lignes ne sont pas électrifiées et ils ne connaissent pas l'ensemble du parcours. On ne peut pas non plus mettre un agent d'astreinte sur la partie sécurité qui n'aurait pas les connaissances locales. C'est aussi un peu le cas des métiers SM. Ils connaissent bien les zones de gares, mais la partie planning et les accès un peu

moins. Maintenant, si les gens ont les connaissances locales, il n'y a pas de raison qu'ils ne puissent pas y participer, s'ils ont les habilitations et qu'ils sont volontaires.

Pour le tableau sur les risques routiers, c'était pour faire une synthèse en vue du débat d'aujourd'hui. Je pourrais vous faire parvenir le tableau si vous le souhaitez sans les noms et sans les adresses des agents. Je peux aussi vous donner la synthèse et les conclusions.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur DINE, vous souhaitiez intervenir.

M. Dominique DINE (SUD-Rail) : Une dernière chose. On aimerait quand même savoir si l'annexe sortie par les élus SUD-Rail a été prise en compte.

M. Pierre MERTEN : Je vais me renseigner auprès du président de la CSSCT.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Oui, Monsieur LARRIEU. Concernant le compte-rendu de la CSSCT, où est-il ? Je pose juste une question.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Il ne vous est pas fourni, effectivement. C'est un projet. Je pense que c'est un compte-rendu qu'il faudra que l'on fournisse dès qu'on le pourra.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Vous êtes mal à l'aise. Je vous rappelle que l'on est ici dans un dossier de consultation. Vous nous devez une information loyale et sincère. Je vous rappelle que les CSSCT sont la déclinaison du CSE en territoire. Aujourd'hui, les élus n'ont pas connaissance, même s'il est à l'étape de projet, de ce compte-rendu. Je ne suis pas au même niveau d'information que tout le monde. Or, vous devez tous nous mettre au même niveau d'information. Ici, les membres qui siègent à la CSSCT ont un niveau d'information supérieur aux autres élus, donc ce n'est pas normal. On ne va pas reporter le point à chaque CSE, on ne va pas consulter 40 fois sur l'IP Rhénan parce qu'il manque un document. Le directeur, que vous avez à votre gauche, est chef de projet, donc il assume du début à la fin. Il va être largement récompensé une fois qu'il aura mis en place son projet néfaste pour les cheminots, donc à un moment donné il doit assumer et donner toutes les pièces. Or, aujourd'hui, on n'a pas les pièces. On n'est pas au même niveau d'information et ce n'est pas acceptable. C'est pour la forme.

Sur le fond, qui a réalisé l'étude d'impact ? Qui a réalisé les études ?

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : La réponse a été donnée, mais je laisse Pierre MERTEN redonnait la réponse. Elle a été donnée plusieurs fois...

M. Pierre MERTEN : L'étude d'impact a été réalisée par l'entreprise DEFECTO, qui nous a été conseillée par le médecin de l'établissement, spécialiste dans l'étude RPS et étude d'impact pour nous accompagner sur ce projet.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Est-ce qu'ils ont des actions dans votre établissement ? *Nombre de personnes augmentant le trajet domicile-trajet : 33,78 %.*

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Est-ce que l'on parle de l'étude sur les risques routiers ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Les deux études.

M. Pierre MERTEN : J'ai réalisé l'étude sur les risques routiers.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je comprends mieux... On ne pouvait pas nous attendre à une meilleure conclusion... Puisque j'ai le responsable de ce qui a été écrit

en face de moi, vous osez écrire que *le projet d'Infrapôle 2020 n'a pas tendance à détériorer le risque routier, mais plutôt à l'améliorer légèrement, avec une baisse de 175 kilomètres environ au cumulé*. Celle-là, on ne me l'avait pas encore faite ! 33,78 % des agents vont voir leur trajet augmenter, et parfois de manière significative. Et maintenant, vous faites du cumulé pour dire que votre projet est bon. Mais, le risque routier doit être pris individuellement. Il ne doit pas être pris collectivement. C'est du n'importe quoi. Je sais bien que vous voulez vendre votre projet. Il n'est pas bon, mais vous voulez le vendre, mais ce n'est pas acceptable. Je vous le dis déjà comme ça. J'attends d'avoir les éléments même si vous nous les remettez sur table. On attend d'avoir les éléments. Je veux voir le travail de la CSSCT, parce qu'on ne peut pas avoir un président qui nous dit que les CSSCT sont un outil formidable sur le terrain et qu'elles font le travail à la place des élus, sans que l'on ait les éléments.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur ACHOUB. Monsieur SIMON.

M. Arnaud SIMON (CGT) : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation avait rejeté, lors de la dernière présentation, ce projet, et les derniers compléments d'information que vous nous avez fournis concernant ce projet ne font pas changer notre appréciation. Même s'ils peuvent répondre, dans une certaine mesure, à certaines inquiétudes, le désaccord de fond subsiste. La communication par l'encadrement est effectivement calamiteuse et les méthodes plus que douteuses parfois. À Mulhouse, par exemple, les collègues nous remontent que deux agents se sont portés volontaires pour la nouvelle organisation. Ils iraient à l'unité Travaux. Par contre, on les force à intégrer un roulement mis en place par trimestre avec des volontaires désignés et forcés. Apparemment, les volontaires ne seraient pas suffisants. Les agents des brigades refusent qu'on leur impose des roulements de trois mois dans ces unités Travaux. Ils disent qu'ils ont été consultés et qu'ils ont refusé. Par conséquent, la direction n'a pas à les obliger. Pour les agents, l'employeur ne peut pas leur imposer du travail de nuit. Il s'agit d'une modification substantielle de leur contrat de travail. Les annonces dans les équipes ont été plus précises ces derniers jours par l'encadrement de proximité. Le rejet sur le terrain est plutôt massif. Nous vous alertons sur la situation de stress en pleine explosion. Celle-ci se manifeste maintenant par des tensions, voire des altercations. L'une d'elles a mené hier soir à un dépôt de plainte entre deux agents. Cette communication effectuée par la direction, concernant Mulhouse, a été faite alors que le sujet n'était pas encore passé en CSE. Pour les agents, et pour nous, c'est un peu du délit d'entrave.

Il y a beaucoup à dire sur la manière dont les choses sont conduites. On ne bougera pas notre position sur ce projet. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends votre proposition. Monsieur PINOT. Ensuite, nous répondrons à ces interventions.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : On revient un peu sur le risque routier. C'est dommage, vous faites un global, mais à priori vous avez tout ce qu'il faut pour nous présenter comme il faut, donc on ne comprend pas pourquoi il manque des éléments, alors que le travail a été fait. Ça nous permettrait de faire un comparatif. Après, vous faites vos conclusions, mais nous aurions pu faire nos propres conclusions sur le sujet. Parmi les agents impactés, est-ce qu'il y a des agents qui prennent le train ? Est-ce que vous avez pris en compte le nouveau service 2020 ? Je ne sais pas si en CSSCT ordinaire ou extraordinaire, vous avez passé des OTS pour voir si l'ensemble des données de l'accord collectif sur le temps de travail a été respecté.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On s'efforce de regarder ces questions. On va regarder spécifiquement la question du compte-rendu de CSSCT.

M. Pierre MERTEN : Je vais essayer de le récupérer toute de suite. Excusez-moi, mais je ne connais pas le terme d'OTS. Je pense que c'est spécifique à la circulation.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je ne suis pas sûr que ce terme soit utilisé dans tous les établissements. Il s'agit d'un organigramme tableau de service.

M. Pierre MERTEN : Je ne connaissais pas ce terme. En fait, il n'y a pas de changement des tableaux de service. On a plusieurs tableaux de service. Il n'y a pas forcément de roulements comme l'on peut en voir à la circulation. Ce sont des tableaux de service fonction des chantiers, principalement de jour et de nuit. Pour des chantiers particuliers qui dureraient longtemps, il y aurait des tableaux de service avec des matinées et des soirées, mais dans le projet il n'y a pas de changement de cette organisation.

Vous avez parlé du renfort des équipes pour le groupe Travaux. C'était au contraire un échange que l'on a eu avec les agents quand on a présenté le projet. Des agents ont dit qu'ils n'étaient pas volontaires, mais qu'ils voulaient continuer comme aujourd'hui. Pour certains chantiers, il y a effectivement des travaux de nuit où les gens ne sont pas forcément d'accord. Ils préfèrent que ça soit le choix du DPX de les désigner et d'assurer une certaine équité. Ce qui a été présenté aux équipes, notamment de Mulhouse, résulte d'un travail du DU. Pour que les gens puissent se projeter dans leur cadre familial, il fallait avoir suffisamment en amont les informations pour savoir s'ils seront en renfort au groupe Travaux ou en maintenance. C'est un projet qui leur a été proposé et s'il y a des changements à faire, on fera les changements. C'est un projet pour dire aux agents ce que l'on peut faire sur trois mois, et expliquer aux gens comment ils pourraient aller en renfort. Je rappelle que ce sont des travaux de maintenance et ce sont des travaux qu'ils réalisent déjà aujourd'hui. On est principalement sur des opérations avec trains-travaux type bourrage, ballastage, du remplacement de rail, etc. C'est vraiment le cœur de métier. C'est ce que l'on réalise au quotidien.

Pour la communication, vous avez fait part d'une altercation qui a eu lieu hier sur un site. J'ai aussi été avisé par notre collègue. Je pense que c'est réducteur de mettre cette altercation sur le dos de ce projet. Entre ces deux personnes, il y a un passif qui existe. Il y a des tensions, c'est un fait, mais je pense qu'il ne faut peut-être pas conclure aujourd'hui que c'est lié à l'organisation. Je trouve que c'est un peu rapide comme conclusion. On a mené une enquête pour savoir ce qu'il s'est passé. Je trouve regrettable, et c'est déjà arrivé dans le passé, que deux agents puissent avoir une altercation. Ce n'est pas quelque chose que l'on souhaite et l'on va faire le nécessaire pour éviter que ça se reproduise.

Pour le risque routier, vous m'avez demandé si l'on avait étudié la problématique des gens qui prennent le train. J'ai fait dans l'analyse un travail basique en prenant domicile-travail, c'est-à-dire le cas le plus défavorable en prenant en compte le trajet routier. Dans un des camemberts vous verrez que la majorité des gens concernée sont des encadrants, donc principalement des gens qui ont des horaires de jour et principalement des gens qui prennent le train, sauf quand ils font une tournée de chantiers. Ça peut arriver occasionnellement, y compris pour des travaux de nuit. C'est pour ça que je dis que ça réduit davantage cette particularité puisque ce sont des encadrants, et qu'ils peuvent plus facilement prendre un train.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Est-ce que vous avez quand même vérifié que le temps de trajet ne va pas induire de la fatigue supplémentaire ? Le temps de trajet peut passer de 30

minutes à une heure, mais c'est une heure à l'aller et une heure au retour. C'est aussi un indicateur à prendre en compte. Ils partent plus tôt, ils se lèvent plus tôt. Derrière, ils vont peut-être conduire. Ils vont peut-être avoir des zones d'intervention plus longue par rapport à votre projet. Tout ça, c'est une réflexion à mener. Le risque routier est global. C'est un ensemble de choses. C'est pour ça que je vous pose la question. Pour les changements de service, avant ils avaient une correspondance, mais ce n'est plus le cas. Ça pourrait fortement en fonction du changement de service à venir au 15 décembre.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Si l'on vous dérange, on va vous laisser parler tous les deux. On s'en va et l'on revient à tout à l'heure, Monsieur le Directeur.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je pense que c'est bien de traiter un sujet à la fois. Par rapport à une question et une réponse, quand il y a un droit de suite immédiat, j'ai toujours laissé ce droit de suite.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : D'accord et je vous prends au mot. J'espère que ça sera tout le temps comme ça, y compris pour vos réponses. En attendant, je vous demande une suspension de séance après la prise de parole de deux élus. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : M. OLCZAK.

M. Gauthier OLCZAK (CGT) : La CGT défend les salariés de tous collègues. Je suis assez consterné, Monsieur le Directeur, quand je vois votre réflexion sur le fait que les cinq personnes qui dépassent les 30 minutes sont toutes des encadrants. Ça me donne une idée sur la manière dont vous les considérez. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Bien, je note. Monsieur ACHOUB, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je passe la parole à monsieur MUTEL. On laissera monsieur BONNESOEUR et la prochaine élue s'exprimer. Après, je vous demanderai la suspension de séance. Pendant ce temps, vous nous ferez une copie pour chaque élu du dossier de la CSSCT. On prendra le temps de le lire cinq minutes ou le temps qu'il faut. Ensuite, on reprendra la séance.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On va regarder ce que l'on vous donner, Monsieur ACHOUB, pendant cette suspension de séance. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Je ne sais pas si c'est pour me faire plaisir, en tant que coordinateur santé, comme je suis Normand, que vous avez fait beaucoup de jolis camemberts, mais ils ne donnent aucune garantie quant à la maîtrise du risque routier sur cette réorganisation. Je suis d'autant plus dubitatif que j'archive un peu ce qu'il se passe. Je vois passer les déclarations d'accidents du travail. Il y en a pas mal chez vous. Je vois aussi passer une invitation pour une CSSCT extraordinaire le 12 novembre qui traite justement de ce sujet. C'est bien de nous inviter en tant que coordinateur, mais je n'ai pas l'ordre du jour, je n'ai pas le compte-rendu. C'est bien de m'inviter, mais si c'est juste pour recevoir des invitations, ce n'est pas très intéressant. Évidemment, on aurait aimé et l'on va vous demander de nous demander sur table, à minima, le projet en l'état du compte-rendu de cette CSSCT. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Bien. Madame COEPLÉ.

Mme Amélie COEPLÉ (Sud-Rail) : Je trouve un peu dommage, Monsieur MERTEN, que vous ne nous ayez pas fourni le tableau des risques routiers comme il nous a été présenté lors de la CSSCT. C'était un tableau qui était vraiment bien fait et qui expliquait beaucoup de

choses. Il aurait juste fallu retirer le nom des agents. Je trouve dommage qu'il n'ait pas été fourni et que l'on ait des camemberts à la place. Lors de cette CSSCT, vous vous étiez engagé à ce que monsieur YOUNG de la société DEFECTO nous fasse une présentation aujourd'hui au CSE. On constate que vous êtes tout seul. On voudrait savoir où il est passé.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Sur ce dernier point, c'est moi qui prends la parole, Madame COELET. Vous noterez effectivement un point qui est en écart avec ce qu'avait envisagé le directeur de l'établissement. J'ai demandé de ne pas avoir de présentation exhaustive de l'étude DEFECTO. Je pensais que ce n'était pas utile d'avoir l'intervention du cabinet DEFECTO. Par contre, nous avons fait en sorte que le document qui vous est donné, le document complémentaire, reprenne bien la totalité des points. Vous noterez que ce document n'est pas édulcoré dans ses expressions. Sur ce document, nous avons fait en sorte que la totalité des points soulignés par le cabinet DEFECTO comme étant des points qui pouvaient entraîner un risque soit reprise. Mais, j'ai fait le choix et non le directeur d'établissement de ne pas avoir de présentation exhaustive du dossier par le cabinet DEFECTO durant cette séance. Ça correspondait au fait que nous avons déjà eu beaucoup de débats sur ce sujet. Je voulais pouvoir aussi – je l'assume, clairement, et l'on peut ne pas être d'accord là-dessus – réguler le temps de ce débat qui était notre quatrième séance consacrée au sujet. Avec les éléments fournis, je pense pouvoir vous consulter aujourd'hui.

Mme Amélie COELET (Sud-Rail) : Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Président. On a fait une enquête, on est élus et l'on a fait une enquête. On a un document Cerfa qui le prouve. Monsieur MERTEN s'est engagé à certaines choses lors de cette enquête et lors de la CSSCT. Vous arrivez derrière et vous dites que vous ne présenterez rien. On a demandé, il s'est engagé et c'est écrit. C'est quand même parti à l'inspection du travail, mais vous passez outre.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : D'ailleurs, il y a eu un désaccord. Je vous le fais remarquer.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, c'est un peu la goutte d'eau. On va arrêter. Quand vous êtes RPX à la CSSCT ou élu à la CSSCT, vous avez une certaine documentation, mais quand vous êtes élu en CSE, vous en avez une autre. Vous faites le choix du tri. Vous êtes en train de nous dire, finalement, que pour réguler le temps, vous donnez moins de dossiers, comme ça il n'y aura pas de débat. En faisant ça, c'est mort pour vous ! Là, maintenant, on va faire une suspension de séance. Quand vous allez nous remettre le document, je vais prendre le temps nécessaire pour l'étudier. Vous nous devez tous les documents. Stop ! Là, c'est un manque de respect !

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Non, ce n'est pas un manque de respect.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : C'est un manque de respect ! Vous nous cachez de l'information. C'est un manque de respect !

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : On ne peut jamais toute l'information disponible sur un dossier.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Pardon ? Mais, c'est ce que vous nous devez ! Vous rigolez ou quoi ! Ils font des formations pour être présidents de CSE...

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vous remercie de ce commentaire... On en fait régulièrement des preuves ici. On peut toujours demander plus d'informations. J'estime que les informations, dont je répète qu'elles ne sont pas édulcorées, sinon on aurait

pris les formulations... Si l'on avait voulu atténuer les formulations de l'étude DEFACTO... Quand je prends la note complémentaire, *forte appréhension des agents ayant répondu au questionnaire, risque de fortes tensions dans le travail et de stress élevé*. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. *Risque de stress plus important durant les premiers temps, point de vigilance et marge de progrès identifiés en lien avec la perception, risque de découvrir certaines difficultés de fonctionnement, système de communication transitoire*. Si j'avais voulu atténuer les éléments d'impact, j'aurais rédigé autrement. Je vous prie de le croire...

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je vous demande une suspension de séance, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'accorde la suspension de séance, et l'on va vous donner les éléments du compte-rendu provisoire, si j'ai bien compris, de la CSSCT.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail), M. Gaël HALAS (UNSA-Ferroviaire) et le Dr Isabelle LEHOUCQ-TON-VAN ont quitté la séance à 15 h 35.

La séance est suspendue entre 15 h 35 et 17 h 04.

Résolution

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) procède à la lecture de la résolution suivante :

Monsieur le Président,

Vous nous consultez ce jour sur le point C2 – Consultation projet IP Rhénan 2020. Lors des échanges, les élus constatent que les membres de la CSSCT étaient en accord avec les mesures de préconisation proposées par la direction, dans le cadre d'un droit d'alerte RPS, en lien avec cette réorganisation.

Les mesures étaient les suivantes.

- *Présentation de l'étude d'impact par DEFACTO.*
- *Présentation du plan d'action.*
- *Présentation d'une étude individuelle sur le risque routier.*

Les membres de la CSSCT avaient également précisé qu'ils étaient en attente des différents éléments et de leur présentation en instance, tout en soulignant qu'ils souhaitaient avoir du temps durant l'échange. Or, les élus constatent qu'ils ne sont pas en possession du projet et des éléments demandés par les membres de la CSSCT.

Malgré l'engagement de la direction, il n'y a pas eu de présentation d'impact par DEFACTO. Le plus surprenant reste les propos du président qui indique en séance qu'il a volontairement pris la décision de ne pas réaliser cette présentation, afin de gérer le temps, et qu'il assumait sa décision. Cette façon de faire n'est pas respectueuse pour les élus et les membres de la CSSCT concernée.

Par conséquent, les élus demandent le report de cette consultation avec présentation des éléments promis par la direction lors de l'enquête immédiate et de la réunion qui fait suite au désaccord, et qui s'est tenue le 12 novembre 2019.

Par ailleurs, les élus attendront la réponse de l'inspection du travail, à la suite du désaccord sur le droit d'alerte, pour se prononcer.

Pour terminer, nous vous alertons sur le mal-être des agents, lié à cette mise en œuvre qui ne peut pas se mettre en place, suite au défaut de maîtrise de la procédure par la direction, ce qui conduit à des RPS majorés par une incertitude et surcharge de travail dans cette période.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je mets aux voix cette résolution. Qui approuve cette résolution ? 31. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : La CFDT ne s'associe pas à la motion et ne participe donc pas au vote.

La résolution est approuvée à l'unanimité des votants.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, on va regarder comment vous allez répondre à notre résolution. En fonction de ça, je vous dirai ce que le secrétaire fera. Par contre, je vais quand même vous faire lecture d'un mail qui est parvenu aux agents concernés le 18 novembre.

La brigade de Neudorf change de mission en 2020 en devant un groupe Travaux. De ce fait, vu que vos missions et parcours changent, il vous faut un 630 avec au préalable un entretien. Le DU est prêt à vous recevoir si besoin cette semaine, les après-midis, sauf aujourd'hui. Merci de m'avoir écrit pour prendre rendez-vous. Cordialement.

C'est encore pire parce que ça s'appelle un délit d'entrave. Je vous rappelle qu'à partir du moment où il présente un 630, il s'applique. Il n'y a pas besoin que l'agent le signe. Vous pouvez demander à votre service RH, il vous le dira. Vous êtes en train de faire des modifications de contrats de travail avant même que l'instance se soit prononcée. Ce n'est pas bon... Je vous le dis comme ça.

Ensuite, je me demande s'il y a un pilote dans l'avion. Je viens d'interroger vos services il y a 30 minutes pour savoir si je pouvais avoir une copie de la saisine de l'inspection du travail, on m'a répondu que vous ne l'aviez pas encore fait, parce que vous attendez la validation du compte-rendu et que vous aviez remarqué qu'il y a une coquille. En effet, ce n'est pas le 13, mais le 12. 15 minutes après, le directeur vient me voir et me dit que finalement l'inspection du travail a été saisie il y a deux jours. Je ne sais pas comment vous travaillez, mais il va falloir vous mettre un peu en ordre de bataille parce que c'est quand même sérieux.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vous réponds sur ces différents points. Sur le dernier point, je ne connaissais pas ce mail. Est-ce que le directeur d'établissement peut en dire un mot ? D'où vient ce mail et quelle est sa portée ?

M. Pierre MERTEN : Non, je l'ai découvert aussi. Je pense que c'est une erreur d'un DPX. Il n'est pas question de présenter des 630 maintenant. On a demandé de lancer, dans le cadre de la CSSCT, des entretiens exploratoires. Je pense qu'il y a eu confusion entre les entretiens exploratoires et le 630. Il n'est pas question de présenter des 630 à ce stade du travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je vais essayer de répondre sur le fond, Monsieur le Secrétaire. Premièrement, on a deux processus et j'ai l'impression que l'on a tendance à confondre les deux. On a un processus de consultation du CSE sur une réorganisation. La consultation suppose que l'on donne au CSE des informations lui permettant de se prononcer. Ces informations ont été données en plusieurs fois. C'est la

quatrième fois que nous débattons sur ce sujet. Pour les éléments qui sont nécessaires, mais l'on pourra toujours dire qu'on n'est pas d'accord sur ce qui est nécessaire, nous faisons un dossier en fonction de ce qui nous paraît important pour que les élus puissent se décider. Et ce dossier a été enrichi d'un certain nombre de points depuis que nous avons commencé nos débats ensemble. Nous avons, pour cette séance, complété le dossier sur le risque routier avec la synthèse de l'étude. S'il est souhaité que l'on transmette le fichier anonymisé avec le détail des distances et les cas individuels permettant ce calcul, on le transmettra. Simplement, quand je présente un dossier au CSE, je trouve qu'il est plutôt normal de présenter sa synthèse.

Pour les RPS, si vous avez comparé les éléments fournis à la CSSCT et ceux qui vous sont fournis aujourd'hui, vous verrez que l'on est sur les mêmes éléments sur les points essentiels du diagnostic des RPS, sans avoir censuré ou affaibli les termes utilisés par le cabinet qui a réalisé l'étude et sur les mesures proposées.

Il y a donc deux processus. Il y a un processus de consultation du CSE. Je considère que nous sommes au terme de ce processus de consultation du CSE, et que le CSE peut être consulté sur la base de ces informations. Un droit d'alerte a par ailleurs été émis. Il s'agit d'une autre procédure. Il considère qu'il y a un danger grave et imminent de nature psychosociale pour les agents de cet établissement lié au processus de restructuration. Ce droit d'alerte a été instruit. Il a fait l'objet d'une enquête. Elle a mené au maintien de ce droit d'alerte. Comme le prévoit notre accord, il a fait l'objet d'une réunion de la CSSCT. Vous dites que la CSSCT était d'accord. Je dis le contraire. Je lis que la CSSCT était en désaccord. Ceci étant, l'essentiel de ce qu'il y avait à donner à la CSSCT a été donné. Comme vous le dites, l'inspection du travail a été saisie, je crois, le 18 du désaccord qui subsistait à l'issue de la CSSCT. Mais, c'est un autre processus. L'inspecteur du travail va évidemment donner son avis. L'inspecteur du travail ne va pas donner son avis sur la réorganisation ou sur le contenu du dossier qui vous a été soumis. Il va émettre un avis sur le maintien d'un danger grave et imminent pour les salariés de l'Infrapôle Rhénan, et va dire s'il est en accord avec les mesures proposées par la SNCF pour le faire cesser. Il s'agit d'un autre processus.

J'estime qu'il ne faut pas confondre les deux processus, et le processus de droit d'alerte, porté par l'inspecteur du travail à l'issue de l'enquête de la CSSCT, ne doit pas retarder le processus de consultation. Si vous voulez que je reste encore sur le fond, je redis que la question des RPS n'a pas été sous-estimée par l'établissement. Elle a même été davantage anticipée que pour certaines études. Le directeur d'établissement, vous l'avez dit, dès la première préinformation, a dit qu'il voulait enclencher une démarche qui permette de regarder s'il y avait des RPS liés à ce projet. Cette démarche a été menée et a fait l'objet d'échanges avec les RPX. Elle fait l'objet, dans le cadre du droit d'alerte, d'échanges avec d'autres personnes, avec les élus qui ont réalisé l'enquête et les membres de la CSSCT. J'estime là encore que les informations qui pouvaient être fournies sur le diagnostic de ces RPS ont été fournies, et les informations sur le plan d'action qui est envisagé par l'établissement pour faire face à ces RPS vous ont été transmises. De ce fait, je n'arrive pas aux mêmes conclusions que vous. Mon souhait très clair est de consulter aujourd'hui le CSE sur ce projet de l'Infrapôle Rhénan.

Que l'on s'entende bien, la responsabilité sur le fait qu'il y a un mal-être des agents, j'entends que le mal-être serait lié au fait que l'on est dans l'entre-deux. On est dans la discussion sur ce projet depuis longtemps, mais qu'on ne l'applique pas. Je vous dis qu'il y a aussi une façon très simple qui est celle que je préconise, c'est-à-dire régler ce mal-être en mettant en place cette nouvelle organisation, avec les éléments indiqués par le directeur d'établissement sur le fait que l'on va se donner une capacité de progressivité dans la mise en œuvre d'un

certain nombre de choses. Je pense notamment aux groupes Travaux. On va se donner une capacité d'observation à travers notamment les rencontres périodiques entre le management et les agents, afin d'interagir avec les équipes et traiter les sujets. Ça me paraît être de nature à répondre à cette question du mal-être qui peut exister chez certains agents de l'établissement durant la période intermédiaire.

On n'arrive donc pas du tout aux mêmes conclusions. Je précise que consulter le CSE ne transfère pas la responsabilité de la réorganisation au CSE. Il émet un avis ou il ne l'émet pas, si certains membres estiment qu'ils n'ont pas assez d'informations. C'est une possibilité qu'ils ont. Mais celui qui assume la responsabilité de décider qu'il va mettre en œuvre la réorganisation, c'est bien le président du CSE. Ce rôle, je l'assume. À partir de nos nombreux échanges, je considère que je suis en mesure aujourd'hui de solliciter l'avis du CSE sur cette réorganisation. Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je ne sais pas pourquoi, mais j'étais sûr que vous alliez dire tout ça et de cette façon. Laissez-moi déjà vous dire qu'il y a eu un désaccord sur le droit d'alerte parce que les documents ont été remis sur table. Mais, sur les mesures préconisées, il y a eu apparemment un accord. Après, je n'en dis pas plus...

Sur le reste, on ne confond rien. Je vous rappelle que ce sont les élus du CSE qui ont émis le droit d'alerte à travers une délibération. Les élus du CSE ont missionné la CSSCT concernée pour s'occuper de l'enquête immédiate. À partir de ce moment, vous nous devez les informations, mais vous avez remis ces informations sur table. Ensuite, sur le reste, et là c'est quand même plus grave, il y a un engagement de la direction noir sur blanc qui indique que le 21 novembre, la main sur le cœur, qu'une présentation par DEFECTO sera réalisée. Les élus de la CSSCT croient en leur direction. On insiste là-dessus, il faut qu'il le fasse, c'est important. Derrière, vous, président de cette instance et de toutes les instances, désavouez votre direction d'établissement. Vous ne respectez plus votre engagement vis-à-vis des membres de la CSSCT, et de fait des élus du CSE. Voilà exactement ce qu'il se passe.

Ensuite, on ne confond rien. Si l'inspection du travail considère qu'il y a effectivement des RPS et que le danger grave et imminent est maintenu, l'appréciation des élus serait différente. On va seulement vous donner un avis, mais on va aussi vous faire des préconisations, parce que nous sommes les vrais préventeurs. Tant qu'on n'a pas l'avis de l'inspection du travail, on ne peut pas se prononcer. Je comprends que vous vouliez que l'on vous fasse plaisir, que l'on vote pour que vous puissiez mettre en place votre projet. Mais, ce n'est pas parce que l'on ne vote pas que l'on ne veut pas voter et qui engendre des RPS. C'est votre projet qui induit des RPS. Vous n'avez pas maîtrisé la procédure. En toute honnêteté, si vous nous aviez remis ce document avec l'annexe de SUD-Rail, et si vous aviez fait venir le cabinet DEFECTO pour faire la présentation de ce projet, on serait déjà passé au vote. Tout serait terminé et d'autres points à l'ordre du jour auraient pu être abordés. Mais, vous avez pris une autre décision. Il est 17 h 20 et l'on est toujours sur le projet. Je ne pense pas que le fait de vouloir rationaliser l'information aux élus... Vous nous devez toute l'information sincère et loyale. Vous ne pouvez pas nous dire que vous estimez que l'on doit avoir une certaine information pour gérer le temps. Ce n'est pas comme ça que l'on travaille. Vous nous devez une information, parce que quoique vous en disiez ou pensiez l'avis des élus est très important et peut être motivé de préconisations. Si l'on n'a pas tous les éléments, on ne peut pas voter. Voilà ce que je voulais un peu vous dire. Ne vous méprenez pas. Je vous rappelle que la CSSCT est une délocalisation sur le territoire des prérogatives des élus, mais à la fin c'est toujours les élus qui votent. Vous ne pouvez pas nous dire que l'on confond et qu'il y a deux procédures. Le droit d'alerte mis en place porte sur des RPS liés au projet que vous nous soumettez pour avis aujourd'hui.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends, mais je maintiens qu'il s'agit de deux processus distincts. J'ai changé la modalité qui avait été envisagée par le directeur d'établissement, mais c'est une question de modalité. Sur le fond, vous avez les informations sur l'étude DEFECTO et sur les RPS. Vous avez d'ailleurs pu les comparer avec le compte-rendu de la CSSCT.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je termine en vous disant qu'en fonction de votre intention de maintenir le vote, j'entamerais une procédure auprès de l'inspection du travail. Vous savez que je fais toujours ce que je dis. Bien entendu, vous avez aussi noté dans notre résolution que l'on n'a pas donné pouvoir au secrétaire pour ester en justice, parce qu'on l'a déjà fait la dernière.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Monsieur le Président, on ne dépose pas comme ça des droits d'alerte. Vous avez donné tout pouvoir à monsieur MERTEN ici présent. Il a apposé sa signature sur un Cerfa dans lequel il était d'accord sur certaines préconisations. Derrière, vous le désavouez. Il y a eu un accord même s'il restait des points de désaccord parce qu'il manquait des éléments. C'est pour ça qu'il y a eu la CSSCT. Il n'empêche que pour les points d'accord le représentant de l'entreprise a apposé sa signature. Par rapport à ça, il a des délégations de pouvoir, donc vous n'avez pas à le désavouer derrière. Ce n'est pas possible, sinon vous menez les enquêtes. Comme vous êtes le décisionnaire, la preuve aujourd'hui, chaque droit d'alerte doit se faire avec vous, Monsieur le Président. Le DET avait toute autorité pour ce projet, et il est normal aujourd'hui que les élus du CSE, qui ont mandaté deux élus par OS pour mener l'enquête, reviennent ici. On devait avoir une présentation par DEFECTO en raison de l'accord de monsieur MERTEN après sa délégation de pouvoir.

Après, vous parlez surtout des RPS, mais pour l'étude du risque routier, on n'a que le global. Il nous faut l'étude individuelle et sa présentation sur le risque routier. C'est pareil, c'est sur le Cerfa, Monsieur le Président, et c'est signé. Aujourd'hui, les élus du CSE devaient avoir à minima ces deux présentations. En plus, vous mettez à mal un DET.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur PINOT, je pense avoir répondu. J'ai effectivement choisi les modalités pour lesquelles on vous a donné les compléments d'information pour le processus de consultation. Ils sont la fourniture de l'étude routière globale. Si nécessaire, j'ai indiqué que l'on pourrait fournir le fichier anonymisé vous donnant les détails, mais à mon sens il n'apporterait rien de plus par rapport à ce qui est donné dans l'étude et pour le niveau d'appréciation et de décision du CSE. Sur la modalité pour laquelle on vous a communiqué les résultats de l'étude DEFECTO, j'ai changé effectivement la modalité. Il m'appartient de réguler les débats de cette instance. Je considère que ce n'est pas substantiel et que ça ne change pas les choses sur le fond. Monsieur BONNESOEUR.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : Monsieur le Directeur, pour commencer, on va s'inscrire en faux avec ce que vous dites. On a fait plusieurs réunions sur le sujet. On vous a posé des questions, mais vous n'avez pas répondu. Je vais revenir sur les questions que l'on a posées. J'ai récupéré le dossier que j'avais fait. Toutes ces questions sont dans les PV. Vous n'avez répondu à rien. Vous êtes en train de nous dire que vous avez répondu à tout. On est quand même loin de la vérité...

Monsieur le Directeur, suivant vos dires, le dossier de réorganisation et l'avenir physique et mental, mais aussi les conditions de travail de vos employés, n'est qu'une question de temps prédéfinie pour tenir vos ordres du jour en plénière CSE. Quid de l'information loyale, sincère et exacte que vous devez aux cheminots et cheminotes par l'intermédiaire de leurs

représentants élus démocratiquement ? Quid de l'intérêt que vous portez au bien-être des cheminots et cheminotes pour produire un travail de qualité, pour la sécurité et la productivité envers les usagers ? Pourquoi nous consultez-vous ? Vous avez déjà décidé, Monsieur le Directeur, mais nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. Nous avons été élus pour les cheminots et par les cheminots. Les questions qui ont été posées portaient sur l'étude économique du projet. Où est-elle ? Où est l'étude de productivité du projet ? Où est l'étude des risques routiers réalisée par un véritable préventeur et pas par quelqu'un qui fait des camemberts ? Où est l'étude d'impact complète de DEFACTO ? Où sont les tableaux d'astreinte et de roulements ? Où sont les CO de roulements d'astreinte ? Où est l'étude de la restructuration avec les gains de productivité ? C'est facile de dire que l'on fait un projet et une réorganisation et ça va aller mieux. Mais, il faut peut-être que l'on ait des chiffres en face. Où est l'étude complète et individuelle des RPS ? Où sont les fiches de poste ? Où est l'étude sur l'amplitude horaire avant et après la mise en place de votre projet ? Où est l'étude sur l'augmentation des périmètres d'astreinte avec les kilomètres effectués avant et après ? J'en ai quatre pages... En fait, vous avez juste décidé de répondre à ce dont vous aviez envie. Vous vous êtes vendu en disant que l'on vote. En fait, vous allez tout le temps proposer des projets comme ça, et vous allez nous demander de nous positionner en ayant un minimum d'information. On est très loin de l'information loyale et sincère que vous devez aux cheminots et à leurs élus. Je vous le dis, ça reste quand même inadmissible. Il y a un moment donné, on est là pour faire avancer l'entreprise et non pour se tirer dans les pattes. Il y a un moment, si l'on vous demande ces choses-là, ce n'est pas pour vous embêter, c'est parce qu'il faut savoir couper les poires en deux. Essayez de nous produire des dossiers cohérents. Je vous le dis, ce n'est pas normal et pas acceptable. À un moment donné, quand je vais acheter une voiture, je vais regarder le cahier, etc. Si je reprends votre dossier, je pourrais le reprendre page par page. *Nous allons améliorer la sécurité, l'exploitation ferroviaire et la technique.* Sur quoi vous appuyez-vous ? *Nous allons avoir la connaissance et la maîtrise du patrimoine.* Ça m'inquiète parce que ça veut dire que vous ne l'aviez pas avant... Comment allez-vous faire ?

C'est comme vos camemberts, pour vous tout va bien. Pour 30 %, ça va changer leur vie, leur lieu de travail, les risques routiers, mais tout va bien... Ce n'est pas grave en même temps, ça ne représente que 71 agents, une bagatelle...

C'est pareil, j'aurais bien aimé un tableau. Vous nous dites que vous allez cajoler tout le monde, que vous allez faire attention et que vous allez faire des réunions tous les mois pour voir tout ce qui va bien et ce qui ne va pas... Normalement, vous avez dû faire un tableau avec des dates. Où est ce plan ?

Pour toutes ces questions, on n'a aucune réponse, mais vous allez nous demander de voter et de prendre parti. Ce n'est pas possible... Vous vous rendez bien compte...

Regardez en arrière et mettez-vous à la place des élus. Si l'on se permettait de vous donner comme ça, est-ce que vous le voteriez ? C'est juste une question logique. Est-ce que vous trouvez ça normal ? Est-ce une façon normale et logique dans le cadre d'un dialogue social ? On a un nouveau président qui nous parle du dialogue social. J'aimerais bien qu'il voie comment la Direction de la ZDP NEN prend le social dans l'entreprise. Si c'est ça, on n'est pas sorti de l'auberge. Je vous remercie.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur BONNESOEUR. Je pense que votre intervention illustre le fait que je pense que l'on ne sera jamais au bout des réponses aux questions. Il est toujours possible dans un dossier de demander plus de justifications et plus de détails. Il me semble que le dossier qui vous a été fourni et les

explications qui ont été apportées au fil des réunions ont permis de répondre à l'essentiel des questions. Pour certaines questions, les réponses viendront grâce à la mise en œuvre du projet. Madame COEPLET.

Mme Amélie COEPLET (SUD-Rail) : Simplement, je ne peux pas vous laisser dire tout et n'importe quoi, Monsieur LARRIEU. On a travaillé avec monsieur MERTEN. On a été reçus et l'on a fait un droit d'alerte. On a fait une enquête et une CSSCT. On a eu des avancées avec monsieur MERTEN sur le dossier. Le tableau qu'il a présenté sur les risques routiers n'est même pas là. Je pense que si vous n'étiez pas intervenu et que vous aviez présenté tous les documents demandés et obtenus, je pense que l'on ne serait pas là aujourd'hui. Il y a un tableau sur les risques routiers avec toutes les LPA et les adresses de tous les agents. Monsieur MERTEN aurait pu l'expliquer comme il nous l'a expliqué en CSSCT. Je pense que ça aurait réglé beaucoup de problèmes. Pour l'étude DEFACTO, c'est pareil. Ça aurait réglé beaucoup de soucis, mais vous êtes intervenu parce que ça ne vous plaît pas que l'on ait tous ces documents. Simplement, vous mettez en porte à faux votre DET ainsi que nous-mêmes. Vous n'avez pas de respect pour le travail que l'on a fait et pour le travail qu'il a fait, et je ne trouve pas ça normal.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Alors, que l'on ne soit pas d'accord sur les décisions que j'ai prises pour la conduite de cette séance, je note une critique à mon égard. Je suis aussi capable de la prendre. Mais, j'assume aussi le fait que je souhaite que les dossiers sur lesquels on travaille en CSSCT et les dossiers sur lesquels on travaille en CSE ne soient généralement pas du même niveau de détails. C'est normal qu'en CSSCT vous ayez des dossiers plus détaillés, et il me semble normal d'avoir des dossiers en CSE plus synthétisés et plus agrégés. Par contre, ce qui me fait mal c'est vos dires sur le fait que d'une façon ou d'une autre j'amoindrirais le travail réalisé en CSSCT. Clairement, je considère que le travail que vous avez fait en CSSCT, et le travail que le directeur d'établissement a fait avec ses RPX sont des travaux qui ont fait progresser ce dossier. Ils me permettent de considérer aujourd'hui que je peux apporter ce dossier en consultation. On n'est pas forcément d'accord sur la forme que ça prend, mais sur le fond le travail réalisé a permis à ce dossier d'avancer.

Mme Amélie COEPLET (SUD-Rail) : Oui, mais on n'a pas tout ce que monsieur MERTEN nous a promis, et visiblement tous les autres élus n'ont pas le même niveau d'information. Je me répète, on n'en serait pas là si vous aviez accepté ce qui était écrit dans le Cerfa.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Permettez-moi aussi de dire que les élus et membres de la CSSCT sont là aussi pour dire au CSE que vous avez fait un travail intéressant en CSSCT. C'est aussi le rôle de la CSSCT vis-à-vis du CSE, sinon excusez-moi ce n'est pas la peine d'avoir des réunions de CSSCT. Il n'y a qu'à tout traiter en plénière. Je pense que ce n'est pas le choix que l'on a fait...

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Je ne vous laisse pas dire n'importe quoi.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je ne dis pas n'importe quoi...

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Si ! Vous dites n'importe quoi ! Je vous rappelle que l'on était dans le cadre d'un droit d'alerte. Aujourd'hui, vous ne croyez quand même pas que ce sont des élus et des membres de la CSSCT qui vont présenter vos projets de réduction d'effectifs et de réorganisation aux élus du CSE. C'est le monde à l'envers. C'est à vous de faire ça. Je ne suis donc pas d'accord sur ce que vous dites. J'entends ce que dit madame, et croyez-moi je le dis pour l'instruction. Les élus ne sont pas au même niveau d'information. En plus de ça, vous devez nous donner un dossier et une information loyale et

sincère. Ce n'est pas le cas. Je refuse ce que vous avez employé comme terme tout à l'heure, c'est-à-dire « une synthèse ». En aucun cas, on n'aura des synthèses. On veut des dossiers précis sur toute forme de réorganisation pour laquelle vous nous consultez. C'est votre obligation, je vous le rappelle.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Celui-ci était, me semble-t-il, extrêmement précis. Vous avez eu un dossier très détaillé sur les CO, site par site et emploi par emploi. Je répète qu'on ne sera potentiellement jamais d'accord sur le niveau de précision. Nous vous avons donné, de notre point de vue, l'information qui nous paraît de nature suffisante pour vous prononcer de manière loyale et sincère. Ensuite, qu'il y ait un désaccord sur un certain nombre de points, je peux l'entendre et je l'assume. Pour être clair, je ne demande pas à la CSSCT de faire le travail de présentation du dossier à la place de l'entreprise. Je dis simplement qu'on peut lui donner un certain nombre de choses plus précises, plus locales et moins agrégées que ce que je donne au CSE.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : La CSST est, je le rappelle, une délocalisation de l'instance sur différents territoires. Automatiquement, les élus doivent avoir la même information. Je ne peux pas me prononcer. Je suis en attente de l'engagement de la direction. Vous avez pris une décision et vous l'assumerez. Par contre, j'attends les mêmes éléments que les autres.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Mais, la CSSCT a délibéré et s'est déclarée pour le maintien du droit d'alerte. Il ne faut pas réécrire aujourd'hui les choses comme si la CSSCT avait voté pour la levée du droit d'alerte. Il va devant l'inspection du travail, mais j'estime que ce n'est pas en soi le processus de consultation. On n'est pas d'accord là-dessus, mais ça n'est pas le même processus.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, dans le droit du travail, je vous le dis comme ça, ça va vous aider, dès que l'on est d'accord avec les mesures de préconisation, le droit d'alerte est levé... Renseignez-vous...

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Ce n'est pas ce qui est écrit dans le Cerfa. Monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Je ne vais pas revenir sur l'intervention de monsieur BONNESOEUR, mais pour faire un peu le bilan de tout ça, au niveau économique, ça a posé un certain nombre de questions pour lesquelles vous n'avez pas répondu. Si l'on devait faire le bilan économique de votre projet, on va dire qu'il est négatif. Pour le bilan social et humain, c'est pareil. Les RPS sont assez élevés et vous avez un droit d'alerte en cours qui a été déposé par les élus du CSE. Au niveau de la santé au travail, c'est pareil. Au niveau de la sécurité, c'est pareil. Le risque routier, c'est pareil. Au niveau de la commission santé, j'essaye de retrouver les documents, mais je n'ai pas réussi à les retrouver, donc visiblement je n'en ai eu aucun, sauf la convocation à la réunion du 12 novembre. Ce n'est pas acceptable. Je suis coordinateur santé. Si c'est pour m'envoyer des convocations sans les comptes-rendus des réunions et les projets... Je ne retrouve rien. Concernant le Cerfa, je cherche, mais je ne l'ai pas eu non plus...

Je vois que c'est monsieur FURTOS qui est un RH et qui gère la présidence de la commission santé. Est-ce qu'il faut y voir une relation de cause à effet, je ne sais pas ? Il faudrait peut-être mettre des techniciens et des gens plus en rapport, mais à un moment donné il va falloir que vos présidents de commissions santé soient un peu plus efficaces et plus respectueux des instances. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur MUTEL. Je prends les points d'alerte. Monsieur GUELUY.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, Monsieur le Président. Depuis le début de l'année, on vous rappelle que c'est laborieux d'obtenir des informations justes, précises et équitables, mais surtout qui nous sont dues. On a quand même l'impression que vous l'oubliez. Je vous rappelle qu'on n'a pas pleuré pour avoir le système du CSE. L'année passée, vous nous faisiez le coup du « hors compétence » un peu partout. On n'arrivait pas à avoir nos billes. Même si ça ne nous plait pas, je n'avais pas fait d'économie et je n'avais jamais été élu CE, pour la partie économique, je me suis dit que j'allais apprendre des choses économiques dans l'entreprise. Honnêtement, sur votre projet, on n'a aucune réponse. À part des phrases bateaux que l'on retrouve dans tous les projets, on n'a aucune réponse. Du coup, ça va être très compliqué de l'expliquer aux cheminots, parce que l'impact économique de votre projet, vu ce que vous nous avez donné comme réponse, ça va être compliqué. Je trouve que ça serait un minimum d'en ajouter un peu sur cette partie économique, et de répondre à toutes les questions qui ont été posées. Vous le rappelez, ça fait quatre fois que l'on se voit sur le sujet, mais on n'a pas eu beaucoup de réponses. Ce n'est pas normal... Ce n'est pas tout de dire que vous allez gagner de l'argent. Vous nous devez aussi des informations. On a hérité des prérogatives économiques, ce n'est pas de notre faute... Monsieur BONNESOEUR vous a posé tout à l'heure des questions qui ont déjà été posées sur l'aspect économique. Ce n'est pas normal, donc ne venez pas nous dire que votre dossier et sa présentation justifieraient un vote.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Merci, Monsieur GUELUY. Monsieur PINOT.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Comme indiqué tout à l'heure, ayant deux élus SUD-Rail qui sont commandés jusqu'à 17 h 43, la délégation SUD-Rail ne peut pas rester amoindrie en raison d'une commande de personnels. Depuis le 1^{er} janvier, on sait comment vont se tenir les réunions. On respecte le bulletin de commande des collègues. Nous quittons cette séance, et nous demandons le report de la consultation, parce que nous ne pouvons pas voter. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : J'entends votre argument, mais je n'en prends pas compte pour le vote malheureusement. J'ai entendu vos différentes expressions, Mesdames et Messieurs. Nous avons mené aujourd'hui le quatrième débat sur ce projet. Je regrette le départ de la délégation SUD-Rail.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : Monsieur le Président, quelqu'un a demandé la parole. Vous ferez le vote une fois que l'élu aura eu la parole.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Monsieur OLCZAK.

M. Gauthier OLCZAK (CGT) : Pour la CGT, face au manque de respect que vous avez pour les élus de ce CSE et pour ceux qui travaillent en CSSCT, nous quittons la séance. Merci.

M. Christophe ACHOUB (CGT - Secrétaire) : De ce fait, il n'y a plus de secrétaire.

Les délégations CGT et SUD-Rail quittent la séance à 17 h 45.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Vous connaissez les règles. Y a-t-il parmi vous un candidat pour être secrétaire de séance pour la fin de notre séance ?

M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) : Je regarde mes collègues élus, mais il n'y en a pas.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : On nous a déjà fait le coup au CE Circulation plusieurs fois. J'ai pris le secrétariat parce que l'UNSA-Ferroviaire restait et ne voulait pas prendre le secrétariat, donc si l'UNSA-Ferroviaire reste, je ne prendrais pas le secrétariat.

M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE) : Je constate l'absence de secrétaire. La séance est close. Nous tirerons les conséquences de cette fin de séance un peu compliquée par écrit, en ce qui concerne notamment la consultation du CSE sur le projet d'Infrapôle Rhénan. Mesdames et Messieurs, bonne soirée.

La séance est levée à 17 h 50.

Les autres points à l'ordre du jour n'ont pas été abordés en séance.